Rapport annuel 2010

DÈS AUJOURD'HUI, PRÉPARONS DEMAIN

OMERS

OMERS a été créé en 1962 à titre de régime de retraite du personnel des administrations municipales de l'Ontario. Le 30 juin 2006, la *Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* (la « Loi sur OMERS ») est entrée en vigueur. La loi a reconduit la Commission du régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario sous le nom de Société d'administration d'OMERS (la « SAO ») et créé la Société de promotion d'OMERS (la « SP ») afin de remplacer le gouvernement de l'Ontario comme promoteur du régime. Les promoteurs (c.-à-d. les participants, les employeurs et les retraités du régime, par l'intermédiaire de leurs syndicats, associations et autres organismes) nomment les membres du conseil de la SP. Depuis le 30 juin 2009, la SP nomme les membres du conseil de la SAO.

Société de promotion d'OMERS

La Société de promotion d'OMERS est le promoteur des régimes d'OMERS. Elle compte 14 membres, dont sept représentants des participants au régime et sept représentants des employeurs.

La SP est investie des responsabilités suivantes :

- Déterminer la structure du régime en vue des prestations à fournir par les régimes de retraite;
- Fixer les taux de cotisation des participants et des employeurs participants;
- Établir ou modifier un fonds de réserve pour stabiliser le taux des cotisations;
- Fixer la rémunération et établir le protocole de nomination des membres du conseil de la SP et de la SAO.

Société d'administration d'OMERS

Le conseil de la Société d'administration d'OMERS compte 14 membres, dont sept représentants des participants au régime et sept représentants des employeurs. La SAO est l'administrateur des régimes d'OMERS.

Le conseil de la SAO est investi des responsabilités suivantes :

- Nommer et superviser les membres de l'équipe de direction de la SAO;
- Élaborer les politiques de placement et de capitalisation, établir la répartition de l'actif et gérer les actifs placés des régimes de retraite d'OMERS;
- Superviser les services de retraite, l'administration et l'évaluation des régimes;
- Nommer les vérificateurs de la SAO et l'actuaire des régimes de retraite d'OMERS.

Direction de la société d'administration d'OMERS

La direction de la SAO conduit les affaires de la SAO. Elle est investie de vastes obligations pour s'assurer qu'OMERS s'acquitte de ses responsabilités prévues par la loi et connexes envers les participants aux régimes, dont notamment :

- Administrer les régimes de retraite d'OMERS;
- Pourvoir à l'évaluation actuarielle des régimes de retraite d'OMERS;
- Placer les actifs des régimes de retraite d'OMERS;
- Fournir un soutien administratif et technique à la SP.

TABLE DES MATIÈRES

1 **Dès aujourd'hui, préparons demain**
2 **Faits saillants de 2010**
4 **Nos principes**
6 **Message du président du conseil**
10 **Message du président-directeur général**
13 **Gouvernance — Société d'administration d'OMERS**
18 **Vote par procuration**
19 **Équipe de la haute direction**
20 **Conseil d'administration**
21 **Rapport de gestion 2010**
60 **Rapport de gestion sur la rémunération**
65 **Responsabilité de la direction, de l'actuaire et des vérifications externes**
66 **Opinion actuarielle**
67 **Rapport des auditeurs**
68 **États financiers consolidés et notes complémentaires**
99 **Survol financier des dix derniers exercices**
100 **Glossaire**

OMERS

RAPPORT ANNUEL 2010

L'équipe de la Société d'administration d'OMERS trace la voie à suivre pour assurer la viabilité à long terme des régimes de retraite d'OMERS. Désormais doté d'une stratégie visant à renforcer notre présence à l'échelle mondiale et à créer de nouvelles occasions de placement, OMERS est en train de s'imposer dans le secteur international des retraites et dans le monde des placements. Notre équipe des services est également déterminée à offrir un excellent service à tous nos participants, et nous poursuivons nos efforts pour trouver de nouveaux moyens d'améliorer notre efficacité. Le paysage des retraites est en mutation. La récente récession économique et les futures réformes des retraites vont bouleverser les méthodes de fonctionnement et d'investissement des régimes de retraite.

Des possibilités ne manqueront pas de se présenter. OMERS a tracé la voie à suivre pour l'avenir en mettant l'accent sur la stabilité et la viabilité à long terme de ses régimes de retraite, afin de bien s'acquitter de ses responsabilités envers ses participants et retraités.

DÈS AUJOURD'HUI, PRÉPARONS DEMAIN

FAITS SAILLANTS 2010

L'actif net d'OMERS s'est accru en 2010 pour atteindre 53,3 milliards de dollars, et le taux de rendement total était de 12,01 pour cent. La croissance de l'actif net des régimes a atteint 9,9 milliards de dollars pour les exercices 2009 et 2010 combinés. Fournissant à plus de 400 000 participants une gestion haut de gamme de leur régime de retraite ainsi que des produits et services novateurs, OMERS continue d'être un chef de file du secteur des régimes de retraite. Environ un travailleur ontarien sur 20 participe à OMERS.

LE GROUPE IMMOBILIER OXFORD ET BRITISH LAND CONSTRUIRONT L'IMMEUBLE LEADENHALL DE LONDRES En décembre, Oxford s'associe à British Land pour construire à Londres l'immeuble Leadenhall, de 610 000 pieds carrés. Cet élégant immeuble de 47 étages deviendra l'un des plus hauts et des plus emblématiques du quartier Square Mile de Londres.

OMERS PRIVATE EQUITY FAIT L'ACQUISITION DE LA UNITED STATES INFRASTRUCTURE CORPORATION OMERS Private Equity a convenu en avril de faire l'acquisition de la United States Infrastructure Corporation, principal fournisseur de services impartis de localisation de services publics souterrains aux États-Unis. La société offre des services de localisation dans 20 États pour le compte de plus de 400 services publics de télécommunications, d'électricité, de distribution de gaz, de communication par câble et d'aqueduc, dont tous les principaux services publics nationaux et régionaux du Midwest, du Sud-Est, du Sud-Ouest et du Nord-Ouest.

USIC
UNITED STATES INFRASTRUCTURE CORPORATION

DE NOUVEAUX PRODUITS ET SERVICES Notre équipe des retraites a lancé en 2010 le portail myOMERS, auquel se sont déjà inscrits 34 000 participants. Aussi commode et sécuritaire que les services bancaires électroniques, ce portail donne aux participants un accès ininterrompu aux renseignements touchant leur régime de retraite. Nous avons lancé le 1er janvier 2011 le programme des cotisations facultatives supplémentaires (CFS), qui permet aux participants d'investir dans le fonds diversifié OMERS d'actifs mondiaux. Les participants peuvent désormais verser des cotisations mensuelles ou transférer dans le volet CFS du régime principal d'OMERS des fonds provenant d'autres véhicules enregistrés d'épargne-retraite, tels un REÉR, un compte de retraite avec immobilisation des fonds (CRIF) ou un autre régime enregistré de retraite.

POUR LA DEUXIÈME ANNÉE D'AFFILÉE, OMERS DÉSIGNÉE CAISSE DE RETRAITE DE L'ANNÉE AU CANADA En 2010 et 2011, OMERS a été désignée caisse de retraite de l'année au Canada par la revue *World Finance*. C'est avec un œil critique et un total cumulatif de 175 ans d'expérience en journalisme d'affaires que l'équipe de recherche affectée à ce prix s'est mise à l'œuvre. Les juges recherchaient une entreprise ayant fait preuve de stabilité financière, d'une approche prudente à l'égard du risque, d'une saine gouvernance d'entreprise et d'initiative en matière de perfectionnement du personnel.

NOTRE PERSONNEL RECUEILLE PLUS DE 900 000 $ POUR CENTRAIDE Sensible aux besoins croissants de la collectivité, l'ensemble du personnel d'OMERS fracasse le record précédent en donnant plus de 900 000 $ à Centraide de Toronto.

◄ BOREALIS INFRASTRUCTURE INVESTIT EN ANGLETERRE DANS LE LIEN FERROVIAIRE À HAUTE VITESSE HIGH SPEED 1 En novembre, à l'issue d'un processus serré d'appel d'offres, Borealis Infrastructure et le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario ont acquis HS 1, seul lien ferroviaire à haute vitesse de Grande-Bretagne donnant accès au tunnel sous la Manche. Cette concession, d'une durée de 30 ans, qui donne un droit de propriété et d'exploitation du réseau ferroviaire HS1, long de 109 kilomètres (68 milles), reliant au tunnel sous la Manche la station internationale de St. Pancras, au centre de Londres, par le sud-est de l'Angleterre, est évaluée à 2,1 milliards de livres sterling. Cette acquisition appuie la stratégie de diversification mondiale à long terme d'OMERS.

LE GROUPE IMMOBILIER OXFORD ACQUIERT LES 50 POUR CENT RESTANTS DE PARTICIPATION DANS WATERMARK PLACE En octobre, Oxford a acquis cet intérêt de 50 per cent dans l'immeuble Watermark Place de Londres, qui était administré par UBS Global Asset Management (UK) Ltd. À la suite de cette transaction, le Groupe immobilier Oxford détient à 100 pour cent le contrôle du réaménagement de City Riverside. L'immeuble Watermark Place a été entièrement loué en 2009 à la banque d'investissement asiatique Nomura dans le cadre d'une transaction que l'on croit être la plus importante transaction non pré-commercialisée du marché des immeubles de bureaux au Royaume-Uni.

OMERS PRIVATE EQUITY FAIT L'ACQUISITION DE LOGIBEC GROUPE INFORMATIQUE Acquise par OMERS Private Equity en mai, Logibec est un cas exemplaire à l'échelle canadienne. Au rang des entreprises nord-américaines dont la croissance est la plus forte, elle se spécialise dans les systèmes informatiques dédiés au secteur de la santé et des services sociaux. Au Canada, Logibec offre ses services à toute la gamme des établissements de santé, depuis les hôpitaux de soins aigus jusqu'aux centres de santé communautaires, avec une présence particulièrement marquée sur le marché québécois.

OMERS CONTINUE D'AFFICHER UN TAUX ÉLEVÉ DE SATISFACTION POUR SES SERVICES Le sondage annuel 2010 sur la satisfaction des participants d'OMERS montre un taux de satisfaction moyen de 88 pour cent pour la qualité de l'ensemble des services, ce qui démontre notre engagement ininterrompu envers des normes élevées de service.

OMERS DÉSIGNÉ COMME L'UN DES 50 MEILLEURS EMPLOYEURS AU CANADA OMERS s'est mérité une place dans la liste de 2010 des *meilleurs employeurs au Canada*. Compilée par Hewitt Associates, cette liste tient compte du niveau d'engagement du personnel chez plus de 250 employeurs.

OMERS ET LA CAISSE DE RETRAITE HOLLANDAISE ABP LANCENT INKEF CAPITAL Programme conjoint remarquable, INKEF (Investing in the Knowledge Economy of the Future) Capital se propose d'investir dans des entreprises en démarrage dans le secteur de l'économie du savoir au Canada et aux Pays-Bas. D'une durée de 15 ans, le programme INKEF Capital se propose d'investir 200 millions d'euros au Canada et aux Pays Bas au cours des cinq premières années. L'horizon de placement à long terme et le mentorat actif des entreprises visées convient bien aux stratégies des caisses de retraite.

LE GROUPE IMMOBILIER OXFORD INVESTIT DANS LE PROJET HUDSON YARDS DE LA VILLE DE NEW YORK Fin mai, Oxford a uni ses forces à celles de Related Companies LP dans le but de mettre en valeur Hudson Yards, dont on dit que c'est la plus grande parcelle de terrain non aménagée de Manhattan. Oxford a versé une première participation au capital d'un montant de 75 millions de dollars, avec option d'investir jusqu'à 400 millions de dollars supplémentaires à titre d'investisseur principal dans cette société en commandite.

◄ OMERS WORLDWIDE DEVIENT CO-COMMANDITAIRE DU PROGRAMME « UNIS POUR L'ACTION » D'ENFANTS ENTRAIDE OMERS Worldwide s'associe à l'organisme sans but lucratif torontois Enfants Entraide à titre de co-commanditaire du programme « Unis pour l'action », qui s'est déroulé à Toronto, Vancouver et Montréal en 2010. L'événement d'une journée « Unis pour l'action » sert au lancement du programme annuel de changement social, auquel participent les écoles. Tenu chaque année dans de grandes villes canadiennes, cet événement présente discours motivants et spectacles aux jeunes leaders de demain. Les jeunes spectateurs s'emparent de cette énergie et passent à l'action tout au long de l'année pour faire progresser des enjeux locaux et internationaux.

NOS PRINCIPES

1

NOTRE BILAN DOIT ÊTRE SAIN

Notre actif et notre passif sont estimés à leur juste valeur. Placé avec prudence, notre actif produit un rendement à la hauteur des besoins de notre régime de retraite en assumant un degré de risque approprié. Notre actif et notre passif sont équilibrés. L'évaluation de notre actif et de notre passif est juste.

2

NOUS NOUS ASSURONS QUE NOUS POSSÉDONS LA BONNE STRUCTURE ORGANISATIONNELLE POUR ATTEINDRE NOS OBJECTIFS

Notre organisme s'est doté des moyens voulus pour assurer responsabilisation et transparence décisionnelle. Chacun sait ce qu'on attend de lui et des autres. Cette structure permet une gestion active et directe de notre actif et permet l'optimisation économique.

3

NOUS DEVONS COMPRENDRE LES BESOINS DE NOS PARTICIPANTS ET Y RÉPONDRE

Nous comprenons les besoins de tous nos participants. Nous répondons à leurs attentes, au moment et à l'endroit qu'ils désirent, et à un prix avantageux pour eux.

4

CHAQUE MEMBRE DE NOTRE PERSONNEL DOIT ÊTRE COMPÉTENT ET À SA JUSTE PLACE

Nos activités sont organisées en fonction de notre principal atout : des gens qui assument leurs décisions. Notre personnel est motivé, mobilisé et possède les connaissances nécessaires à la réalisation de nos objectifs. Nos programmes de rémunération récompensent la qualité du rendement.

5

NOUS DEVONS AVOIR ACCÈS À L'INFORMATION DE GESTION APPROPRIÉE

Nous disposons des renseignements nécessaires à la gestion de nos activités. Notre information de gestion est rapide, exacte et utilisable. Cette information est comprise de tous au sein de notre organisme.

CROISSANCE DE L'ACTIF NET LIÉ AUX PLACEMENTS

Actif net lié aux placements aux 31 décembre
Valeur de marché (en milliards de dollars)

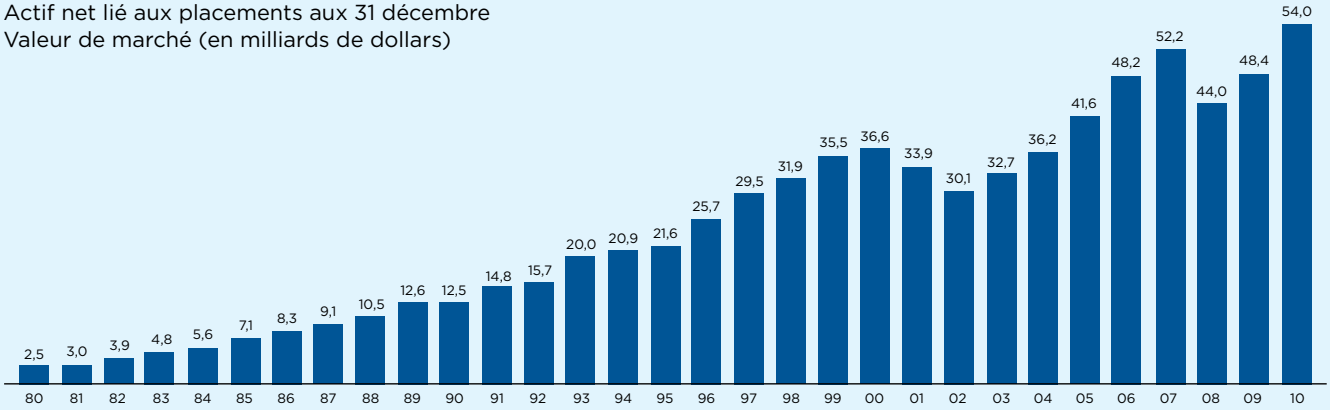

RÉPARTITION DE L'ACTIF

Au 31 décembre 2010
Actif net lié aux placements

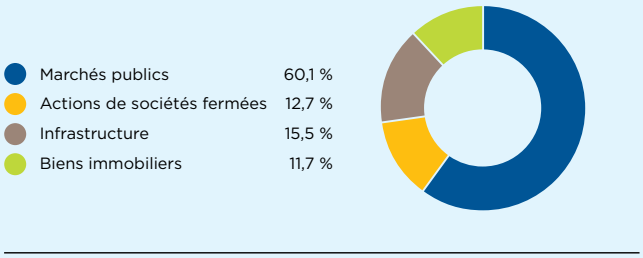

CROISSANCE DES RENTES VERSÉES

(en millions de dollars)

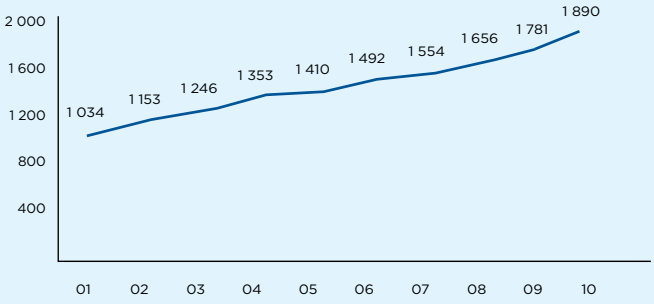

TAUX DE RENDEMENT ET INDICE DE RÉFÉRENCE

(%)

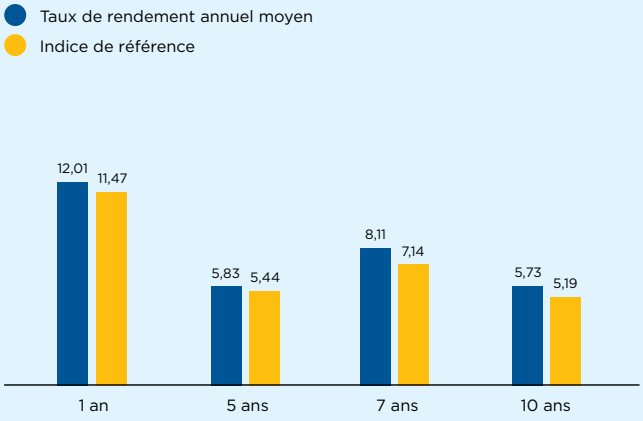

ACTIF ACTUARIEL ET OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES — RÉGIME DE RETRAITE PRINCIPAL D'OMERS

Au 31 décembre 2010
(en milliards de dollars)

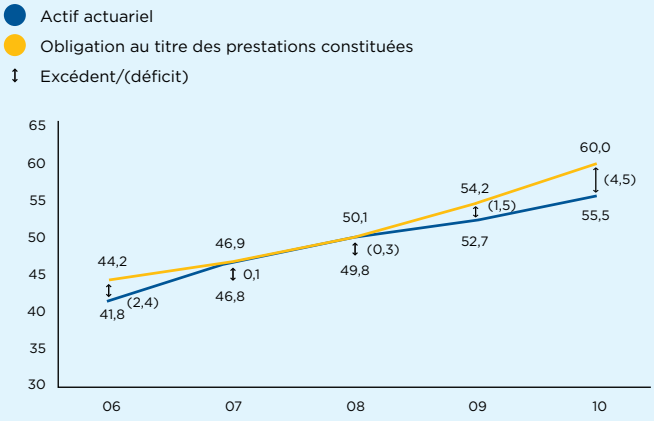

« Nous croyons fermement que les régimes de retraite d'OMERS sont bien positionnés pour atteindre la stabilité et une croissance durable. »

JOHN SABO
Président du conseil
Société d'administration d'OMERS

C'EST DÈS AUJOURD'HUI QUE NOUS PRÉPARONS DEMAIN

Les régimes de retraite et leur réforme ont une fois de plus fait la manchette en 2010. Alors que l'économie se dirigeait résolument vers une reprise après la crise de 2008, de nombreux Canadiens ont exprimé leur inquiétude quant à leurs économies de retraite.

À titre de président du conseil de la SAO, je suis persuadé avec mes collègues que le conseil d'administration de la SAO, celui de la SP et nos gestionnaires chevronnés forment l'équipe idéale pour nous guider vers un brillant avenir. Nous croyons que les régimes de retraite d'OMERS sont bien placés pour assurer stabilité et croissance.

Pour mieux vous apprendre comment dès aujourd'hui nous préparons demain, permettez-moi d'aborder quatre sujets d'une vaste portée : une solide gouvernance, l'excellence en gestion, la collaboration du conseil de la SAO avec celui de la SP et un organisme attentionné.

UNE SOLIDE GOUVERNANCE

Dans le sillage du crash boursier de 2008, la gouvernance est devenue le cri de ralliement de tous les intervenants du monde économique. C'est un exemple à suivre. D'ailleurs, une gouvernance forte et efficace a toujours été la marque distinctive de la Société d'administration d'OMERS, quelle que soit la conjoncture économique.

Alors que j'aborde la quatrième année de ma présidence, je peux témoigner de l'engagement sincère du conseil de la SAO à bien s'acquitter de son rôle de surveillance et de gouvernance au nom de tous les participants au régime. Conformément à ces responsabilités, le conseil s'affaire à guider l'entreprise sur plusieurs fronts importants et à prendre des décisions de haut niveau à partir des meilleurs avis et recommandations de la direction.

Un élément essentiel de notre succès à long terme réside dans l'exécution du plan stratégique quinquennal que nous avons élaboré pour l'ensemble de la SAO. L'objectif à long terme de ce plan consiste à créer un surplus de richesse pour les participants d'OMERS, au-delà du montant nécessaire à l'obtention d'un équilibre actuariel entre nos actifs et nos obligations.

Une solide gouvernance s'obtient par le biais d'une structure de comités appuyés par des politiques et des procédures bien ciblées. Côté placements, nos décisions exigent l'approbation de notre comité de placement, formé de l'ensemble des membres du conseil d'administration.

Le recrutement et la formation de l'équipe de haute direction, la planification de la relève et l'examen périodique de notre stratégie de rémunération est l'affaire du comité de la relève du leadership et de la rémunération (le « CRLR »), et le rapport de gestion sur la rémunération, qui fait partie du présent rapport annuel, illustre bien notre transparence dans ce domaine.

Le comité de vérification assure le contrôle financier et la surveillance de la présentation de l'information financière, alors que le comité de gouvernance s'assure que les pratiques de gouvernance de la SAO conviennent au fiduciaire que nous sommes eu égard à la réglementation dans laquelle se déroule notre exploitation.

Nous sommes reconnus pour nos pratiques d'avant-garde en gouvernance et nous poursuivrons sans relâche nos efforts afin de peaufiner ce domaine.

L'EXCELLENCE EN GESTION

OMERS est plus que jamais un organisme géré avec sagesse. Notre équipe de la haute direction fait preuve de beaucoup de talent, de coordination et de collégialité dans tout ce qu'elle entreprend, sous la houlette vigilante du conseil de la SAO. La prise de décisions collaborative est l'un des points forts de toutes nos équipes.

Que ce soit pour les services de retraite, avec de nouveaux services destinés aux participants, comme le portail Internet myOMERS ou de nouveaux produits comme les cotisations facultatives supplémentaires (les CFS), ou dans le domaine des placements, où nous œuvrons à la grandeur de la planète, notre équipe de la haute direction démontre un engagement indéfectible envers la croissance et la viabilité, de nos régimes, tant au quotidien qu'à long terme.

Afin de manifester mon appui et ma confiance envers nos hauts dirigeants, j'ai personnellement adhéré, dès son entrée en vigueur le 1er janvier 2011, au programme des CFS en y cotisant chaque mois; j'y ai de plus transféré tous les REER que je possède.

LA COLLABORATION DU CONSEIL DE LA SAO AVEC CELUI DE LA SP

Le travail d'équipe est la clé du succès des organismes. Le travail de la SAO et celui de la Société de promotion se complètent mutuellement selon le mandat de chacune afin de relever les défis et de saisir les occasions qui se présentent à OMERS.

Nous reconnaissons et appuyons les accomplissements réalisés en 2010 par la SP en ce qui a trait à la modification des cotisations et des prestations alors que nous adoptons une approche commune afin de juguler notre problème de capitalisation.

L'accord-cadre de 2009, adopté conjointement pas la SAO et la SP, poursuit son précieux rôle de facilitateur du modèle de gouvernance énoncé dans la Loi d'OMERS de 2006.

Le conseil mixte SAO/SP, créé selon les termes de l'accord-cadre, fournit une tribune pour discuter des questions d'importance stratégique se rapportant à OMERS; il continuera de se réunir régulièrement.

Le conseil de la SP a adopté en 2010 deux importants documents : la politique de la SP sur la structure des CFS (the SC AVC Design Policy) et les modifications au régime pour permettre les CFS (the Plan amendment to allow AVCs).

Le conseil de la SP a également favorisé de manière remarquable l'établissement de notre nouvelle filiale OMERS Investment Management (OIM), chargée de fournir à des tiers des services de gestion de placements. En particulier, le conseil de la SP a donné à l'OIM son appui pour mettre en œuvre son projet d'offrir à d'autres régimes de retraite l'occasion de récolter le même rendement annuel que l'ensemble des placements d'OMERS ou celui de nos portefeuilles immobiliers, de l'infrastructure ou des titres privés. L'accord de la SP a été une étape critique de cette stratégie déterminante. Avec l'appui tant du conseil de la SAO que de celui de la SP, l'OIM a pu mettre en œuvre son projet de commercialiser cette offre dès 2011.

UN ORGANISME ATTENTIONNÉ

Du fait qu'il appartient à un organisme dont la gouvernance et la gestion sont aussi élaborées que celles d'OMERS, il n'est pas surprenant que notre personnel soit aussi motivé et dévoué, non seulement envers l'organisme et ses objectifs, mais envers l'ensemble de la collectivité.

Le personnel d'OMERS a fracassé en 2010 son propre record en recueillant plus de 900 000 $ pour Centraide. Il a également « participé pour mieux rendre », ce qui était le thème des journées de bénévolat « Volunteer Days » de 2010. Cet événement novateur destiné à resserrer les liens communautaires a vu parmi notre personnel plus de 350 bénévoles consacrer plus de 2 000 heures à une dizaine d'organismes caritatifs de la région de Toronto.

OMERS Worldwide est devenu co-commanditaire du programme « Unis pour l'action » de l'organisme Enfants Entraide. Ce programme célèbre les jeunes leaders de demain et canalise l'énergie de la jeunesse afin de changer le monde.

Pour la troisième année consécutive, OMERS paraît au palmarès 2010 des 50 employeurs de choix au Canada et, pour la seconde année d'affilée, remporte le titre de régime de retraite de l'année au Canada, titre décerné par la revue *World Finance*.

Voici les faits saillants de quelques-unes des réalisations des membres de notre équipe pour 2010 :

- Jennifer Brown, vice-présidente directrice et chef des services de retraite, a été nommée au Tribunal des services financiers de l'Ontario;
- Andrew Fung, vice-président principal et chef actuaire, a été nommé au conseil consultatif actuariel de la CSFO et au Retirement Financing Committee du Financial Services Leadership Council nouvellement créé;
- Graham Pugh, vice-président de la gestion du risque de placement, et James Donegan, président-directeur général d'OMERS Capital Markets, ont été nommés au comité exécutif du Financial Services Leadership Council;
- Patrick Crowley, chef de la direction financière, a reçu l'Ivey Alumni Award de la Richard Ivey School of Business de l'Université Western Ontario.

Aucune de ces réalisations n'arrive par accident. Elles sont plutôt le résultat du travail conjoint vers un objectif commun de personnes talentueuses hautement motivées, qui forment notre capital intellectuel.

Les participants à notre régime peuvent être assurés que nous attirons et retenons les meilleurs et les plus brillants éléments pour veiller sur leurs prestations de retraite, dès aujourd'hui en préparant demain.

DISTINCTIONS REÇUES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL DE LA SAO

La formation professionnelle est une avenue privilégiée pour atteindre l'excellence au sein du conseil, et OMERS proclame son engagement envers la formation et l'amélioration continues.

Je souhaite offrir mes félicitations aux membres du conseil Eugene Swimmer et John Goodwin, qui ont reçu en 2010 la désignation Chartered Director (C.Dir.) du Directors College. Je suis très fier de reconnaître qu'à l'heure actuelle, 11 de 14 membres de notre conseil d'administration possèdent la désignation d'administrateur certifié (chartered director) ou une désignation équivalente de l'Institut des administrateurs de sociétés.

PLANIFIER POUR AUJOURD'HUI ET POUR DEMAIN

C'est un temps fascinant pour être participant à OMERS. Notre organisme évolue afin de mieux répondre aux besoins de nos participants en leur offrant de nouveaux produits et des services améliorés. Nous étendons également à l'échelle de la planète nos activités de placement afin d'attirer dans notre plan stratégique les meilleurs occasions et des investisseurs ayant les mêmes objectifs que nous.

Notre équipe du leadership a la ferme intention de poster les gens qu'il faut là où il le faut, et le conseil de la SAO s'engage pleinement à faire en sorte que nos décisions réfléchies d'aujourd'hui assurent demain le croissance et la viabilité à long terme de nos régimes.

Cordialement,

Le président du conseil,

John Sabo

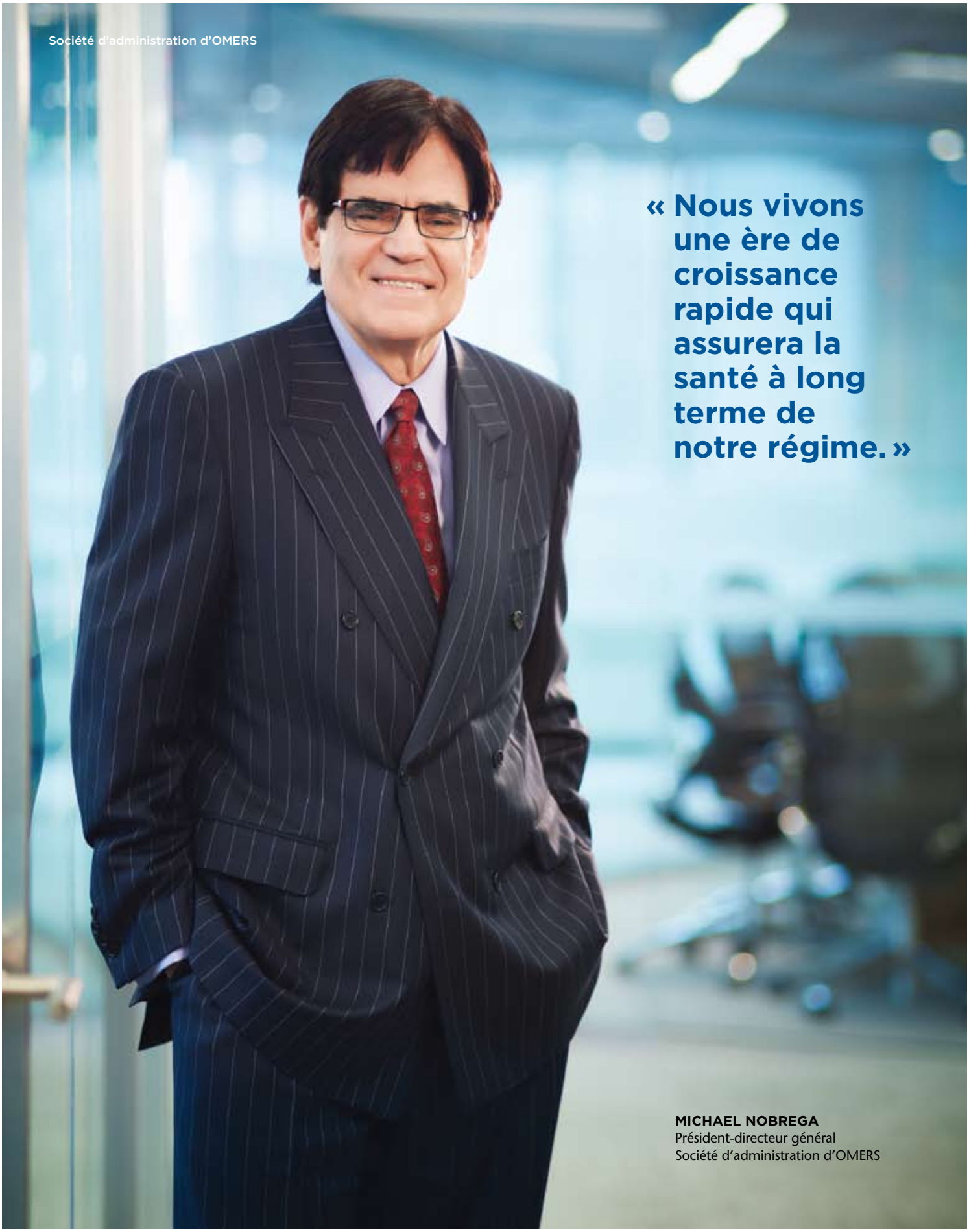

« Nous vivons une ère de croissance rapide qui assurera la santé à long terme de notre régime. »

MICHAEL NOBREGA
Président-directeur général
Société d'administration d'OMERS

L'OBJECTIF D'UNE CROISSANCE STRATÉGIQUE À LONG TERME

Avec un rendement de 12,01 pour cent pour l'ensemble de ses placements, OMERS a obtenu en 2010 d'excellents résultats qui s'ajoutent au rendement de 10,6 pour cent obtenu en 2009. Cette seconde année consécutive de fort rendement depuis la crise financière mondiale de 2008 a permis à OMERS d'accroître son actif net de 9,9 milliards de dollars en deux ans.

BIEN ENCADRER LE RENDEMENT DE NOS PLACEMENTS

Nous avons pour objectif d'obtenir des rendements fiables qui dépassent les exigences à long terme du régime. La débâcle financière de 2008 a rappelé aux investisseurs qu'obtenir un bon rendement à long terme est davantage une question d'éviter de grandes pertes soudaines que de poursuivre des rendements élevés assortis de risques inacceptables. Nous investissons prudemment afin d'assurer les prestations de plus de 400 000 participants qui comptent sur OMERS pour leur revenu de retraite.

L'avancée d'OMERS est facile à mesurer pour les sept ans écoulés depuis que le conseil a adopté une politique visant à porter dès 2004 à 37,5 pour cent la proportion des placements dans les marchés privés, proportion que le conseil a portée à 47 pour cent en 2009. L'atteinte de cet objectif est lente, du fait que l'augmentation des placements dans les marchés privés est compensée par une forte croissance des placements dans les marchés publics et un fort rendement en espèces des actifs des marchés privés. Cette modification de la composition de l'actif a entraîné durant cette période trois conséquences remarquables :

- la proportion de notre actif placée dans les marchés publics a diminué, pour passer de 82 pour cent en 2004 à 60 pour cent en 2010, alors que la proportion placée dans les marchés privés est passée de 18 à 40 pour cent;
- l'exposition aux marchés publics a connu un accroissement de près de 10 pour cent, passant de 29,5 milliards de dollars en 2004 à 32,4 milliards de dollars en 2010, alors que l'exposition aux marchés privés a plus que triplé, passant de 6,7 milliards de dollars à 21,6 milliards de dollars,
- malgré la perte de 15,3 pour cent subie en 2008, le régime a obtenu un rendement moyen annualisé de 8,11 pour cent, rendement largement supérieur à ses besoins à long terme.

Résultat important de notre nouvelle politique d'affectation de l'actif, nous sommes moins à même que les régimes plus exposés aux titres de sociétés ouvertes de faire des gains importants advenant une montée rapide des marchés boursiers, mais nous risquons moins de subir des pertes catastrophiques advenant un effondrement du marché. Le rendement plus prévisible et plus durable des marchés privés assurera la régularité du rendement d'ensemble de nos investissements lorsque surviendront des baisses des marchés publics. Notre politique relative à la composition de l'actif nous donne malgré tout une grande marge de manœuvre pour déplacer notre capital et maximiser nos rendements rajustés en fonction du risque. Hélas, la remontée sera lente pour éponger le déficit de capitalisation entraîné par les pertes de 2008.

LE DÉFI DE LA CAPITALISATION

Le régime de retraite d'OMERS a clôturé 2010 avec un déficit de capitalisation de 4,5 milliards de dollars, contre 1,5 milliard de dollars l'exercice précédent. Deux raisons expliquent l'accroissement de cet écart. Tout d'abord, conformément aux pratiques actuarielles de la plupart des régimes, les rendements supérieurs ou inférieurs aux besoins de capitalisation sont lissés sur une période de cinq ans. Une perte nette de 1,2 milliard de dollars, découlant principalement des résultats de 2008, a été constatée après lissage des gains et des pertes aux fins de capitalisation. Par ailleurs, le coût des retraites continue d'augmenter alors que la génération du « baby boom » approche l'âge de la retraite.

Les hypothèses actuarielles indiquent qu'OMERS a besoin d'un rendement annuel de ses placements de 6,5 pour cent pour équilibrer ses actifs et ses obligations. Ce taux de rendement, conjointement avec une augmentation temporaire des cotisations à partir de 2011 et d'une diminution temporaire des prestations, permettra d'éponger le déficit de capitalisation d'ici 2025.

Nous croyons qu'il nous sera possible d'obtenir un surplus avant 2025 si nous générons au cours des cinq prochains exercices un rendement annuel moyen allant de 7 à 11 pour cent, compte tenu de notre dynamique stratégie de gestion des placements et de notre politique actuelle de composition de l'actif. Cette fourchette de rendements permettra d'éponger plus tôt que prévu le déficit et de redonner au régime un surplus de capitalisation entre 2015 et 2020, soit de cinq à dix ans avant l'échéance prévue. Cela permettra à la Société de promotion de rajuster plus rapidement le taux des cotisations ou les prestations.

NOUS INNOVONS À LA GRANDEUR DE L'ENTREPRISE

Les yeux fixés vers l'avenir, OMERS continue de s'imposer comme chef de file pour ses programmes et ses services novateurs. La modélisation des services adoptée par notre équipe des services de retraite (en remplacement du modèle fondé sur les transactions, qui est la norme dans le secteur des régimes de retraite) continue de susciter les éloges des employeurs et des participants au régime pour son efficacité, sa qualité et sa promptitude. À la demande de nos participants, nous avons créé un programme de cotisations facultatives supplémentaires (CFS) pour lequel nous prévoyons un accueil enthousiaste.

Notre stratégie disciplinée de placement incite d'autres régimes de retraite canadiens à ajouter leur capital à celui du régime de retraite d'OMERS ou à investir en vertu de contrats de placement qui leur vaudront le même rendement qu'OMERS, ou encore le rendement qu'obtiendront nos équipes spécialisées d'OMERS Private Equity, de Borealis Infrastructure et du Groupe immobilier Oxford. Nous nous attendons à signer un premier contrat de placement dès 2011.

Autre exemple de concept novateur, celui d'une alliance stratégique mondiale, que nous avons mise au point en 2008 afin de regrouper d'importants investisseurs. Des régimes de retraite étrangers, des fonds souverains et d'autres fonds communs d'immobilisations manifestent un vif intérêt à investir avec OMERS dans de grands projets d'infrastructure et des actifs immobiliers de la plus haute qualité. Nous prévoyons dès 2011 de ces investisseurs un engagement ferme de capital qui nous permettra de devenir partenaires pour l'acquisition d'actifs de plusieurs milliards de dollars dont nous tirerons des flux de trésorerie considérables et durables grâce auxquels nous serons en mesure de verser les futures prestations de retraite.

UNE NOUVELLE ÈRE DE CROISSANCE

Ces initiatives – et de nombreuses autres – annoncent pour OMERS une ère de croissance rapide. Nous prévoyons une augmentation considérable des capitaux sous gestion alors que des tiers investisseurs, particulièrement des régimes de retraite, mettront en commun avec nous leurs placements et, possiblement, la gestion de leur régime.

Même si nos coûts doivent augmenter à court terme, cela entraînera une plus grande efficacité de tout ce que nous entreprendrons, des rendements mieux assurés et la poursuite du versement de prestations de retraite à des coûts abordables.

Le président-directeur général,

Michael Nobrega

GOUVERNANCE SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION D'OMERS

Selon la *Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* qui a été proclamée en juin 2006, la Société d'administration d'OMERS (la « SAO ») est responsable de l'administration des retraites, de l'évaluation de l'obligation au titre des prestations constituées et des placements des caisses de retraite.

GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET DU CONSEIL

Une gouvernance efficace et transparente du régime de retraite permet à OMERS de tenir sa promesse en matière de retraite aux participants. Tout au long de ses 48 années d'histoire, OMERS s'est efforcé d'atteindre les normes de gouvernance les plus élevées, comme en témoignent sa vision et sa mission de la gouvernance.

> Vision de la gouvernance

Le conseil de la SAO sera publiquement reconnu comme un chef de file du secteur des caisses de retraite dans la gouvernance d'entreprise et des retraites.

> Mission de la gouvernance

Le but de la gouvernance est de garantir l'efficacité de la prise de décision du conseil et de la direction au moyen de processus et de mécanismes de contrôle afin de s'assurer que le régime est administré dans l'intérêt des participants et des bénéficiaires.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS DU CONSEIL

Le conseil d'administration de la SAO est investi d'un certain nombre de responsabilités qui sont exposées dans le mandat du conseil d'administration de la SAO. Ce document se trouve sur le site Web d'OMERS. La principale responsabilité du conseil de la SAO consiste à définir la vision et les orientations de la SAO. Pour cela, le conseil d'administration approuve le processus de planification pour la SAO ainsi que le plan stratégique proprement dit qui est élaboré par l'équipe de direction. Le conseil de la SAO a donc pour mission de définir la vision et les orientations d'ensemble de la SAO. Le conseil de la SAO délègue à la direction la gestion des activités courantes et d'autres fonctions importantes. S'agissant de ces délégations, le rôle du conseil de la SAO consiste à faire le suivi du rendement de la direction et à s'assurer que ses activités correspondent à la vision, aux objectifs et aux orientations à plus long terme définis par le conseil de la SAO.

Le conseil de la SAO doit assumer des responsabilités précises, dont l'examen et l'approbation des états financiers vérifiés pour la SAO sur recommandation du comité de vérification du conseil de la SAO, l'approbation des paramètres de placement, selon les rapports d'évaluation actuarielle, pour la SAO, y compris les catégories de placements permises et l'affectation des fonds entre ces catégories, ainsi que la recherche et la nomination du président-directeur général de la SAO, et l'évaluation de son rendement à l'aune des stratégies et des plans d'activités approuvés.

GOUVERNANCE DU CONSEIL

Nous avons mis en place un certain nombre de politiques et de pratiques à l'appui de l'engagement de la SAO en matière de gouvernance, notamment :

- des règlements administratifs et un manuel et un guide de gouvernance;
- un programme de formation des membres du conseil qui comprend l'accréditation obligatoire des administrateurs de société offerte par le Directors College, en collaboration avec le Conference Board du Canada, l'école d'administration DeGroote School of Business et l'Université McMaster, ainsi qu'un programme d'orientation obligatoire sur le fonctionnement et la gouvernance du conseil;
- une politique formelle en matière d'indépendance des vérificateurs externes. Afin de préserver leur indépendance, il est interdit aux vérificateurs de fournir des services à la SAO lorsqu'ils remplissent une fonction qui pourrait raisonnablement être considérée comme un rôle de la direction, une vérification de leur propre travail ou un rôle de défenseur d'intérêts particuliers au nom de la SAO;
- un code de déontologie formel qui aborde des sujets tels que les conflits d'intérêts, la responsabilité fiduciaire, le harcèlement au travail, la discrimination, la confidentialité et la protection de la vie privée, et qui s'applique aux membres du conseil et au personnel de la SAO, lesquels doivent tous confirmer chaque année qu'ils s'y conforment;

- une politique formelle en matière d'opérations personnelles ou d'initiés sur valeurs mobilières. Les membres du conseil, la haute direction et le personnel concerné du service des placements et de la comptabilité doivent obtenir une autorisation préalable pour leurs opérations sur valeurs mobilières, déclarer toutes les valeurs mobilières qu'ils détiennent et signer un certificat annuel de conformité;

- l'obligation pour les membres du comité de vérification à satisfaire la norme de culture financière;

- des réunions régulières avec les participants au régime et les autres parties prenantes, ainsi que des communications imprimées et électroniques rapides permettant d'assurer la transparence et de rendre des comptes aux participants. Des résumés des délibérations du conseil et des comités de la SAO sont publiés régulièrement sur le site Web d'OMERS.

De plus amples informations sur les pratiques de gouvernance de la SAO se trouvent sur le site Web, et plus particulièrement dans le Manuel de gouvernance.

MEMBRES DU CONSEIL

Au cours de l'exercice 2009, la Société de promotion d'OMERS a établi le règlement administratif nº 13, qui désigne certains organismes promoteurs ayant le droit de proposer les noms de candidats au conseil de la SAO. Selon le règlement administratif nº 13 de la SP, le conseil de la SAO est actuellement composé de 14 membres comme suit :

- Association des Municipalités de l'Ontario (2 membres)

- Association des policiers de l'Ontario (1 membre)

- Association ontarienne des commissions de services policiers (1 membre)

- Association ontarienne des sociétés d'aide à l'enfance (1 membre)

- Cité de Toronto (1 membre)

- Conseils scolaires (avec alternance entre les conseils publics et les conseils catholiques) (1 membre)

- Electricity Distributors Association (1 membre)

- Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (1 membre)

- Ontario Professional Fire Fighters Association (1 membre)

- Représentant des retraités (nommé à partir des organismes qui représentent les participants retraités) (1 membre)

- Syndicat canadien de la fonction publique (Ontario) (2 membres)

- Syndicat des employés de la Fonction publique de l'Ontario (1 membre)

INDÉPENDANCE DU CONSEIL

Le conseil de la SAO nomme le président-directeur général, qui n'est pas membre du conseil, et évalue régulièrement son rendement tout au long de l'année. La gestion des affaires courantes est déléguée au président-directeur général. Le conseil de la SAO nomme également le vérificateur externe, le dépositaire principal, l'actuaire et le vice-président, vérification interne, et a retenu les services d'un avocat-conseil indépendant en cas de besoin. Le conseil de la SAO tient des séances à huis clos régulières, auxquelles la direction n'assiste pas.

RÉMUNÉRATION ET FRAIS DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA SAO

La rémunération versée aux membres du conseil de la SAO est fixée par le règlement administratif nº 6 de la SP. En vertu de ce règlement, le président du conseil reçoit une rémunération totale de 70 000 dollars par an, tandis que les présidents des comités reçoivent des honoraires annuels de 17 800 dollars par an et les autres membres, des honoraires annuels de 12 800 dollars. En outre, tous les membres du conseil, à l'exception de son président, percevront des indemnités journalières de 750 dollars pour les réunions, à raison de 24 réunions par an au maximum.

Les audiences du sous-comité d'appel de la SAO, qui se réunit au besoin pour entendre les appels déposés par les participants au régime, ne sont pas soumises à la limite de 24 réunions annuelles, et n'y sont pas comptabilisées.

Le tableau de la page 16 indique la rémunération versée aux membres du conseil de la SAO pour les réunions du conseil et des comités de la SAO, ainsi que d'autres frais admissibles en 2010 et les chiffres comparables en 2009.

COMITÉS DU CONSEIL

En 2010, le conseil de la SAO comptait quatre comités permanents qui l'ont aidé à s'acquitter de ses fonctions. Le conseil de la SAO fait également appel de temps à autre à des sous-comités pour s'occuper de situations spéciales. En 2010, deux sous-comités ont été sollicités ou créés.

COMITÉ DE PLACEMENT (COMITÉ PLÉNIER)

Le rôle du Comité de placement est de permettre à la SAO de s'acquitter de ses obligations de surveillance fiduciaire et de ses obligations se rapportant aux politiques et stratégies de placement de la SAO, et de permettre au conseil de la SAO de s'acquitter de ses responsabilités connexes en matière de surveillance, de conformité et d'atténuation du risque.

COMITÉ DE LA GOUVERNANCE

Le Comité de la gouvernance examine chaque année le mandat du conseil de la SAO et de ses comités. Il surveille le programme d'orientation et de formation du conseil de la SAO et approuve chaque année la composition des comités. Il remplit les fonctions suivantes : organiser et effectuer une évaluation annuelle du conseil de la SAO et de chaque administrateur, recommander des modifications au conseil de la SAO afin de remédier aux lacunes mises en évidence par les évaluations, évaluer les compétences requises pour le conseil de la SAO et recommander les aptitudes et l'expérience nécessaires pour le conseil. Le comité a également pour responsabilité d'examiner les politiques pertinentes relatives à la gouvernance, dont les normes de communication externes.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le Comité de vérification aide le conseil de la SAO à remplir ses obligations de surveillance dans les domaines suivants :

- intégrité des processus d'information financière et des états financiers;
- système de contrôle interne et passage en revue de la présentation de l'information financière;
- système de gestion du risque et gestion du risque de fraude;
- processus de vérification interne;
- vérification externe des états financiers;
- processus de l'organisme pour surveiller la conformité avec les lois et les règlements, et le Code de déontologie;
- dénonciation des abus (ligne d'assistance éthique) et enquêtes spéciales.

COMITÉ DE LA RELÈVE DU LEADERSHIP ET DE LA RÉMUNÉRATION (CRLR)

Le rôle du Comité de la relève du leadership et de la rémunération est d'aider le conseil de la SAO à remplir ses obligations de surveillance fiduciaire et ses obligations connexes en : i) attirant, conservant et motivant des membres de la haute direction qui s'engagent à respecter les l'énoncé de mission et les valeurs fondamentales de la SAO; ii) supervisant un solide processus de planification de la relève pour le poste de P.-D.G.; iii) supervisant le rendement, la rémunération et les politiques de rémunération des hauts dirigeants.

SOUS-COMITÉ DU CONSEIL MIXTE DE LA SAO

Ce sous-comité a été créé après l'exécution de l'accord-cadre avec la SP en 2009, à titre de sous-comité discute de questions importantes pour l'une ou l'autre partie concernant la surveillance et la gouvernance des régimes de retraite d'OMERS, y compris l'accord-cadre.

SOUS-COMITÉ D'APPEL

Ce sous-comité joue le rôle d'un tribunal d'appel pour les participants au régime qui souhaitent en appeler des décisions du président-directeur général (ou de ses délégués) au sujet de leur droit à une prestation de retraite. Ce sous-comité tient des audiences et rend ses décisions dans le cadre de ces appels. Il retient les services d'un conseiller juridique externe indépendant pour lui venir en aide dans ses délibérations.

ASSIDUITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA SAO

Le taux d'assiduité des membres du conseil et des comités en 2010 est détaillé à la page 17.

RÉMUNÉRATION ET FRAIS DU CONSEIL DE LA SAO

Pour les exercices terminés les 31 décembre	2010		2009	
	Rémunération	Frais[i)]	Rémunération	Frais[i)]
John Sabo, président du conseil	**70 000 $**	**28 524 $**	50 000 $	33 039 $
Bill Aziz	**30 800**	**7 675**	21 400	997
David Carrington	**30 800**	**2 959**	15 400	467
Richard Faber	**35 800**	**21 632**	26 900	30 060
John Goodwin[ii)]	**37 300**	**17 250**	28 400	13 056
Rick Miller	**35 800**	**46 418**	26 900	57 478
Laurie Nancekivell[iii)]	**23 300**	**14 079**	2 489	4 973
David O'Brien	**35 800**	**8 615**	23 900	377
James Phillips	**30 800**	**8 937**	15 400	2 086
Michael Power	**32 800**	**46 799**	26 900	57 168
Eugene Swimmer	**32 300**	**27 523**	23 650	33 681
Leslie Thompson	**31 550**	**17 995**	15 400	3 225
Sheila Vandenberk	**31 550**	**28 432**	15 400	8 198
John Weatherup	**30 800**	**9 923**	22 900	9 615
Anciens membres du conseil	-	-	40 500	13 615
Autres frais[iv)]	-	**91 049**	-	125 466
Total	**489 400 $**	**377 810 $**	355 539 $	393 501 $

i) Les indemnités de dépenses couvrent les frais professionnels habituels, y compris les indemnités de formation, de participation à des congrès et de communications couvrant des frais encourus pour le compte de la SAO.
ii) Président du sous-comité d'appel.
iii) La rémunération de Laurie Nancekivell a été versée directement à son organisme de promotion.
iv) Les autres indemnités de dépenses comprennent les indemnités d'assistance aux réunions de groupe qui ne sont pas réparties individuellement.

RÉUNIONS DU CONSEIL/DES COMITÉS EN 2010

	Conseil (12)		Placement (13)		Vérification (9)		Gouvernance (5)		CRLR (5)		Conseil mixte (3)		Total (47)		
Membre du conseil	Présence	Total	Présence	Total	Présence	Total	Présence	Total	Présence	Total	Présence	Total	Présence	Total	%
John Sabo, président du conseil[i)]	12	12	12	13	7	9	5	5	4	5	2	3	42	47	89 %
Bill Aziz	10	12	12	13	-	-	-	-	4	5	-	-	26	30	87 %
David Carrington[ii)]	11	12	13	13	-	-	-	-	5	5	-	-	29	30	97 %
Richard Faber	10	12	11	13	8	9	-	-	-	-	3	3	32	37	86 %
John Goodwin	10	12	12	13	8	9	-	-	-	-	-	-	30	34	88 %
Rick Miller	12	12	12	13	-	-	5	5	5	5	-	-	34	35	97 %
Laurie Nancekivell	7	12	7	13	-	-	2	5	-	-	-	-	16	30	53 %
David O'Brien	12	12	10	13	-	-	5	5	-	-	3	3	30	33	91 %
James Phillips	12	12	11	13	9	9	-	-	-	-	-	-	32	34	94 %
Michael Power	11	12	9	13	-	-	4	5	-	-	1	3	25	33	76 %
Eugene Swimmer	11	12	13	13	-	-	5	5	-	-	-	-	29	30	97 %
Leslie Thompson	12	12	13	13	9	9	-	-	-	-	-	-	34	34	100 %
Sheila Vandenberk	12	12	13	13	9	9	-	-	5	5	-	-	39	39	100 %
John Weatherup[ii)]	11	12	12	13	-	-	-	-	5	5	-	-	28	30	93 %
Taux de présence	**91 %**		**88 %**		**93 %**		**87 %**		**93 %**		**75 %**		**89 %**		

i) Membre d'office des comités de vérification et de gouvernance et du CRLR.
ii) Absent d'une réunion du conseil pour cause de conflit d'intérêt.

VOTE PAR PROCURATION

Nous détenons des actions dans de nombreuses sociétés cotées en bourse dans le monde entier. L'actionnariat implique des droits et responsabilités importants, en particulier le droit de vote lors des assemblées générales.

Le vote par procuration est un atout important pour une caisse de retraite. Nous exerçons nos droits de propriété en votant par procuration. Nous exerçons ces droits de vote diligemment afin d'optimiser la valeur de nos placements à long terme.

Nous sommes convaincus que les sociétés bien gérées qui sont dotées de pratiques de gouvernance rigoureuses offrent généralement une contribution positive au rendement des placements à long terme. À l'inverse, les sociétés mal gérées qui sont dotées de mauvaises pratiques de gouvernance ont plus de chances d'accroître le risque d'un placement à long terme.

Nos lignes directrices sur le vote par procuration contiennent des déclarations générales qui indiquent l'orientation probable de notre vote sur des questions particulières. Ces positions ne sont pas inflexibles, et nous pourrions tenir compte d'éventuelles circonstances atténuantes. Dans ce cas, notre vote ne sera pas forcément conforme aux recommandations. Ainsi, nous tenons compte des régimes de réglementation ou de gouvernance et des pratiques habituelles en vigueur dans différents territoires ou pays.

Nos lignes directrices sur le vote par procuration et décisions de vote sur des propositions importantes de sociétés canadiennes et américaines se trouvent sur notre site Web.

LIGNES DIRECTRICES SUR LE VOTE PAR PROCURATION

OMERS comprend les différents rôles et responsabilités des actionnaires, des administrateurs et des dirigeants dans le système de gouvernance d'entreprise. Par conséquent, en exerçant nos droits de vote, nous ne cherchons pas à gérer les sociétés dont nous détenons des actions. Toutefois, OMERS considère que son droit de vote est un moyen important d'influencer la direction et le conseil d'administration et d'exprimer son avis sur la façon dont la société est surveillée et gérée.

Nos lignes directrices sur le vote par procuration se fondent sur un certain nombre de principes clés :

Conseil d'administration

De bonnes pratiques de gouvernance favorisent l'efficacité et l'indépendance des conseils d'administration.

Rémunération des dirigeants et des administrateurs

La rémunération des dirigeants doit être raisonnable et établie en fonction du rendement, et structurée de manière à aligner les intérêts des dirigeants sur les intérêts à long terme des actionnaires.

Protection contre les prises de contrôle

Les régimes de droits de souscription devraient permettre au conseil d'administration et à la direction de répondre aux offres publiques d'achat de manière à augmenter la valeur à long terme des actionnaires.

Droits des actionnaires

Les structures d'actions doivent soutenir le principe fondamental selon lequel les droits de vote sont liés à la participation dans la proportion d'une voix par action.

Facteurs environnementaux, sociaux et relatifs à la gouvernance

Les sociétés bien gérées qui appliquent des normes éthiques et environnementales rigoureuses, et démontrent le respect de leurs employés, des droits de la personne et des communautés où elles sont implantées contribuent au rendement financier à long terme.

VOTES PAR PROCURATION

En 2010, nous avons participé à un total de 22 659 scrutins dans le cadre de 2 305 assemblées d'actionnaires à l'échelle mondiale. Au Canada, nous avons participé à 2 178 scrutins dans le cadre de 232 assemblées d'actionnaires. À l'étranger, nous avons participé à 8 710 scrutins aux É.-U. et 11 771 scrutins hors de l'Amérique du Nord dans le cadre de 2 073 assemblées d'actionnaires.

POINTS VOTÉS PAR PROCURATION

Canada	2 178
États-Unis	8 710
Hors Amérique du Nord	11 771

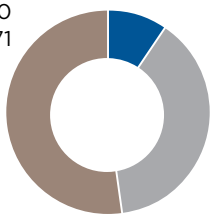

ÉQUIPE DE HAUTE DIRECTION

Équipe de gestion intégrée

Michael Nobrega
Président-directeur général

Warren Bell
Vice-président directeur
et chef des ressouces humaines

Jennifer Brown
Vice-présidente directrice
et chef des services
de retraite

G. Blair Cowper-Smith
Vice-président directeur,
Affaires générales, et chef
des services juridiques

Patrick Crowley
Vice-président directeur
et chef de la direction financière

Michael Latimer
Vice-président directeur
et chef des placements

John Macdonald
Vice-président directeur
et chef de l'exploitation

Équipe de gestion des placements

Jacques Demers
Président-directeur général,
OMERS Strategic Investments

James Donegan
Président-directeur général,
OMERS Capital Markets

Wendy Forsythe
Présidente,
OMERS Investment Management

Blake Hutcheson
Président-directeur général,
Groupe immobilier Oxford

Paul G. Renaud
Président-directeur général,
OMERS Private Equity

Michael Rolland
Président-directeur général,
Borealis Infrastructure

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour la biographie des membres du conseil d'administration de la SAO, veuillez consulter omers.com

John Sabo
Président du conseil

Bill Aziz

David Carrington

Richard Faber

John Goodwin

Rick Miller

Laurie Nancekivell

David O'Brien

James Phillips

Michael Power

Eugene Swimmer

Leslie Thompson

Sheila Vandenberk

John Weatherup

RAPPORT DE GESTION 2010

TABLE DES MATIÈRES

VISION ET STRATÉGIE 22

PLAN STRATÉGIQUE GLOBAL 23

RÉSUMÉ DE LA SAO 25
- Analyse des résultats de l'exercice 2010 25
- Survol du rendement des placements 25
- Frais de gestion des placements et d'administration des retraites 30
- Dette 30
- Répartition de l'actif du régime 31
- Examen des contrôles internes 32
- Gestion du risque d'entreprise 32

RÉGIMES DE RETRAITE D'OMERS 33
- Régime de retraite principal d'OMERS 33
- Convention de retraite 33
- Régime complémentaire d'OMERS pour les policiers, les pompiers et les ambulanciers paramédicaux 33
- Capitalisation du régime 34
- Services de retraite d'OMERS 38

LES CAISSES 42
- OMERS Capital Markets 44
- OMERS Private Equity 48
- Borealis Infrastructure 51
- Groupe immobilier Oxford 53
- OMERS Strategic Investments 55

GESTION DES RISQUES 57

CONVENTIONS COMPTABLES CRITIQUES 59

La Société d'administration d'OMERS (la « SAO ») est l'administrateur des régimes de retraite d'OMERS (les « régimes de retraite d'OMERS » ou les « régimes ») au sens de la *Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* (la « Loi sur OMERS »). Les régimes de retraite d'OMERS comprennent le régime de retraite principal d'OMERS (le « régime principal » ou le « régime »), la convention de retraite (la « CR ») associée au régime et le régime complémentaire d'OMERS pour les policiers, les pompiers et les ambulanciers paramédicaux (le « régime complémentaire »). La SAO est chargée de la gestion des fonds du régime, de la CR et du régime complémentaire (collectivement, la « caisse » ou les « caisses »). Les caisses sont gérées par les entités suivantes : OMERS Capital Markets (marchés publics, prêts hypothécaires et dette privée), OMERS Private Equity (actions de sociétés fermées), Borealis Infrastructure (infrastructure), le Groupe immobilier Oxford (biens immobiliers) et OMERS Strategic Investments (placements stratégiques dans toutes les catégories d'actifs) (collectivement, les « entités de placement »). En outre, selon la Loi sur OMERS, le Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (« OMERS ») représente le système combiné de retraite comprenant la Société de promotion d'OMERS (la « SP »), qui est le promoteur du régime, la SAO, le régime, la CR et le régime complémentaire. Dans ce rapport de gestion dont la responsabilité incombe à la direction de la SAO (« la direction ») et qui doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés de la SAO, la direction analyse la situation financière de la SAO, ses résultats d'exploitation ainsi que son contexte opérationnel au 23 février 2011. Le comité de vérification et le conseil d'administration de la SAO (le « conseil ») ont examiné et approuvé le contenu de la présente section.

Outre les données historiques, la présente section renferme des énoncés prospectifs à l'égard de la stratégie, des objectifs, des perspectives et des attentes de la direction. La présence d'énoncés prospectifs peut être signalée par des verbes tels « croire », « prévoir », « pouvoir », « avoir l'intention », « continuer » et « estimer », ou des variations de tels mots, expressions et énoncés à l'effet que certaines mesures, événements ou résultats « peuvent être », « pourraient être » ou « seront » entrepris ou atteints. De par leur nature, ces énoncés sont assujettis à des risques et incertitudes, de sorte que les résultats réels peuvent différer des attentes exprimées dans les énoncés. Les énoncés prospectifs formulés dans la présente section représentent l'opinion de la direction à la date du présent rapport et la SAO ne s'engage pas à mettre à jour ni à réviser ces énoncés en raison d'informations nouvelles, d'événements futurs ou pour toute autre raison.

VISION ET STRATÉGIE

VISION

Nous avons un objectif clair et prioritaire : tenir la promesse faite à nos retraités actuels et futurs en matière de retraite.

Nous travaillons en équipe en quête d'un niveau de rendement inégalé qui nous permettra d'atteindre cet objectif, à savoir :

- produire des rendements suffisants en investissant l'actif des caisses et
- fournir à nos participants et employeurs des services d'administration des retraites d'excellente qualité, dont le plus important est le versement des prestations mensuelles aux retraités.

Notre vision est centrée sur quatre domaines clés qui font partie intégrante de nos stratégies et décisions :

MENER

Être le leader du secteur des caisses de retraite.
Nous ne visons rien de moins que la tête du secteur des caisses de retraite. Pour y parvenir, nous devons nous hisser à long terme dans le premier quartile pour le rendement de nos placements et établir la norme de notre secteur en matière de service aux participants et aux employeurs.

PERFORMER

Fournir une gestion haut de gamme des placements.
Nous reconnaissons l'importance de produire des rendements supérieurs ajustés pour le risque. Cela signifie obtenir des rendements supérieurs tout en étant conscients des mesures que nous prenons pour assurer la sécurité des retraites.

SERVIR

Offrir des services de retraite hors pair à nos participants et employeurs.
Les services aux participants au régime sont l'une de nos priorités et l'un de nos principaux points forts.

CROÎTRE

Attirer des partenaires investisseurs et des employeurs grâce à notre leadership.
La croissance n'est pas un objectif en soi mais elle permet d'étendre la diversité et l'envergure des occasions de placement que nous pouvons envisager et d'améliorer nos services au bénéfice de tous les participants.

PLAN STRATÉGIQUE GLOBAL

Le plan stratégique global 2010–2014 d'OMERS est le produit conjoint du conseil et de la direction de la SAO. Il a évolué comme vision partagée depuis un processus consultatif de planification stratégique.

Le plan stratégique reflète la recherche et les initiatives en tête du secteur qu'a élaborées la direction. Il tient compte des conversations ouvertes et transparentes entre les membres du conseil et la direction qui surviennent au moins six fois par année, lorsque des rapports de mise à jour détaillés sont officiellement présentés au conseil. L'orientation sur la stratégie est une question de routine lors de la liaison continue entre le président du conseil et le président-directeur général d'OMERS.

En 2010, la collaboration entre le conseil et la direction a atteint de nouveaux niveaux de mobilisation qui sont conformes aux principales pratiques de gouvernance. En février 2010, les membres du conseil ont établi les grands enjeux qui allaient orienter les discussions de la planification stratégique de 2010, en particulier l'état de capitalisation d'OMERS, les tendances macroéconomiques mondiales et leurs répercussions sur la stratégie de placement d'OMERS, ainsi que l'incidence et les occasions de la réforme éventuelle des pensions au Canada.

En avril 2010, le conseil a consacré énormément de temps à la discussion relative à une ébauche du plan stratégique, et en a approuvé la version finale en juin 2010.

Le plan stratégique est un document vivant. Des initiatives et enjeux nouveaux et révisés surviennent chaque année, alors que d'autres initiatives sont retirées du plan en fonction de la recherche et des contrôles préalables. De plus, des événements hors de notre contrôle sur la scène nationale et à l'étranger se répercutent sur le contenu et le ton de notre stratégie. Tout au long de l'année le conseil reçoit des renseignements mis à jour et l'on fait appel à son approbation, permettant ainsi à la direction de mettre en œuvre des initiatives particulières.

Les principales initiatives du plan stratégique comprennent :

1. POLITIQUE DE RÉPARTITION DE L'ACTIF

Notre politique de répartition de l'actif repose sur notre avis qu'à long terme, une répartition de l'actif favorisant une plus grande exposition des placements au marché privé est mieux susceptible de générer des rendements vigoureux et prévisibles, ainsi que des flux de trésorerie constants à risque réduit, afin d'atteindre les exigences du plan en matière de capitalisation. Cette politique adoptée par le conseil énonce l'orientation et les paramètres relatifs à la manière dont nous investissons sur les marchés publics et privés. Notre stratégie de placement à long terme consiste à maintenir l'exposition de notre actif aux placements du marché public, sous forme d'actions de sociétés ouvertes et de placements productifs d'intérêt, dans une proportion d'environ 53 pour cent de l'actif net du régime lié aux placements, les 47 pour cent restants étant soumis à une exposition aux placements du marché privé, sous forme d'actions de sociétés fermées, d'infrastructure et d'immobilier.

À la fin de 2010, les placements du régime dans les marchés publics représentaient 60,1 pour cent de l'actif net lié aux placements, et les placements du marché privé 39,9 pour cent de l'actif net lié aux placements. Les placements sur les marchés privés sont légèrement en hausse, par rapport à 39,1 pour cent au 31 décembre 2009.

2. GESTION ACTIVE ET DIRECTE DE L'ACTIF

Nous accomplissons des progrès considérables dans la gestion active d'une partie accrue des placements d'OMERS à l'interne dans le but d'améliorer les rendements et de réduire les coûts de placement. Les principales forces motrices sont la gestion directe accrue des actions de sociétés ouvertes étrangères, des devises et des actions de sociétés fermées. Notre objectif consiste à avoir 90 pour cent du total de l'actif des caisses géré directement en 2012, comparativement à 85,6 pour cent à la fin de 2010.

Un but implicite du plan stratégique vise à diversifier l'actif d'OMERS à l'échelle mondiale afin de tirer parti du rendement des placements dans des économies ayant un cycle différent de celui de l'économie canadienne et de réduire la partialité pour le marché intérieur, afin d'éviter de mettre « tous nos œufs dans le même panier » (compte tenu du fait que le Canada représente moins de 3 pour cent des marchés boursiers mondiaux). L'objectif à long terme consiste à investir de 50 à 60 pour cent du total de la caisse à l'extérieur du Canada, comparativement à 35 pour cent à la fin de 2010.

3. ACCÈS AUX CAPITAUX INTÉRIEURS

L'accès aux capitaux intérieurs nous permettra d'augmenter le capital à partir duquel nous pourrons acquérir des placements intéressants. Notre principale initiative en vue d'accéder aux capitaux intérieurs est le lancement d'OMERS Investment Management Inc. (« OIM »). Le rôle d'OIM consiste à réunir des capitaux intérieurs à partir d'autres régimes de retraite et d'autres clients admissibles. En 2010, le conseil a examiné et approuvé les premiers produits offerts par OIM. D'autres initiatives importantes pour accéder aux capitaux intérieurs comprennent le programme de cotisations facultatives supplémentaires (« CFS »).

La SAO a reçu en 2009 l'approbation de la SP pour autoriser les participants au régime à augmenter leurs cotisations par le biais d'un programme de CFS et a élaboré en 2010 les systèmes comptables et de contrôle nécessaires, ainsi que le matériel de communications. La capacité d'effectuer de telles cotisations répond à une demande de longue date des participants au régime, qui souhaitent investir leur épargne retraite dans nos caisses. OMERS acceptera les CFS dès janvier 2011.

Le gouvernement de l'Ontario a élargi en 2010 la définition d'affiliation à OMERS en modifiant la Loi sur OMERS, afin de permettre aux entités de placement d'OMERS qui ne sont pas présentement admissibles à adhérer au régime de retraite principal d'OMERS d'en devenir participants, sous réserve de l'approbation de la SP.

4. ACCÈS AUX CAPITAUX ÉTRANGERS

En 2010, nous avons poursuivi le processus visant à établir une plate-forme permettant de mobiliser notre capital intellectuel en créant des alliances de placement avantageuses pour la SAO et des tiers investisseurs qui partagent nos objectifs. L'établissement de l'alliance stratégique mondiale (« ASM ») permettra à nos entités de placement d'effectuer des acquisitions de premier ordre et de grande envergure à travers le monde en coinvestissant avec ces partenaires. Il s'agit là d'un effort considérable dirigé par OMERS Strategic Investments (« OSI »), avec l'assistance de nos autres entités de placement. Le conseil approuvera les partenaires de cette alliance et les ententes connexes au fur et à mesure que ces partenaires se manifesteront.

5. OCCASIONS DE PLACEMENT STRATÉGIQUES

La marque OMERS Worldwide a été établie par l'entremise d'OSI afin d'aider les entités de placement à trouver des placements mondiaux par le biais de partenariats à l'échelle mondiale et de bureaux régionaux.

6. OBSTACLES À LA CROISSANCE

Des progrès sont réalisés en vue de retirer les règles restrictives qui font obstacle à la croissance d'OMERS. Le gouvernement fédéral a convenu en 2010 avec OMERS et d'autres importants régimes de retraite publics que les limites quantitatives à l'égard de l'immobilier et des propriétés extractives étaient difficiles d'application et n'étaient plus nécessaires. Le ministre fédéral des Finances a mis à jour les règles de placement de la *Loi sur les normes de prestation de pension* en retirant nombre de ces règles restrictives. À titre de partenaire du régime canadien d'harmonisation des règles de placement des régimes de retraite, le gouvernement de l'Ontario a annoncé, dans son énoncé économique de l'automne, qu'il se propose en 2011 de suivre l'exemple du gouvernement fédéral et de réviser sa référence aux règles de placement de la *Loi sur les normes de prestation de pension* dans la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario.

RÉSUMÉ DE LA SAO

ANALYSE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2010

OBJECTIF DE PLACEMENT	MÉTHODE DE GESTION	RENDEMENT EN 2010
Pour tenir la promesse faite à nos retraités actuels et futurs en matière de retraite, nous devons obtenir de nos placements un rendement supérieur à celui de l'indice de référence des catégories d'actif dans lesquelles nous investissons, moyennant un niveau de risque acceptable.	Définir une stratégie de répartition de l'actif et une stratégie de placement pour atteindre les objectifs de placement des régimes.	Rendement total de 12,01 pour cent du régime, comparativement à 11,47 pour cent pour l'indice de référence. Rendement de 7,99 pour cent du fonds d'investissement de la CR contre 10,09 pour cent pour l'indice de référence.

SURVOL DU RENDEMENT DES PLACEMENTS

Par l'entremise de nos entités de placement, nous investissons dans plusieurs catégories d'actif – marchés publics, actions de sociétés fermées, infrastructure et biens immobiliers – au Canada et dans le reste du monde.

Entité de placement	Catégories d'actif principales
OMERS Capital Markets	Marchés publics, dont titres productifs d'intérêt, obligations à rendement réel et actions de sociétés ouvertes
OMERS Private Equity	Actions de sociétés fermées par le biais de placements directs et indirects (fonds)
Borealis Infrastructure	Placements directs en infrastructure
Groupe immobilier Oxford	Placements en biens immobiliers
OMERS Strategic Investments	Placement direct d'actifs stratégiques de n'importe quelle catégorie d'actif ne faisant pas partie de la stratégie des autres entités de placement, mais revêtant un intérêt particulier pour la caisse

Nos entités de placement sont décrites plus en détail à partir de la page 44 du présent rapport annuel.

Sur la base du revenu des placements avant les honoraires de rendement élevé du gestionnaire externe et les frais de gestion des placements, le rendement des placements pour le régime et la CR pour 2010 et 2009 a été le suivant :

RENDEMENTS ET INDICES DE RÉFÉRENCE

Pour les exercices terminés les 31 décembre	2010		2009	
	Taux de rendement	Indice de référence	Taux de rendement	Indice de référence
OMERS Capital Markets	**11,04 %**	**10,11 %**	11,0 %	13,5 %
OMERS Private Equity	**22,21 %**	**28,05 %**	13,9 %	6,7 %
Borealis Infrastructure	**10,10 %**	**8,50 %**	10,9 %	9,0 %
Groupe immobilier Oxford	**7,51 %**	**6,65 %**	1,3 %	6,7 %
OMERS Strategic Investments	**7,65 %**	**7,00 %**	-1,2 %	10,7 %
Total de la caisse du régime principal[i)]	**12,01 %**	**11,47 %**	10,6 %	12,1 %
Fonds d'investissement de la CR[ii)]	**7,99 %**	**10,09 %**	11,3 %	16,6 %

Le rendement de l'exercice actuel est présenté avec une précision de deux décimales.

i) Les résultats du programme de couverture transversale du risque de change de la caisse du régime principal et les coûts de couverture du risque de change de certains placements sur le marché privé sont inclus uniquement dans le rendement total.

ii) Exclut le solde de l'impôt remboursable de la CR auprès de l'Agence du revenu du Canada. En tenant compte du solde de l'impôt remboursable, le rendement de la CR était de 4,31 pour cent (4,8 pour cent en 2009).

Le régime principal a affiché un rendement total de ses placements de 12,01 pour cent en 2010, dépassant de 54 points de base l'indice de référence de 11,47 pour cent, alors que le rendement du Fonds d'investissement de la CR était de 7,99 pour cent, comparativement à un indice de référence de 10,09 pour cent.

Le rendement vigoureux continu des placements du régime en 2010 reflète l'efficacité de la répartition de l'actif et de la gestion directe établies par le plan stratégique. Les placements du régime ont enregistré un revenu de 23 milliards de dollars au cours des 10 dernières années, malgré les pertes considérables subies en raison de l'effondrement mondial des marchés financiers en 2008. Ce montant a dépassé le rendement de l'indice de référence par une marge de 2,4 milliards de dollars au cours des 10 dernières années. Cette performance appuie notre mission de créer une richesse excédentaire afin de protéger les participants et les promoteurs du régime contre les chutes importantes des marchés financiers, telle celle qui est survenue en 2008.

Le rendement nécessaire à la capitalisation du régime se fonde sur un rendement réel majoré de l'inflation. Selon les hypothèses actuarielles, le rendement nécessaire à la capitalisation du régime a été fixé à 6,5 pour cent, comme on l'explique au chapitre Capitalisation du régime, à la page 34 du présent rapport annuel. Le rendement nécessaire à la capitalisation du régime représente un rendement réel de 4,25 pour cent, plus un taux d'inflation d'environ 2,35 pour cent, soit un rendement total de 6,60 pour cent, comparativement à un rendement net de 11,37 pour cent en 2010 (10,0 pour cent en 2009). Bien qu'en 2010, le rendement des placements ait dépassé celui nécessaire à sa capitalisation, le régime est demeuré en position de déficit actuariel au 31 décembre 2010, en raison de l'incidence persistante des rendements négatifs de 2008. On s'attend à ce que le régime accuse un déficit de capitalisation considérable au cours des prochaines années. Le déficit et les facteurs qui y ont contribué sont abordés à la section Capitalisation du régime, à la page 34 du présent rapport annuel.

Les rendements sur un, cinq, sept et dix ans comparés à l'indice de référence figurent dans le tableau ci dessous. Le rendement réel pour ces périodes reflète l'incidence négative du rendement brut de 2008, qui était de -15,3 pour cent.

TAUX DE RENDEMENT ET RENDEMENT DE L'INDICE DE RÉFÉRENCE
(%)

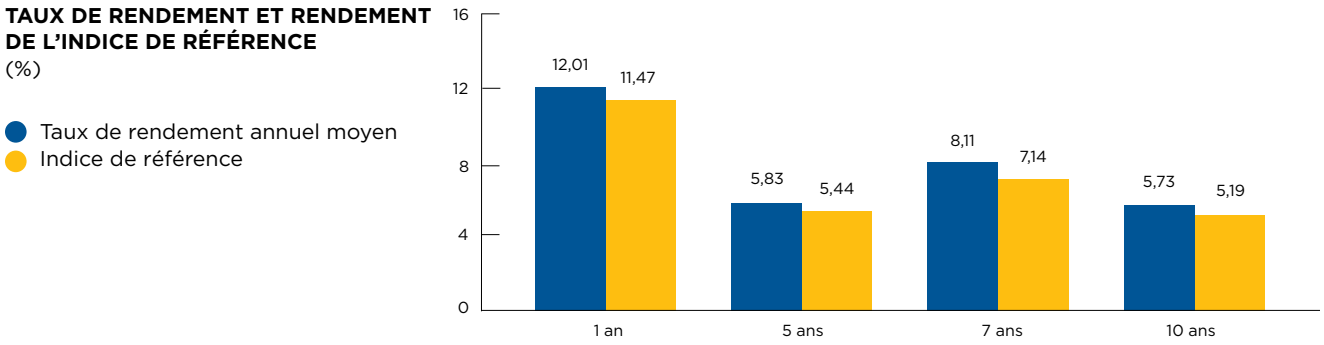

RENDEMENT DE L'INDICE DE RÉFÉRENCE

Nous mesurons le rendement de chacune de nos catégories d'actif sur les marchés publics et de notre catégorie d'actif d'actions de sociétés fermées, par rapport à un indice de référence représentatif du marché, et celui de nos placements dans l'infrastructure et l'immobilier par rapport à un rendement absolu fixé au début de chaque exercice. Nous élaborons un indice de référence pour l'ensemble des activités de placement en regroupant et en pondérant chaque indice de référence pour chaque catégorie d'actif. Nos indices de référence ont été examinés et approuvés par le conseil de la SAO. Notre but est d'obtenir des rendements qui égalent ou dépassent ces indices de référence. Lorsque nous dépassons l'indice de référence, nos gestionnaires de placement ajoutent de la valeur au portefeuille, en sus du rendement cible de la catégorie d'actif ou du rendement boursier que rapportent des placements passifs. Les indices de référence auxquels les caisses ont eu recours en 2010 sont principalement i) des indices calculés extérieurement qui tiennent compte des résultats des marchés sur lesquels nous investissons, dans le cas d'OMERS Capital Markets et d'OMERS Private Equity ou ii) un rendement absolu prévu, dans le cas de Borealis Infrastructure, du Groupe immobilier Oxford et d'OMERS Strategic Investments. Les indices de référence utilisés sont les suivants :

Entité	Indice de référence
OMERS Capital Markets	
- Revenu fixe	Indice de référence mixte : bons du Trésor à 30 jours DEX et indice universel DEX
- Obligations à rendement réel	Indice des obligations à rendement réel DEX
- Actions de sociétés ouvertes canadiennes	Indice composé S&P/TSX
- Actions étrangères	Indice de référence mixte : indice FTSE[i)] tous les pays, à l'exclusion du Canada et des É.-U., et indice FTSE[i)] de toutes les sociétés américaines à grande capitalisation
OMERS Private Equity	Total des indices mondiaux Russell ajustés pour les expositions géographique et sectorielle, plus une prime d'illiquidité et d'endettement; des crédits mezzanines en fonction d'un indice de référence du rendement absolu
Borealis Infrastructure, Groupe immobilier Oxford et OMERS Strategic Investments	Rendement absolu fixé au début de chaque exercice en fonction des plans d'exploitation approuvés par le conseil
Total de la caisse[ii)]	Indice moyen pondéré des indices de référence des entités, y compris une couverture de 50 % dans le cas des actions étrangères
Fonds d'investissement de la CR	Indice composé S&P/TSX 60 pour 25 %/Indice FTSE[i)] de tous les pays, Europe, Asie et Pacifique pour 25 %/Indice FTSE[i)] de toutes les sociétés américaines à grande capitalisation pour 50 %

i) Source : FTSE International Limited

ii) Le rendement total de la caisse est mesuré par rapport à l'indice de référence composé libellé en dollars canadiens obtenu en regroupant le rendement de chacun des indices de référence des entités visées par la politique, au moyen de la pondération de la répartition de l'actif de la caisse déterminée par la politique.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, le rendement total du régime, soit 12,01 pour cent, était supérieur à celui de l'indice de référence global, soit 11,47 pour cent. Le rendement d'OMERS Capital Markets était supérieur à l'indice de référence, qui était de 10,11 pour cent, principalement en raison des solides rendements des actions de sociétés ouvertes canadiennes. Les rendements du Groupe immobilier Oxford et de Borealis Infrastructure ont dépassé leur indice de référence respectif grâce à des placements qui ont procuré des flux de trésorerie vigoureux et stables et des valorisations positives des placements en 2010. OMERS Private Equity a enregistré des rendements énergiques reflétant le solide rendement d'exploitation tiré des placements directs et indirects, associé à une évaluation à la valeur du marché supérieure résultant d'une augmentation de la valeur des transactions comparables du marché public, facteurs abordés à la page 48 du présent rapport annuel. OMERS Strategic Investments a affiché des rendements positifs, légèrement supérieurs à l'indice de référence en raison des valorisations accrues, principalement au sein du portefeuille énergétique. Le montant de la valeur ajoutée par nos spécialistes en placement a été positif en 2010, et il a également été positif au cours des dernières périodes de un, cinq, sept et dix ans comme le montre le tableau suivant :

(en milliards de dollars)	1 an	5 ans	7 ans	10 ans
Valeur ajoutée par rapport à l'indice de référence	0,3 $	1,1 $	2,8 $	2,4 $

TAUX DE RENDEMENT ANNUEL ET INDICE DE RÉFÉRENCE
(%)

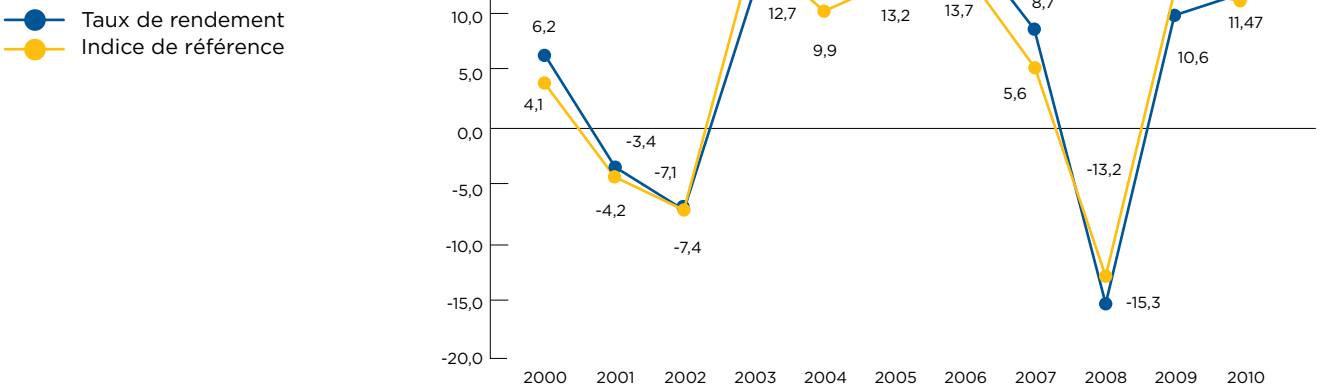

ACTIF NET DES RÉGIMES

Au 31 décembre 2010, l'actif net des régimes s'élevait à 53 349 millions de dollars, y compris l'actif net lié aux placements de 53 965 millions de dollars et l'actif net lié aux retraites de 193 millions de dollars, moins le montant à payer aux caisses administrées de 809 millions de dollars.

ACTF NET

(en millions de dollars)

Aux 31 décembre	2010	2009
Actif net lié aux placements	53 965 $	48 389 $
Actif net lié aux retraites	193	177
Montants à payer aux caisses administrées	(809)	(734)
Actif net	53 349 $	47 832 $

L'actif net a enregistré une hausse de 5 517 millions de dollars, soit 11,5 pour cent, comparativement à une augmentation de 4 355 millions de dollars, soit 10,0 pour cent, en 2009. L'augmentation enregistrée en 2010 est attribuable à la hausse des marchés public et privé. Les marchés boursiers mondiaux ont continué à rebondir pour une deuxième année consécutive après le fort repli enregistré en 2008, ce qui a eu un effet positif sur la valeur des actions tant des sociétés ouvertes que des sociétés fermées. Le rendement de nos placements dans le marché privé a également bénéficié du rendement d'exploitation vigoureux de nos placements dans l'infrastructure et l'immobilier.

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

(en millions de dollars)

Pour les exercices terminés les 31 décembre	2010	2009
Actif net au début de l'exercice	47 832 $	43 477 $
Variations attribuables aux activités de placement	5 384	4 310
Variations attribuables aux activités de retraite	133	45
Actif net à la fin de l'exercice	53 349 $	47 832 $

FRAIS DE GESTION DES PLACEMENTS ET D'ADMINISTRATION DES RETRAITES

Des frais d'administration sont engagés pour l'administration directe des retraites, la gestion directe des placements et les services généraux. Les frais d'administration directe des retraites représentent les frais servant à procurer des services directs aux employeurs et aux participants aux régimes de retraite d'OMERS. Les frais de gestion directe des placements représentent les frais des entités de placement qui gèrent les placements d'OMERS. Les services généraux comprennent principalement les frais des systèmes informatiques de l'organisme, les charges comptables, les frais juridiques et d'autres frais de gouvernance engagés pour le soutien à l'administration des retraites ou à la gestion des placements. Ces frais sont répartis entre les retraites et les placements en fonction d'une estimation de l'utilisation des ressources.

Les frais de gestion des placements étaient de 268 millions de dollars en 2010, comparativement à 246 millions de dollars en 2009, soit une augmentation de 8,9 pour cent. Les frais de gestion des placements, y compris les honoraires pour rendement élevé du gestionnaire externe qui sont comptabilisés au revenu de placement, représentent un ratio de frais de gestion des placements de 64 points de base pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, contre 55 points de base en 2009. Cette augmentation se rapporte principalement à des honoraires pour rendement élevé considérables de 47 millions de dollars en 2010, contre 4 millions de dollars en 2009, résultant de rendements de placement supérieurs et devant être versés par contrat aux gestionnaires externes des placements.

Les frais d'administration des retraites et les frais généraux connexes se sont établis à 54 millions de dollars pour l'exercice, par rapport à 48 millions de dollars l'exercice précédent, soit une hausse de 12,5 pour cent.

L'augmentation des frais d'administration est principalement attribuable à une dotation en personnel accrue et aux coûts des systèmes liés à la gestion d'un régime sans cesse plus important, plus complexe et plus raffiné, et à l'expansion des capacités afin de pouvoir gérer une plus grande partie des placements à l'interne – un élément clé de notre plan stratégique. Les économies liées à cette stratégie de gestion directe ont déjà commencé à se réaliser, et continueront de le faire au cours des prochains exercices, à mesure que les engagements actuels seront remplacés par des placements directs.

DETTE

La SAO conserve une notation « AAA » auprès de deux des principales agences de notation. Cela nous a permis d'obtenir, le cas échéant, un financement par emprunt à des taux préférentiels pour faciliter la mise en œuvre de notre stratégie de placement. L'encours de la dette liée aux placements du Groupe immobilier Oxford au 31 décembre 2010 comprend 1 529 millions de dollars de débentures, 2 222 millions de dollars de créances garanties et 1 568 millions de dollars de papier commercial émis par OMERS Finance Trust (« OFT »). En outre, le portefeuille de Borealis Infrastructure est financé à hauteur de 6 484 millions de dollars par des créances garanties et de 1 067 millions de dollars par du papier commercial émis par OFT. Les débentures et le papier commercial s'appuient sur la notation « AAA » de la Société d'administration d'OMERS (SAO).

Nous avons lancé OFT en 2010 afin de concentrer l'émission de la dette garantie de la SAO entre les mains d'une seule interface avec les marchés financiers. Tout le papier commercial qui comportait une garantie de la SAO et était auparavant émis par des entités relevant du Groupe immobilier Oxford et de Borealis Infrastructure est désormais émis par OFT et continue de porter la garantie de la SAO. Au 31 décembre 2010, OFT avait 2 645 millions de dollars de papier commercial en circulation, y compris le papier commercial mentionné ci-dessus, émis au nom d'Oxford et de Borealis.

RÉPARTITION DE L'ACTIF DU RÉGIME

Comme nous l'avons évoqué dans la section sur la stratégie de placement, l'une de nos stratégies de placement consiste à maintenir une répartition de l'actif à long terme selon une pondération de 53 pour cent des placements sur les marchés publics et de 47 pour cent sur les marchés privés. À la fin de 2010, nos placements sur les marchés privés représentaient 39,9 pour cent de la répartition de l'actif comparativement à 39,1 pour cent à la fin de l'exercice 2009. Comme l'indique le tableau de la page 32, la valeur marchande de notre actif net lié aux placements exposés aux actions de sociétés fermées, à l'infrastructure et à l'immobilier est passée à 21 550 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 2 633 millions de dollars, soit 13,9 pour cent, par rapport à 2009.

En raison de la volatilité inhérente et de l'incidence connexe des marchés boursiers mondiaux sur la valeur de nos placements sur le marché public, nos spécialistes en placement gèrent en conséquence la composition de notre actif, gardant à l'esprit nos objectifs à long terme pour chaque catégorie d'actif, afin que le régime soit toujours maintenu dans une position de croissance. Afin de faciliter cette gestion, le conseil de la SAO approuve la répartition entre les marchés publics et privés de l'actif net du régime lié aux placements et, à l'intérieur de chacun de ces marchés, nos spécialistes en placement répartissent notre actif entre les diverses catégories d'actif. La répartition exacte de l'actif est communiquée régulièrement au conseil.

RÉPARTITION DE L'ACTIF – RÉELLE C. CIBLE

Aux 31 décembre	Réelle 2010	Réelle 2009	Répartition à long terme entre marchés publics et privés
Marchés publics			
Placements productifs d'intérêts[i]	**20,7 %**	22,6 %	
Obligations à rendement réel	**2,7 %**	4,1 %	
Actions de sociétés ouvertes	**36,7 %**	34,2 %	
	60,1 %	60,9 %	53,0 %
Marchés privés			
Actions de sociétés fermées	**12,7 %**	10,2 %	
Infrastructure	**15,5 %**	15,7 %	
Biens immobiliers	**11,7 %**	13,2 %	
	39,9 %	39,1 %	47,0 %

i) Comprend des dépôts à court terme, des obligations et des débentures, des prêts hypothécaires et des titres de créance privés.

Pour déterminer l'exposition de la composition de l'actif du régime, la valeur marchande de l'encaisse et des autres éléments d'actif et de passif liés aux placements compris dans l'actif net lié aux placements selon les états financiers consolidés est affectée aux diverses catégories d'actif. De plus, l'exposition aux instruments dérivés et aux autres éléments, notamment les soldes et opérations entre entités de placement, est répartie pour déterminer l'exposition totale du régime aux diverses catégories d'actif. L'actif net lié aux placements, selon les avoirs présentés aux états financiers consolidés et après toutes les imputations, s'établit comme suit :

EXPOSITION DE L'ACTIF
(en millions de dollars)

Aux 31 décembre	2010			2009		
		Composition de l'actif			Composition de l'actif	
	Avoirs	Exposition	%	Avoirs	Exposition	%
Marchés publics						
Placements productifs d'intérêts[i]	**16 943 $**	**11 147 $**	**20,7 %**	15 228 $	10 949 $	22,6 %
Obligations à rendement réel	**1 472**	**1 475**	**2,7 %**	1 977	1 982	4,1 %
Total des placements productifs d'intérêts	**18 415**	**12 622**	**23,4 %**	17 205	12 931	26,7 %
Actions de sociétés ouvertes	**16 019**	**19 793**	**36,7 %**	14 131	16 541	34,2 %
	34 434	**32 415**	**60,1 %**	31 336	29 472	60,9 %
Marchés privés						
Actions de sociétés fermées	**6 731**	**6 835**	**12,7 %**	5 048	4 953	10,2 %
Infrastructure	**15 375**	**8 357**	**15,5 %**	12 195	7 561	15,7 %
Biens immobiliers	**12 599**	**6 358**	**11,7 %**	11 975	6 403	13,2 %
	34 705	**21 550**	**39,9 %**	29 218	18 917	39,1 %
Éléments d'actif liés aux placements	**1 491**	-		1 173	-	-
Éléments de passif liés aux placements	**(16 665)**	-		(13 338)	-	-
Actif net lié aux placements	**53 965 $**	**53 965 $**	**100,0 %**	48 389 $	48 389 $	100,0 %

i) Comprend des dépôts à court terme, des obligations et des débentures, des prêts hypothécaires et des titres de créance privés.

EXAMEN DES CONTRÔLES INTERNES

La Société d'administration d'OMERS maintient des systèmes de contrôle interne conçus pour assurer l'intégrité et la fidélité des données présentées dans les états financiers consolidés et d'autres parties du présent rapport annuel, afin de garantir que les opérations sont dûment autorisées et que les actifs sont adéquatement protégés. Conformément à notre engagement envers une gouvernance et une responsabilité rigoureuses, nous procédons à un examen interne annuel de nos contrôles internes à l'égard de la communication et de la divulgation de l'information financière en utilisant l'*Internal Control Integrated Framework* publié par le COSO (Committee of Sponsoring Organizations) de la Treadway Commission. Cet examen est supervisé par le comité de vérification de manière à se conformer aux directives pour les sociétés ouvertes au Canada, tout en tenant compte des caractéristiques particulières d'un régime de retraite. L'efficacité de l'opération des principaux contrôles est mise à l'essai par notre Service de la vérification et par nos auditeurs externes. Nous avons indiqué au comité de vérification que notre examen pour 2010 n'avait pas révélé de problème majeur au niveau des contrôles internes à l'égard de la communication et de la divulgation de l'information financière.

GESTION DU RISQUE D'ENTREPRISE

Notre programme de gestion du risque d'entreprise (*Entreprise Risk Management* [« ERM »]) a pour but d'améliorer notre cadre de gouvernance et de cerner et de gérer le risque sur une base intégrée, d'uniformiser à l'échelle de l'organisme les normes, les concepts et les politiques touchant le risque et de faire du concept d'évaluation et de gestion du risque un élément durable et à part entière des activités de l'organisme. Le programme ERM se fonde sur une modification du cadre *Enterprise Risk Management – Integrated Framework*, publié par le COSO.

La responsabilité à l'égard de la gestion du risque incombe principalement au conseil. Le comité de vérification a examiné le programme ERM de 2010 et a reçu des communications régulières de la direction sur l'avancement du programme et les risques identifiés par ce dernier. Le risque de placement, qui fait partie du processus global de gestion du risque, est abordé plus en détail aux pages 57 et 58 du présent document.

RÉGIMES DE RETRAITE D'OMERS

RÉGIME DE RETRAITE PRINCIPAL D'OMERS

Le régime de retraite principal d'OMERS est un régime de retraite interentreprises dont les participants sont principalement les employés des municipalités, des conseils locaux et des services publics, et le personnel non enseignant des conseils scolaires de l'Ontario. Il s'agit d'un régime de retraite conjoint à prestations déterminées financé par des cotisations versées à parts égales par les employeurs et les employés participants, ainsi que par le revenu de placement du régime. Le régime compte 409 746 participants, soit une augmentation de 2,4 pour cent par rapport à 2009. Le régime compte également 931 employeurs participants, ce qui représente une augmentation de trois employeurs par rapport à 2009.

La rente du régime est coordonnée avec celle du Régime de pensions du Canada, la formule des prestations prévoyant une prestation de raccordement si le participant prend sa retraite avant l'âge de 65 ans. Les prestations versées aux termes du régime, y compris la prestation de raccordement, sont calculées en multipliant deux pour cent de la moyenne des cinq meilleures années consécutives de salaire du participant, les « gains ouvrant droit à pension »), par le nombre d'années de service décomptées, jusqu'à concurrence de 35 années. À 65 ans, la prestation de raccordement de 0,675 pour cent des gains ouvrant droit à pension (ou 0,675 pour cent de la moyenne du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (« MGAP ») au cours de l'année de retraite et des quatre années précédentes, si le montant obtenu est inférieur à 0,675 pour cent des gains ouvrant droit à pension), est supprimée dans le cadre de la coordination avec le Régime de pensions du Canada. Le régime fournit également aux participants :

- une protection complète contre l'inflation jusqu'à six pour cent par an (au-dessus de six pour cent, l'inflation est reportée sur les années suivantes);
- des options de retraite anticipée;
- une protection contre l'invalidité au cas où un participant cotisant deviendrait invalide et ne pourrait plus travailler;
- des prestations de survivant pour protéger la famille d'un participant en cas de décès de ce dernier;
- la transférabilité des rentes qui permet à un participant au régime de le demeurer auprès de l'un des 931 employeurs partout en Ontario.

CONVENTION DE RETRAITE

Outre le régime offert à tous les participants, une convention de retraite (CR) prévoit le versement de prestations de retraite aux participants dont les prestations, aux termes du régime, sont limitées par le plafond prescrit par la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La CR offre aux participants un moyen d'amasser de l'épargne-retraite et de verser des cotisations sur leur rémunération totale. La CR n'étant pas un régime enregistré, un impôt remboursable de 50 pour cent est perçu par l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») sur toutes les cotisations versées à la CR ainsi que sur tous les revenus de placement et gains de placement réalisés. Cet impôt remboursable est détenu par l'ARC et ne rapporte pas de revenu de placement pour la CR. Il est remboursé à concurrence d'un dollar pour deux dollars de pertes nettes réalisées ou de prestations versées. La CR est consolidée dans les états financiers de la SAO et fait l'objet d'une comptabilisation distincte de celle du régime. La CR investit ses actifs, sauf l'impôt remboursable et un solde d'encaisse minime, en actions de sociétés ouvertes distinctes des placements du régime. Au 31 décembre 2010, l'actif net de la CR s'établissait à 59 millions de dollars, contre 48 millions de dollars au 31 décembre 2009. Les états financiers de la CR sont présentés à la note 8 des états financiers consolidés, qui commence à la page 90 du présent rapport annuel.

RÉGIME COMPLÉMENTAIRE D'OMERS POUR LES POLICIERS, LES POMPIERS ET LES AMBULANCIERS PARAMÉDICAUX

Le régime complémentaire pour les policiers, les pompiers et les ambulanciers paramédicaux est entré en vigueur le 1er juillet 2008, conformément aux dispositions de la Loi sur OMERS. Le régime complémentaire est un régime de retraite interentreprises indépendant au financement distinct, qui offre des prestations complémentaires à celles du régime pour les participants qui sont employés dans le secteur des services policiers et d'incendie et qui comprend également les ambulanciers paramédicaux, en vertu de la Loi sur OMERS.

Le régime complémentaire est un régime de retraite contributif à prestations déterminées financé par les cotisations versées à parts égales par les employeurs et les participants, et par les revenus de placement de l'actif du régime complémentaire. La participation au régime complémentaire entre en vigueur uniquement à compter de l'entente entre les groupes d'employés et leur employeur. Au 31 décembre 2010, le régime complémentaire ne possédait ni actifs (31 décembre 2009 – pas d'actifs), ni participants.

CAPITALISATION DU RÉGIME

Chaque exercice, un actuaire indépendant évalue la capitalisation du régime en comparant la valeur actuarielle de l'actif placé à la valeur estimative actualisée de toutes les prestations de retraite accumulées par les participants à ce jour. Le 31 décembre 2010, l'obligation estimative au titre des prestations de retraite constituées de tous les participants au régime, y compris les survivants, se chiffrait à 60 035 millions de dollars, contre 54 253 millions de dollars un an auparavant. L'augmentation de 5 782 millions de dollars tient essentiellement aux intérêts courus sur l'obligation au titre des prestations de retraite, plus les nouvelles prestations constituées au cours de l'exercice, partiellement compensées par les prestations versées en 2010. Les modifications des hypothèses actuarielles en 2010 ont également augmenté l'obligation au titre des prestations de retraite de 1 600 millions de dollars, principalement en raison d'une modification des hypothèses relatives au départ à la retraite futur des participants actifs. De plus, les pertes subies en raison de l'incidence nette des facteurs démographiques et économiques, qui ont été moins favorables que prévu en 2010, ont accru de 491 millions de dollars l'obligation au titre des prestations constituées.

Le régime déclare une position de surplus ou de déficit aux fins comptables et de capitalisation actuarielle du régime. Aux fins comptables, la position de surplus ou de déficit repose sur la juste valeur de l'actif, comparativement à l'obligation au titre des prestations constituées. Pour calculer le surplus ou le déficit actuariel, les variations positives ou négatives de la juste valeur de l'actif net par rapport à l'hypothèse actuarielle du taux de rendement nominal à long terme sont reportées et amorties sur cinq ans afin de « lisser » les inégalités du rendement des placements d'un exercice à l'autre, résultat de la volatilité des marchés. Le lissage est une méthode d'usage courant reconnue par les actuaires et les autorités de réglementation des retraites pour réduire l'effet des fluctuations à court terme du marché sur la capitalisation des régimes de retraite. Le rajustement annuel du lissage actuariel se fonde sur l'écart entre le rendement réel de l'exercice en cours et le rendement prévu à long terme (l'inflation prévue, majorée de 4,25 pour cent, soit 6,50 pour cent en 2010) lequel est reporté et constaté sur cinq ans, et rajusté selon les montants non constatés équivalents des quatre exercices précédents. Cela correspond à la nature à long terme du régime et nous permet de maintenir des taux de cotisation stables.

Au 31 décembre 2010, la valeur de marché de l'actif net du régime était de 53 290 millions de dollars, comparativement à la valeur actuarielle après lissage de 55 568 millions de dollars. Le compte de rajustement du lissage actuariel représente donc des pertes nettes non constatées de 2 278 millions de dollars au 31 décembre 2010, qui seront constatées dans la valeur actuarielle de l'actif net au cours des quatre prochains exercices. Après l'application du taux de rendement actuariel requis, qui représente les intérêts sur les pertes non constatées d'exercices antérieurs (voir la note 7 des états financiers consolidés, commençant à la page 87 du présent rapport annuel), et avant constatation d'un revenu de placement futur supérieur ou inférieur au taux de rendement actuariel à long terme, l'incidence des pertes nettes non constatées sur la situation du surplus ou du déficit du régime selon l'exercice de comptabilisation se présentera comme suit :

(en millions de dollars)

Pour les exercices terminés les 31 décembre	Gains (pertes) net (nettes)
2011	(1 775) $
2012	(2 080) $
2013	930 $
2014	584 $

Fondé sur la juste valeur de marché de l'actif net du régime, le déficit s'élevait à 6 745 millions de dollars au 31 décembre 2010, comparativement à un déficit de 6 469 millions de dollars au 31 décembre 2009, soit une augmentation de 276 millions de dollars. Le revenu net de placement a eu une incidence positive en 2010, malgré l'augmentation de 5 782 millions de dollars de l'obligation au titre des prestations constituées.

L'actif net du régime avait une valeur actuarielle de 55 568 millions de dollars à la fin de 2010, par rapport à 52 734 millions de dollars l'exercice précédent. Le déficit de capitalisation qui en a résulté s'élevait à 4 467 millions de dollars au 31 décembre 2010, comparativement à un déficit de capitalisation de 1 519 millions de dollars l'exercice précédent.

DÉFICIT FONDÉ SUR LA JUSTE VALEUR C. VALEUR ACTUARIELLE DE L'ACTIF NET

(en millions de dollars)

Aux 31 décembre	**2010**	2009
Juste valeur de l'actif net du régime	**53 290 $**	47 784 $
Obligation au titre des prestations de retraite constituées	**60 035**	54 253
Déficit du régime fondé sur la juste valeur de l'actif net	**(6 745)**	(6 469)
Rajustement de la valeur actuarielle	**2 278**	4 950
Déficit du régime fondé sur la valeur actuarielle de l'actif net	**(4 467) $**	(1 519) $

ÉVOLUTION DU DÉFICIT PENDANT L'EXERCICE EN COURS

(en millions de dollars) Aux 31 décembre	**2010**	2009
Régime de retraite principal d'OMERS		
Déficit au début de l'exercice	**(1 519) $**	(279) $
Augmentation de l'actif net disponible pour les prestations	**5 506**	4 346
Variation attribuable au lissage actuariel	**(2 672)**	(1 413)
Augmentation de la valeur actuarielle de l'actif net disponible pour les prestations	**2 834**	2 933
Moins : augmentation de l'obligation au titre des prestations constituées	**(5 782)**	(4 173)
Déficit à la fin de l'exercice	**(4 467) $**	(1,519) $

Le ratio de capitalisation (valeur actuarielle de l'actif net divisée par l'obligation au titre des prestations constituées) au 31 décembre 2010 est de 92,6 pour cent, comparativement à 97,2 pour cent en 2009.

La récession économique en 2008 a réduit la valeur de nos actifs nets, et les modifications apportées à certaines hypothèses relatives aux futures augmentations salariales de nos participants actifs et aux pertes actuarielles ont alourdi le poids de nos obligations en matière de retraite en 2009. En 2010, l'hypothèse relative à l'âge effectif de la retraite a été revue afin de refléter l'historique du départ à la retraite des participants avant et après l'âge de retraite non pénalisé le plus bas. L'incidence de cette modification sur l'hypothèse a eu pour effet d'augmenter le passif actuariel de 1 600 millions de dollars.

PERSPECTIVES DE CAPITALISATION

La capitalisation d'u régime de retraite comporte deux volets – le montant requis pour capitaliser le coût des prestatnions accumulées par les participants actifs pendant l'exercice en cours, qui représente le coût actuariel normal, et le montant requis pour éliminer d'éventuels déficits de capitalisation.

La SP est chargée de modifier la structure du régime et de fixer le taux des cotisations afin de garantir un niveau de capitalisation suffisant et de déterminer la date de dépôt de l'évaluation actuarielle du régime, conformément aux obligations prévues par la réglementation. Aux termes des règlements provinciaux de l'Ontario, un régime de retraite est tenu de produire un rapport d'évaluation actuarielle au moins une fois tous les trois ans, et il doit alors prendre des mesures selon le postulat de la continuité de l'exploitation pour éliminer les déficits de solvabilité. L'évaluation actuarielle du régime au 31 décembre 2009 a été déposée en 2010 auprès de l'autorité de réglementation des retraites de l'Ontario, ce qui signifie que la date du prochain dépôt de l'évaluation actuarielle est le 31 décembre 2012, bien que la SP puisse, à sa discrétion, effectuer le dépôt avant cette date.

Aux termes du régime, les employeurs versent des cotisations égales à celles des participants. À la suite d'un examen actuariel complet, effectué par l'actuaire indépendant du régime, le taux des cotisations qu'entraîne le coût normal du versement des prestations de retraite, pour l'âge normal de la retraite à 60 et 65 ans, a été rajusté en 2009. En 2010, le taux des cotisations a été augmenté pour financer le déficit actuariel signalé dans l'évaluation de fin d'exercice au 31 décembre 2008. En 2010, la SP a approuvé des modifications temporaires des cotisations afin de soutenir la capitalisation du régime, ce qui se traduit par les décisions suivantes :

- augmenter en 2011 de 1,0 pour cent des gains cotisables le taux des cotisations pour les participants actifs et les employeurs;
- instaurer en 2012 et 2013 des augmentations supplémentaires du taux des cotisations. Ces augmentations seront en moyenne de 1,0 pour cent en 2012 et de 0,9 pour cent en 2013 pour les participants actifs et les employeurs.

Le tableau ci dessous présente le taux des cotisations pour les exercices 2009, 2010 et 2011 :

	2011	2010	2009
ARN 65			
- Jusqu'au MGAP[i)]	7,4 %	6,4 %	6,3 %
- Au-dessus du MGAP[i)]	10,7 %	9,7 %	9,5 %
ARN 60			
- Jusqu'au MGAP[i)]	8,9 %	7,9 %	7,7 %
- Au-dessus du MGAP[i)]	14,1 %	13,1 %	12,8 %

i) Le MGAP est le maximum des gains annuels ouvrant droit à pension fixé par l'Agence du revenu du Canada. Pour les années ci dessus, le MGAP était de : 48 300 $ en 2011, 47 200 $ en 2010 et 46 300 $ en 2009.

HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

Pour calculer la capitalisation et le coût actuariel normal actuel nécessaires pour assurer les prestations de retraite des participants actifs, l'actuaire se fonde sur diverses hypothèses économiques et démographiques à long terme. Les hypothèses démographiques servent à calculer les futures prestations de retraite des participants et de leurs bénéficiaires, et comprennent des hypothèses portant sur le taux de mortalité, le taux de cessation d'emploi et les tendances de retraite anticipée. Chaque hypothèse est actualisée périodiquement en fonction d'un examen détaillé de l'évolution du régime et des attentes relatives aux tendances futures. Les hypothèses économiques relatives au rendement futur des placements (c.-à-d. le taux d'actualisation) et les hypothèses portant sur l'inflation et les augmentations salariales des participants influent sur la valeur projetée des prestations futures et sur leur valeur actualisée. Voici un résumé des principales hypothèses économiques actuarielles comprises dans l'évaluation de la capitalisation selon le postulat de la continuité de l'exploitation et le coût actuariel normal au 31 décembre 2010, qui ont été approuvées par le conseil :

- **Taux d'inflation**
  Le régime a présumé un taux d'inflation de 2,25 pour cent par an pour les prochaines années dans le calcul des indexations futures, et comme élément du taux nominal d'actualisation pour l'estimation du passif et des augmentations de salaire anticipées, hypothèse inchangée par rapport à l'évaluation de 2009. Toute variation du taux d'inflation réel par rapport à cette hypothèse donnera lieu pour le régime à des gains (si le taux d'inflation est moins élevé que le taux présumé) ou à des pertes (si le taux d'inflation est plus élevé que le taux présumé).

- **Taux d'actualisation**
  Le taux de rendement nominal annuel et le taux d'actualisation du régime pour les exercices futurs sont présumés être de 6,50 pour cent, comme en 2009. Cette hypothèse présume un taux d'inflation de 2,25 pour cent et d'un rendement de placement réel de 4,25 pour cent, fondé sur la composition de l'actif du régime, hypothèse inchangée par apport à l'évaluation de 2009. Une baisse ou une augmentation de 50 points de base du taux d'actualisation réel, sans modification des autres hypothèses, donnerait lieu à une augmentation ou une baisse approximative de 4 700 millions de dollars du total de l'obligation au titre des prestations constituées du régime.

  Le taux de rendement réel présumé des placements comprend une marge prudente tenant compte d'éventuels résultats de placement défavorables, de sorte qu'à long terme, l'actif du régime a davantage de chances de dégager des gains actuariels que des pertes actuarielles. Cette hypothèse comprend une estimation des rendements attendus à long terme de l'actif du régime au-dessus des rendements à revenu fixe, compte tenu de la composition actuelle de l'actif. Par rapport à certains autres régimes de retraite du secteur public, le régime se caractérise par un ratio plus faible des participants retraités par rapport aux participants actifs et la composition de notre actif comprend une proportion plus élevée de placements en titres autres qu'à revenu fixe, d'où une composante à revenu fixe un peu moins importante dans la composition de l'actif et un taux d'actualisation réel un peu plus élevé.

- **Augmentations salariales**
  La valeur estimative du passif actuariel comprend une hypothèse relative aux futures augmentations salariales des participants actifs. L'hypothèse relative aux augmentations salariales recourt à une échelle reposant sur l'âge, qui prévoit des augmentations de productivité ainsi que des augmentations de la rémunération liées au mérite et à la promotion. Dans le cas des participants dont l'âge de retraite normale est 60 ans, l'hypothèse comprend aussi les augmentations liées au service. La moyenne des augmentations salariales réelles présumées (c. à d. les augmentations supérieures à l'inflation) pour l'évaluation au 31 décembre 2010 est comme suit :

	ARN 60		ARN 65	
	Jusqu'en 2014	Après 2014	Jusqu'en 2014	Après 2014
Augmentation salariale réelle moyenne	1,4 %	1,9 %	1,1 %	1,6 %

CONVENTION DE RETRAITE

La politique modifiée de financement par répartition adoptée pour la convention de retraite (CR) prévoit que le versement des prestations courantes aux participants est assuré par les entrées de fonds provenant des cotisations, les revenus de placements et l'impôt remboursable par l'ARC. L'excédent des cotisations courantes et des revenus de placements par rapport aux prestations versées est accumulé dans une réserve qui servira au versement des prestations futures. Du fait de la politique modifiée de financement par répartition adoptée pour la CR, l'actif du régime restera modeste par rapport à son passif. Notre actuaire estime toutefois que, si les cotisations à la CR se poursuivent comme prévu, les entrées de fonds annuelles suffiront à couvrir les versements de prestations et l'actif de la CR continuera de s'accroître pendant le court terme. Une augmentation même relativement faible du nombre de cessations d'emploi et de départs a la retraite de participants dont le revenu est élevé peut cependant donner lieu à une augmentation des prestations à verser et à une diminution des cotisations à recevoir par la CR. L'obligation relative aux prestations constituées de la CR est également sensible aux modifications des hypothèses et aux gains et pertes survenus.

Évolution du déficit pendant l'exercice en cours

L'obligation au titre des prestations constituées de la CR a diminué, passant de 486 millions de dollars en 2009 à 468 millions de dollars à la fin de 2010. Cette modification était attribuable aux nouvelles prestations gagnées au cours de l'exercice, à l'intérêt sur l'obligation au titre des prestations constituées, aux modifications des hypothèses, aux gains et pertes survenus, aux prestations mensuelles et aux paiements forfaitaires effectués au cours de l'exercice. Le rajustement, en 2010, des hypothèses liées au taux futur des retraites anticipées et au futur seuil salarial séparant le régime de la CR a réduit de 58 millions de dollars l'obligation au titre des prestations constituées de la CR par rapport à l'estimation de 2009. Au 31 décembre 2010, l'estimation du déficit de capitalisation de la CR s'élevait à 409 millions de dollars, contre un déficit de 438 millions de dollars l'exercice précédent, comme indiqué ci dessous :

VARIATION DU DÉFICIT DE LA CR

(en millions de dollars) Pour les exercices terminés les 31 décembre	**2010**	2009
Déficit au début de l'exercice	(438) $	(246) $
Augmentation de l'actif net	11	9
Diminution (augmentation) de l'obligation au titre des prestations constituées	18	(201)
Déficit à la fin de l'exercice	(409) $	(438) $

PRESTATIONS DE RETRAITE ET COTISATIONS

À la fin de 2010, le régime comptait plus de 113 500 participants retraités et survivants qui touchaient des prestations de retraite.
Les prestations versées aux termes du régime en 2010 se sont élevées à 2 121 millions de dollars, soit une hausse de 76 millions de dollars par rapport à 2009. Cette hausse s'explique par de nouveaux départs à la retraite, le relèvement des prestations en fonction de l'inflation et la valeur plus élevée des rentes de retraite des nouveaux retraités par apport aux retraités qui touchent déjà leurs prestations. Elle est compensée par une diminution des transferts vers d'autres régimes de retraite agréés et des versements de la valeur de rachat. Les prestations versées aux termes de la CR s'établissaient à 5 millions de dollars en 2010, inchangées par rapport à 2009. En 2010, les cotisations au régime ont totalisé 2 299 millions de dollars, contre 2 131 millions de dollars en 2009. Cette hausse s'explique par un accroissement de 1,9 pour cent du nombre des participants actifs et l'augmentation salariale des participants. Les cotisations à la CR ont totalisé 14 millions de dollars en 2010, soit une hausse de 2 millions de dollars par rapport à 2009.

ACCROISSEMENT DU NOMBRE DES RETRAITÉS

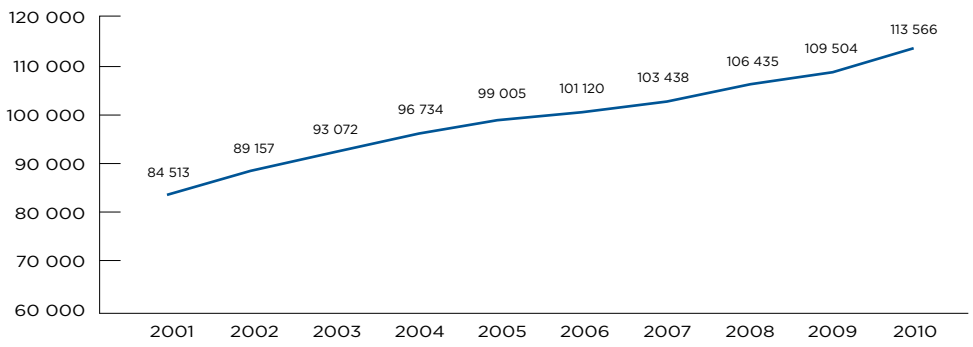

SERVICES DE RETRAITE D'OMERS

Nous avons pour mission de fournir un excellent service à nos participants et aux employeurs.

Les services de retraite d'OMERS sont le principal point de contact avec nos participants et employeurs. En mettant l'accent sur la rapidité du service et la satisfaction de la clientèle, nous garantissons que nos participants et employeurs reçoivent un excellent service. Grâce au savoir-faire et à la souplesse de notre équipe de spécialistes des retraites, nous disposons d'une capacité d'innovation et de croissance qui nous permettra de créer de nouveaux services et de nouvelles options, et d'engendrer de plus vastes occasions de croissance liées à la réforme des retraites.

Nos initiatives en matière de croissance et d'innovation appuient l'objectif stratégique d'OMERS de réunir des capitaux nationaux. En fin de compte, cela est bénéfique pour tous les participants, les employeurs et les retraités du régime, du fait qu'un accès discrétionnaire à des capitaux plus importants permet des placements à grande échelle qui peuvent générer des rendements stables à long terme.

Notre mission en tant qu'organisme de services professionnels repose sur trois stratégies fondamentales :

- une amélioration des capacités internes;
- une meilleure réaction aux facteurs externes;
- le soutien d'une gouvernance efficace du régime.

Amélioration de nos capacités internes

Afin de répondre aux besoins de nos participants, nous continuons de renforcer nos capacités internes en améliorant notre structure, nos systèmes et nos processus internes, et en favorisant une culture de leadership et de collaboration.

- En 2010, les sercives de retraite d'OMERS ont procédé à d'importantes modifications structurelles dans le but de soutenir la croissance et l'excellence en matière de service. Nous avons mis sur pied un bureau des nouvelles initiatives en matière de retraite afin de coordonner et piloter les projets importants. Un nouveau centre de diffusion de l'information a été mis en œuvre afin de renseigner les participants sur les CFS et nos autres produits. Finalement, le modèle d'exploitation des services de retraite a été réorienté depuis une structure transactionnelle vers des équipes axées sur la clientèle offrant aux participants et aux employeurs des services tout au long du cycle de vie des retraites.
- L'Université d'OMERS, programme d'apprentissage autonome, a été lancée en 2010 pour compléter nos services actuels de formation et d'orientation du personnel. « OMERS U », comme on l'appelle familièrement, offre des cours tant sur les principes fondamentaux que sur le détail de nos activités, en harmonie avec notre nouveau modèle de service polyvalent.
- Les services de retraite ont complété en 2010 leur projet de numériser l'historique des participants et des employeurs – assurant ainsi un accès uniforme et en temps voulu à l'information.
- Dans un climat de croissance, la souplesse des systèmes informatiques est essentielle. Un examen exhaustif des systèmes de retraite d'OMERS a été effectué afin d'évaluer pour l'avenir leur capacité et leur souplesse.

Au cours des prochaines années, nous nous préparerons à la croissance en continuant de mettre l'accent sur nos employés et nos systèmes. Nous favoriserons le leadership en développant des compétences fondamentales et en établissant des lignes directrices claires en matière de responsabilisation. Des plans d'action feront en sorte que nous maintiendrons un engagement et une collaboration fermes des employés. Dans le but d'innover et de favoriser la croissance, nous exploiterons notre capital intellectuel afin d'identifier des niches de clientèle et d'élaborer une nouvelle architecture des systèmes orientée sur le service.

Capacité de répondre aux facteurs externes

En réagissant rapidement et judicieusement aux facteurs externes qui peuvent influer sur notre secteur, nous pouvons jouer un rôle décisif en façonnant le paysage des retraites en Ontario afin de mieux satisfaire aux besoins de nos membres.

Les participants et les employeurs s'attendent à un service d'excellente qualité et les services de retraite d'OMERS continuent de répondre à leurs attentes. En 2010, notre réussite à l'aune des normes de service exigeantes que nous nous sommes fixées confirme que nos plate-formes technologiques et nos ressources humaines relèvent avec succès le défi de fournir d'excellents services de retraite. À chaque mois de 2010, nous avons satisfait ou dépassé nos objectifs pour les principales normes de service. Nous avons :

- traité dans un délai moyen de trois jours ouvrables toutes les activités importantes;
- répondu en moins de 100 secondes à 80 pour cent des appels au service à la clientèle.

Les exigences en matière de service hors pair à la clientèle continuent de croître.

- Comme il ressort des tableaux A et B de la page 41, nous desservons désormais plus de 409 746 participants – soit 2,4 pour cent de plus qu'en 2009, ainsi que 931 employeurs. Le nombre total de nos participants en 2010 représente une croissance de 39 pour cent depuis l'an 2000. En outre, nos participants actifs vieillissent. Alors qu'ils approchent l'âge de la retraite, ils s'intéressent davantage aux services qu'offre OMERS, notamment les estimations de rente de retraite et les séances d'information préretraite. Le nombre de participants actifs âgés de 45 ans et plus est passé de 48 pour cent en 2003 à 57 pour cent en 2010, Ce vieillissement de nos participants entraîne une hausse des coûts normaux du régime (cotisations nécessaires au financement des prestations de retraite accumulées durant l'exercice en cours).

- Les participants aux régimes de retraite d'OMERS appartiennent à divers syndicats et groupes associatifs. Le tableau C de la page 41 présente la répartition de nos participants actifs selon leur affiliation au 31 décembre 2010.

- Nous avons versé en 2010 à nos retraités et survivants des prestations de retraite totalisant 1 890 millions de dollars, respectant ainsi notre parole en matière de retraite. De plus, nous avons versé un total de 236 millions de dollars sous forme de transferts ou de valeur de rachat aux participants dont la rente a été transférée à un autre régime de retraite agréé ou qui ont choisi de quitter le régime, renonçant ainsi à sa garantie de prestations mensuelles.

- Nous avons reçu en 2010 plus de 84 000 demandes de prestations de retraite, de cessation d'emploi, d'invalidité et de prestations de décès avant la retraite, ainsi que des demandes d'estimations de retraite et de cessation d'emploi. Alors que nous poursuivons notre transition vers l'efficacité de l'autoroute électronique, environ 86 pour cent des demandes de services importantes nous sont parvenues par Internet, par le biais des accès Web réservés aux employeurs ou du portail sécuritaire myOMERS réservé aux participants.

- La communication est un élément critique de notre service. En 2010, notre site Web a reçu plus de 891 000 visiteurs, ce qui représente une augmentation de 19,4 pour cent par rapport à 2009. Nous avons aussi poursuivi notre habitude de servir nos participants et de renforcer nos relations avec les employeurs par des moyens traditionnels de communication. Nous avons en outre procédé en 2010 à environ 1 200 visites d'information, afin de présenter des exposés aux participants dans le cadre de séances d'information ou de préparation à la retraite, et aux employeurs dans le cadre de visites de soutien technique. Au cours de l'exercice, les services de retraite d'OMERS, et plus particulièrement le centre de communication du service à la clientèle, ont reçu 124 900 appels et 26 200 courriels, lettres et télécopies, par rapport respectivement à 101 400 et 21 100 l'exercice précédent.

- À la fin de 2010, le portail sécuritaire myOMERS, destiné aux participants, avait enregistré un total de 33 859 inscriptions depuis son entrée en service en décembre 2009. Cela comprenait 27 699 inscriptions de participants actifs, ce qui a dépassé l'objectif de 25 000 inscriptions du plan stratégique. Nos participants apprécient l'accès rapide et sécuritaire aux renseignements sur leur rente, le choix de recevoir des relevés électroniques, ainsi que l'outil d'évaluation du revenu de retraite « Retirement Income Estimator » et celui d'évaluation des rachats « Buy-back Estimator », disponibles sur myOMERS.

- L'accès Web est demeuré en 2010 le moyen de communication privilégié pour rejoindre les employeurs, du fait que 872 employeurs (soit 94 pour cent d'entre eux, représentant 99 pour cent des participants actifs) sont désormais inscrits à notre programme d'accès Web. L'application Web la plus importante, tant pour les employeurs que pour les services de retraite d'OMERS, est le formulaire électronique 119, qui permet aux employeurs de nous transmettre directement et de manière sécuritaire les données annuelles sur les participants. Au total, plus de 98 pour cent de tous les relevés annuels de retraite ont été remis aux participants avant le 30 juin 2010, ce qui a dépassé notre cible de 90 pour cent. OMERS a traité en 2010 11 900 demandes par courriel.

Non seulement répondons-nous en temps voulu à de nombreux participants, mais notre sondage annuel sur la qualité de nos services révèle que nous continuons de bien répondre aux besoins de nos participants et des employeurs. Selon les résultats du sondage de 2010, le taux de satisfaction moyen se situe à 88 pour cent pour l'ensemble des services, ce qui témoigne de la reconnaissance continue de nos normes élevées. L'année 2010 est la septième d'affilée où notre taux de satisfaction dépasse les 85 pour cent.

En outre, dans un sondage comparatif réalisé par CEM Benchmarking Inc. et utilisant les données de 2009, nous avons reçu 94 sur 100 pour la qualité du service aux employeurs, par rapport à une cote médiane de 63 pour les autres régimes de retraite.

Tout en continuant d'offrir un service hors pair pour nos activités fondamentales, les services de retraite d'OMERS continuent d'élaborer de nouveaux services et de nouvelles options à l'intention des participants au régime, et de s'adapter aux modifications liées à la réforme des retraites :

- Un processus administratif, des systèmes et un modèle dédié de services ont été mis au point afin d'offrir le programme des CFS dès le 1er janvier 2011. Les services de retraite ont renseigné nos participants au sujet des caractéristiques des CFS à l'automne 2010, tandis que les principaux documents et outils étaient élaborés à l'appui du processus de prise de décision des participants. En complément des prestations déterminées que leur procure leur régime de retraite, les CFS permettront aux participants d'obtenir pour leur épargnes-retraite personnelle le même rendement que les placements du portefeuille mondial diversifié d'OMERS. Les participants peuvent verser volontairement dans le volet CFS du régime principal d'OMERS des fonds supplémentaires et en transférer à partir de leur REER, d'un compte de retraite immobilisé (CRI) ou d'un autre régime de retraite enregistré.

- Une nouvelle option de rachat dans le secteur privé a été lancée, permettant aux participants d'acheter un service de rente de retraite remboursé précédemment dans le secteur privé et d'augmenter leur prestation d'OMERS. Cela s'ajoute au lancement de l'option de paiement de rachat présentée en 2009.

- En plus du lancement du portail sécuritaire myOMERS pour les participants, un bulletin électronique a été créé à l'intention des employeurs et une version électronique du Journal des participants a fait l'objet d'un projet pilote réussi auprès des participants.

- En 2010, OMERS a continué de participer activement à la réforme provinciale et fédérale des rentes de retraite. Nous accueillons favorablement les nouvelles à l'effet que la province de l'Ontario présentera des règles plus souples en matière de solvabilité et de placements, ainsi que des ententes de transfert d'actif qui aideront les participants déchus qui ont des rentes « partagées » comprenant des prestations d'un régime provincial et municipal. En outre, la province a annoncé qu'elle modifiera la Loi sur OMERS afin de permettre aux employés des entités de placement d'OMERS de participer au régime.

En perspective, les services de retraite d'OMERS viendront en aide aux participants au cours de la première année du programme des CFS, et continueront d'analyser des produits connexes, particulièrement des rentes. Alors que le système scolaire de la province aborde l'enseignement préscolaire à journée complète, nous nous attendons à ce que le régime accueille environ 20 000 éducateurs de la petite enfance au cours des prochaines années.

Sur la scène de la réforme des rentes de retraite, nous devrons négocier des ententes de transfert d'actif afin de résoudre le problème de la cession des « rentes partagées » mentionné ci-dessus et poursuivre une étroite participation aux réformes provinciale et fédérale. Finalement, nous continuerons à étendre notre gamme de services électroniques.

SOUTIEN D'UNE GOUVERNANCE EFFICACE DU RÉGIME

Un régime de retraite efficacement gouverné garantit que nous croîtrons, innoverons et tiendrons nos promesses en matière de retraite.

En vertu de la Loi sur OMERS, la SP est responsable de la structure du régime et du taux de cotisation. Au cours de l'exercice 2010, les services de retraite d'OMERS ont procuré à la SP de l'information et des analyses, et mis en œuvre les décisions de la SP, notamment :

- la décision d'augmenter en 2011 de 1,0 pour cent des gains cotisables le taux des cotisations (versées par le participant et jumelées par l'employeur), à partir de la première paye entière de 2011;

- la décision de mettre en œuvre des augmentations supplémentaires du taux de cotisation, en moyenne de 1,0 pour cent en 2012 et de 0,9 pour cent en 2013;

- la décision de lancer des modifications du calcul des prestations que les participants reçoivent s'ils cessent leur emploi avant qu'ils ne deviennent admissibles à une rente de retraite anticipée – pour les états de service gagnés après 2012;

- l'autorisation d'offrir des CFS aux participants à partir de 2011.

Au cours de l'exercice, les services de retraite d'OMERS ont préparé des rapports exhaustifs sur les modalités de la réforme des retraites et facilité la discussion, ce qui a conduit à une proposition conjointe SAO /SP aux gouvernements fédéral et provincial. En perspective, les services de retraite d'OMERS collaboreront étroitement avec la SP afin de mette au point un cadre de capitalisation dans le but de guider décisions futures. En outre, nous fournirons à la SP une analyse sur la participation des entités de placement dans les régimes d'OMERS, ainsi que sur la structure de la CR.

Nous garderons surtout les yeux fixés sur l'objectif prioritaire d'OMERS, qui est d'assurer d'excellents services de retraite aux employés actifs et retraités de plus de 930 municipalités, conseils scolaires, bibliothèques, services de police et d'incendie, et divers organismes locaux partout en Ontario.

GRAPHIQUE A
PROFIL DES PARTICIPANTS

Au 31 décembre 2010

Participants actifs	259 273
Participants à rente différée	12 886
Retraités/survivants	113 566
Participants inactifs	24 021
Total	**409 746**

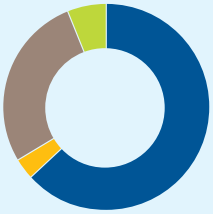

GRAPHIQUE B
PARTICIPANTS ACTIFS PAR TRANCHE D'ÂGES

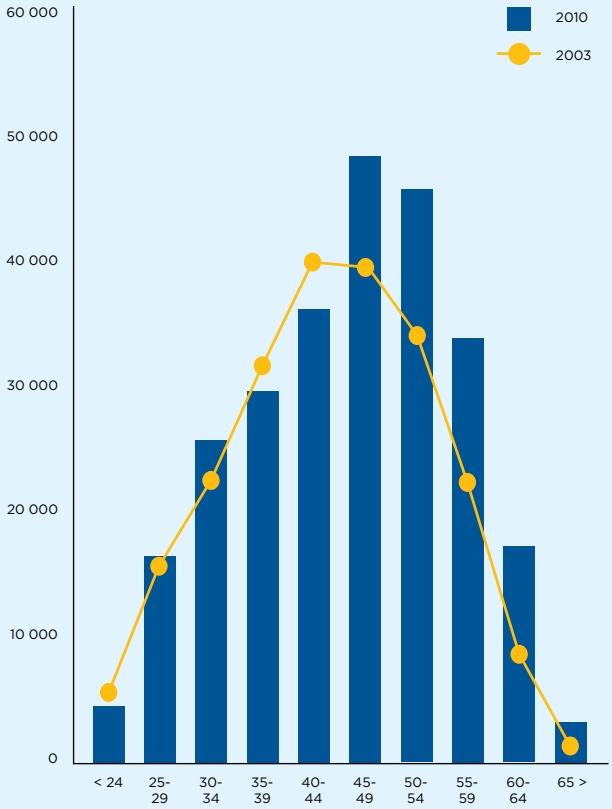

GRAPHIQUE C
AFFILIATION DES PARTICIPANTS

Au 31 décembre 2010

Syndicat canadien de la fonction publique	45,4 %
Dirigeant/non syndiiqué	20,5 %
Associations de policiers	10,3 %
Ontario Professional Fire Fighters Association	4,4 %
Fédération des enseignants/enseignantes des écoles secondaires de l'Ontario	4,3 %
Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario	3,5 %
Autres	11,6 %

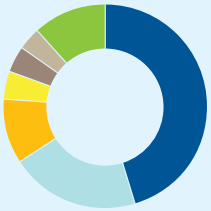

GRAPHIQUE D
NOMBRE DE DÉPARTS À LA RETRAITE

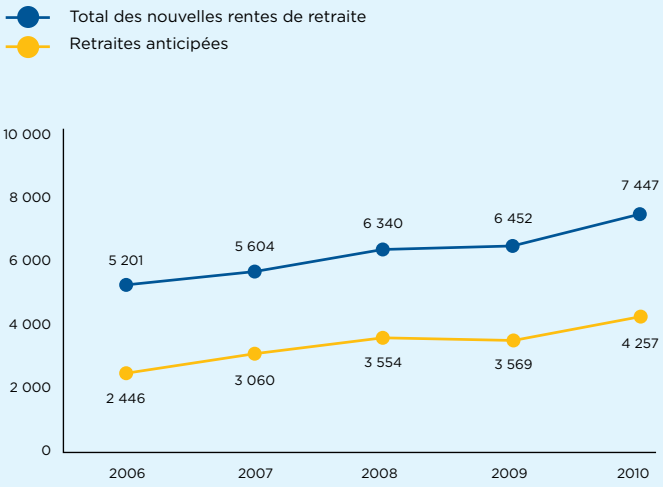

GRAPHIQUE E
SONDAGES SUR LA SATISFACTION

Pourcentage des répondants qui ont attribué à OMERS une cote de 4 sur 5 ou de 5 sur 5 pour l'excellence du service

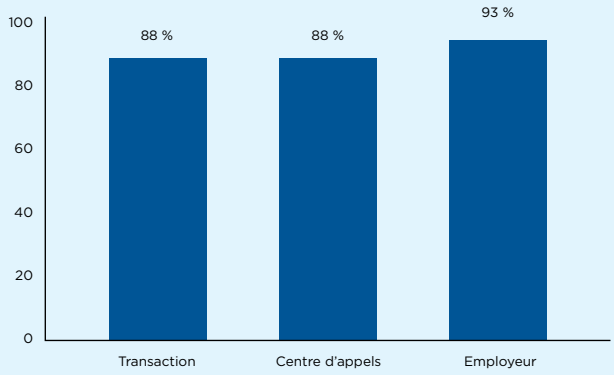

LES CAISSES

Au 31 décembre 2010, l'actif net lié aux placements des caisses s'élevait à 53 965 millions de dollars. Pour tenir la promesse en matière de retraite que nous avons faite à plus de 400 000 participants au régime, nous devons obtenir un taux de rendement annuel de 6,5 pour cent (soit un rendement de 4,25 pour cent plus le taux d'inflation prévu) sur les placements à long terme. Le rendement nécessaire est fixé par un actuaire indépendant dont les services sont retenus par le conseil et repose sur la politique de répartition de l'actif établie par le conseil.

La politique de répartition de l'actif à long terme consiste à investir 53 pour cent de l'actif sur les marchés publics et 47 pour cent sur les marchés privés. À la fin de 2010, les placements sur les marchés publics représentaient 60,1 pour cent de l'actif, tandis que nos placements sur les marchés privés en représentaient 39,9 pour cent. Les placements sur les marchés publics se composent principalement de titres productifs d'intérêt et d'actions de sociétés ouvertes. Les placements sur les marchés privés se composent d'actions de sociétés fermées, ainsi que de biens immobiliers et d'infrastructure productifs de revenu.

Au moins une fois par an, le conseil procède à un examen formel de l'objectif de placement et de la politique de répartition de l'actif, en sollicitant les conseils de spécialistes actuariels, financiers et économiques sur l'évolution du passif, les hypothèses économiques et les attentes en matière de placements. L'objectif est de s'assurer que la valeur de l'actif investi, constituée au moyen du revenu de placement et des cotisations nettes des employeurs et des participants au régime, correspond à, ou dépasse, la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations constituées sur plusieurs décennies pendant lesquelles les marchés traverseront de nombreux cycles positifs et négatifs.

Le conseil a confié à l'équipe de la direction la responsabilité de réaliser le rendement nécessaire et d'effectuer la répartition de l'actif entre marchés privés et marchés publics, telle qu'approuvée par le conseil. La direction a élaboré un plan stratégique global quinquennal approuvé par le conseil qui a entre autres pour mission de constituer pour le régime un excédent de patrimoine dépassant l'objectif de placement à long terme. Le conseil est tenu au courant des progrès des initiatives du plan stratégique à l'occasion de chaque réunion du conseil et un examen approfondi est effectué lors d'une séance annuelle de planification stratégique.

STRATÉGIE DE PLACEMENT

Notre stratégie de placement repose sur deux piliers : la prise de participations directes dans des sociétés ouvertes et fermées et la gestion active de ces participations de manière à atténuer le risque et à optimiser le rendement à long terme.

Le conseil est convaincu que la gestion active des placements produit des rendements corrigés du risque supérieurs aux rendements obtenus par un investissement passif. Cette stratégie s'appuie sur plusieurs démarches : trouver des placements en effectuant nos propres recherches, acheter des biens à des prix optimisant la valeur à long terme et garantissant des flux de trésorerie stables et substantiels, établir des relations avec des partenaires commerciaux et des investisseurs institutionnels partageant nos convictions et nos objectifs, structurer les participations dans des sociétés fermées de manière novatrice et en respectant la réglementation, financer ces placements au moyen d'emprunts sans disposition de recours ou faire appel à nos compétences de trésorerie pour financer les placements par des emprunts avec disposition de recours appuyés sur la notation « AAA » de la SAO, et gérer tous les placements de manière à minimiser le risque et à optimiser les rendements.

Afin d'atténuer le risque et d'optimiser les rendements, la direction doit diversifier ses placements par catégorie d'actif, secteur d'activité et marché géographique. Environ 65 pour cent des placements d'OMERS se trouvent actuellement au Canada. La valeur du capital investi dans des sociétés cotées en bourse au Canada représente moins de trois pour cent de la capitalisation boursière mondiale. Bien que le Canada continue d'offrir des occasions exceptionnelles à long terme, le principe de prudence et les pratiques de gestion du risque connexes nous obligent à diversifier nos placements dans des économies présentant des profils de croissance différents. Cette démarche est facile à mettre en œuvre dans le cas des placements sur les marchés publics du fait de leur liquidité et de la facilité des opérations sur les marchés organisés. Au cours des deux derniers exercices, nous nous sommes dotés de moyens plus importants visant à faciliter la recherche de placements en actions et les opérations directes et actives à l'échelle mondiale.

Le défi de la diversification s'avère différent et potentiellement plus complexe dans le cas des placements sur les marchés privés. Les relations avec les investisseurs, les propriétaires d'entreprises et les gouvernements sont primordiales pour comprendre les marchés et trouver des placements adéquats. En général, les placements sur les marchés privés nécessitent une importante infusion de capitaux en une seule fois, sont difficiles à négocier et doivent être conservés pendant plusieurs années. Les études confirment que la taille est un facteur déterminant pour obtenir des rendements corrigés du risque supérieurs (du fait des économies d'échelle), garantir la concentration d'expertise requise au niveau de l'exploitation et améliorer l'efficacité de la gouvernance.

L'acquisition de placements de grande envergure sur les marchés privés peut aller jusqu'à 500 millions de dollars pour les actions de sociétés fermées et de 3 à 10 milliards de dollars pour les portefeuilles de biens immobiliers commerciaux et les biens en infrastructure. En règle générale, la caisse ne s'engage pas seule dans des placements aussi importants, conformément à sa politique en matière de gestion du risque. C'est pourquoi l'un de nos objectifs stratégiques consiste à nous associer à d'autres investisseurs désireux d'apporter leur capital. La SAO a mis en place une équipe de spécialistes expérimentés qui possède plusieurs décennies d'expérience dans la formation de consortiums d'investisseurs. Notre équipe possède également les compétences en négociation pour effectuer les contrôles préalables et exercer son influence dans des biens et des sociétés au nom de la caisse et de ses coinvestisseurs.

STRUCTURE DE GESTION DES PLACEMENTS D'OMERS

La SAO bénéficie aujourd'hui d'une structure de gestion des placements étoffée qui s'appuie sur des équipes de professionnels entièrement dévoués à la gestion de catégories et de sous-catégories d'actif déterminées. OMERS Capital Markets gère tous les placements sur les marchés publics tandis que OMERS Private Equity, Borealis Infrastructure et le Groupe immobilier Oxford s'occupent de la gestion des placements sur les marchés privés. Ces entités sont décrites en détail aux pages 44 à 54 du présent rapport annuel.

De plus, trois entités internes liées aux placements, OMERS Strategic Investments, OMERS Investment Management Inc. et OMERS Finance Trust soutiennent les activités des entités de placement proprement dites.

OMERS Strategic Investments

Créée en 2008, OMERS Strategic Investments (« OSI ») est chargée de promouvoir le capital intellectuel dans toutes les entités de placement sous la bannière OMERS Worldwide. Son mandat consiste à établir des relations stratégiques de coinvestissement mondial et à gérer les placements qu'OMERS considère comme étant stratégiques. OSI est décrite en plus amples détails à la page 55 du présent rapport annuel.

OMERS Investment Management Inc.

OMERS Investment Management Inc. a été créée en 2009 en réponse à la loi autorisant la SAO à offrir des services de gestion des placements, aussi bien au Canada qu'à l'étranger, par le biais d'une filiale autorisée, à un large éventail de clients admissibles, parmi lesquels des caisses de retraite des secteurs public et privé, des gouvernements et leurs organismes, des collèges, des universités et leurs fondations, et des organismes de bienfaisance enregistrés. OMERS Investment Management est enregistrée et autorisée à fournir des services de gestion aux clients admissibles.

OMERS Finance Trust

OMERS Finance Trust répond depuis 2010 aux besoins de refinancement de la dette des marchés publics en utilisant avec prudence l'effet de levier d'endettement et en portant la marque OMERS sur les marchés financiers. Les titres de créance garantis actuellement émis par la SAO ont reçu la notation « AAA » de deux agences d'évaluation du crédit. Tous le papier commercial garanti de la SAO est désormais émis par l'entremise d'OMERS Finance Trust.

OMERS CAPITAL MARKETS

OMERS Capital Markets gère les placements sur les marchés publics, qui comprennent des placements au Canada et à l'étranger en obligations, autres titres productifs d'intérêts et actions de sociétés ouvertes. Ces placements sont souvent effectués en association avec divers instruments financiers dérivés.

RENDEMENTS ET INDICES DE RÉFÉRENCE

Pour les exercices terminés les 31 décembre

- Taux de rendement
- Indice de référence

11,04 %

Le rendement global des placements d'OMERS Capital Markets était de 11,04 % en 2010. Ce rendement est supérieur à celui de l'indice de référence de 10,11 % en raison du rendement vigoureux des actions canadiennes et étrangères.

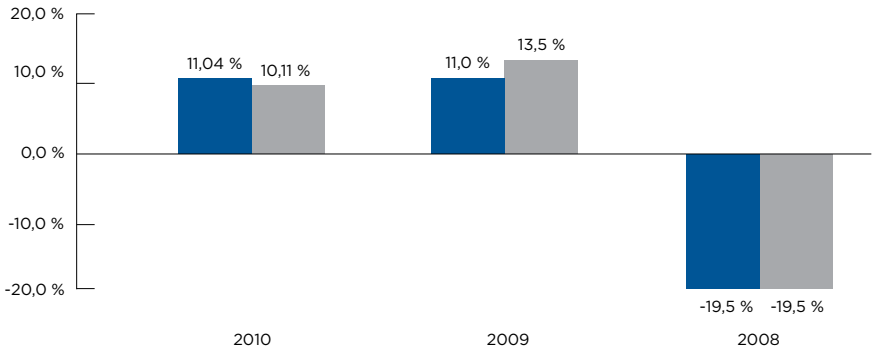

Pour les exercices terminés les 31 décembre	2010		2009	
	Taux de rendement	Indice de référence	Taux de rendement	Indice de référence
Placements productifs d'intérêt	**6,72 %**	**6,42 %**	4,2 %	5,2 %
Obligations à rendement réel	**11,04 %**	**11,09 %**	14,3 %	14,5 %
Actions de sociétés ouvertes canadiennes	**18,31 %**	**17,60 %**	34,0 %	35,1 %
Actions de sociétés ouvertes étrangères	**9,90 %**	**8,04 %**	7,3 %	14,2 %

Le marché boursier a poursuivi en 2010 un rendement vigoureux pour le deuxième exercice d'affilée, continuant à récupérer les pertes subies en 2008 et au début de 2009, alors que l'incertitude économique a continué à régresser et que les investisseurs avaient davantage confiance dans le redressement de l'économie. Le rendement des placements d'OMERS Capital Markets sur les marchés publics, compte non tenu de l'incidence des opérations de couverture de change, a atteint 11,04 pour cent – dépassant l'indice de référence, qui était de 10,11 pour cent. En 2010, OMERS Capital Markets a généré un revenu net de placement de 3 036 millions de dollars, comparativement à un revenu net de placement de 2 621 millions de dollars l'exercice précédent. Des modifications de l'affectation de l'actif ont été effectuées en 2010, entraînant une surpondération en actions de sociétés ouvertes et une sous-pondération des catégories d'actif comprenant les titres à revenu fixe et les obligations à rendement réel. La répartition active de l'actif et les décisions tactiques d'affectation continuent à procurer des rendements vigoureux.

Au 31 décembre 2010, l'actif des placements d'OMERS Capital Markets s'élevait à 33 563 millions de dollars, contre 30 686 millions de dollars à la fin de l'exercice 2009, soit une hausse de 2 877 millions de dollars. Cette hausse est principalement attribuable à la valeur supérieure des portefeuilles du marché public, en raison de la reprise boursière mondiale abordée précédemment.

PLACEMENTS PRODUCTIFS D'INTÉRÊT

Les placements productifs d'intérêts produisent un rendement à faible risque pour compenser la plus grande volatilité des actions cotées en bourse et ils conviennent donc parfaitement aux régimes de retraite.

Les placements productifs d'intérêts, à l'exclusion des obligations à rendement réel, ont rapporté un revenu de 733 millions de dollars avant les frais de gestion des placements, ce qui représente une augmentation de 35 millions de dollars, ou 5,0 pour cent, par rapport à 2009. Sur ce total en 2010, 53 millions de dollars sont liés à des prêts hypothécaires gérés par OMERS Capital Markets au nom d'OMERS Strategic Investments. Le rendement des placements productifs d'intérêts d'OMERS Capital Markets, à l'exclusion des obligations à rendement réel, a été de 6,72 pour cent, contre 6,42 pour cent pour l'indice de référence et 4,2 pour cent l'exercice précédent. Les taux d'intérêt sont demeurés à des niveaux historiquement bas tout au long de l'année 2010, ce qui a entraîné des rendements inférieurs sur nos placements productifs d'intérêts par rapport aux exercices précédents. Les obligations à rendement réel ont enregistré un revenu de 167 millions de dollars, soit une diminution de 80 millions de dollars par rapport à 2009, ce qui représente un rendement de 11,04 pour cent, rendement légèrement inférieur à celui de l'indice de référence de 11,09 pour cent.

Au 31 décembre 2010, les placements productifs d'intérêts totalisaient 18 415 millions de dollars. Ils étaient constitués d'obligations du gouvernement fédéral, d'obligations provinciales, de prêts hypothécaires commerciaux, industriels et résidentiels multilogements, d'obligations d'État à rendement réel, d'obligations de sociétés de qualité institutionnelle, de titres de créance privés et de titres assimilables à des équivalents de trésorerie à court terme. Sur ce total, 11 147 millions de dollars étaient investis dans des obligations et débentures, des prêts hypothécaires, des titres de créance privés et des titres du marché monétaire et autres placements à court terme (dont 876 millions de dollars dans des prêts hypothécaires au nom d'autre entités de placement) et 1 475 millions de dollars dans des obligations à rendement réel. De plus, 3 075 millions de dollars représentaient des actifs cédés en garantie dans le cadre de programmes d'achat d'instruments dérivés qui permettent une exposition aux marchés boursiers et 2 718 millions de dollars correspondaient à des garanties en trésorerie reçues dans le cadre d'opérations de prêts de titres et à des montants nets affectés à ou depuis d'autres catégories d'actif. Au 31 décembre 2010, les principaux placements productifs d'intérêts détenus par OMERS Capital Markets étaient des titres productifs d'intérêts du gouvernement du Canada.

ACTIONS DE SOCIÉTÉS OUVERTES

Au 31 décembre 2010, le régime avait 6 994 millions de dollars investis en actions de sociétés ouvertes canadiennes et 9 025 millions de dollars en actions de sociétés ouvertes étrangères, comprenant à la fois des portefeuilles à gestion active et à gestion quantitative sans dérivés. Les placements en actions de sociétés ouvertes étrangères comprennent un actif de 843 millions de dollars dans le cadre de stratégies de rendement absolu et d'autres stratégies de fonds spéculatifs. Les placements en actions de sociétés ouvertes de 19 793 millions de dollars comprennent aussi 3 079 millions de dollars correspondant à la valeur de marché des actifs non liés aux actions couvrant les dérivés sur actions et à l'affectation nette de 695 millions de dollars de titres productifs d'intérêts et éléments d'actif liés aux placements, moins les éléments de passif liés aux placements. Voici les principaux placements en actions de sociétés ouvertes d'OMERS Capital Markets :

- Suncor Énergie Inc.
- La Banque Toronto-Dominion
- Canadian Natural Resources
- Société aurifère Barrick
- Banque Royale du Canada

Les placements en actions de sociétés ouvertes ont produit des revenus de 2 303 millions de dollars avant les frais de gestion des placements, dont 1 128 millions de dollars provenaient du marché canadien et 1 175 millions de dollars des marchés étrangers. Les placements en actions de sociétés ouvertes canadiennes et en instruments dérivés sur actions canadiennes ont affiché un rendement de 18,31 pour cent pour l'exercice, contre un indice de référence de 17,60 pour cent et un rendement de 34,0 pour cent en 2009.

Les placements en actions de sociétés ouvertes étrangères et en instruments dérivés sur actions étrangères ont rapporté un rendement de 9,90 pour cent en 2010, contre 8,04 pour cent pour l'indice de référence et un rendement de 7,3 pour cent en 2009.

Les spécialistes en placement d'OMERS Capital Markets sont des investisseurs axés sur le long terme qui achètent les titres de sociétés bien gérées et rentables. Ils choisissent, par exemple, des entreprises dont la valeur devrait s'apprécier par suite d'acquisitions synergiques ou qui possèdent un avantage concurrentiel dans leur secteur. Dans le cadre des directives de répartition de l'actif approuvées, nos spécialistes en placement peuvent aussi profiter des occasions à court terme permettant d'accroître la valeur ajoutée du portefeuille.

Le fait de participer aux diverses économies mondiales accroît la diversification de notre portefeuille et réduit le risque global. En 2010, nous avons investi activement 9 025 millions de dollars dans des titres de sociétés établies hors du Canada, y compris aux États-Unis, en Europe, en Extrême-Orient, au Royaume-Uni et dans les marchés émergents, comme le montre le tableau ci-dessous :

	2010		2009	
(en millions de dollars)	Avoirs	(%)	Avoirs	(%)
États-Unis	**3 850 $**	**43 %**	3 422 $	44 %
Europe	**1 115**	**12 %**	1 057	13 %
Extrême-Orient	**1 697**	**19 %**	1 382	18 %
Royaume-Uni	**757**	**8 %**	706	9 %
Marchés émergents	**1 606**	**18 %**	1 292	16 %
	9 025 $	**100 %**	7 859 $	100 %

Comme cela est décrit à la page 23 du présent rapport annuel, notre stratégie de placement à long terme consiste à accroître la gestion active et directe de nos placements. OMERS Capital Markets met à profit la force de notre équipe de spécialistes en placement et nos excellents systèmes informatiques pour gérer une plus grande partie de nos placements en actions étrangères à l'interne. Cela nous permettra de mieux contrôler nos placements étrangers et devrait réduire considérablement les coûts liés à la détention de ces placements. Dans le cadre de cette stratégie, 2,2 milliards de dollars de placements en actions de sociétés ouvertes ont été rapatriés en 2010, soit un total d'environ 5 milliards de dollars au cours des deux derniers exercices. Dans la catégorie d'actif des actions mondiales d'OMERS Capital Markets, les actifs gérés à l'interne totalisent 60 pour cent au 31 décembre 2010, le reste étant géré par des gestionnaires externes.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Dans le but de gérer le risque et d'accroître les rendements, nous concluons des contrats dérivés standardisés d'usage courant dans le secteur. Ces contrats, utilisés en combinaison avec d'autres placements, constituent un moyen économique d'améliorer le rendement en atténuant les risques non compensés et d'assouplir la gestion de la composition de l'actif. Au 31 décembre 2010, en tenant compte des contrats souscrits par les autres entités de placement, nous détenions des dérivés ayant une valeur théorique de 22 080 millions de dollars, y compris des contrats de change à terme de 13 887 millions de dollars.

Dérivés de taux d'intérêt

Nous recourons à des dérivés de taux d'intérêt pour améliorer le rendement des placements et gérer la durée de nos placements productifs d'intérêts ainsi que le rapport de notre exposition aux taux d'intérêt fixes et variables. À la fin de 2010, nous détenions des dérivés de taux d'intérêt ayant une valeur théorique de 3 637 millions de dollars.

Dérivés d'actions

Nous recourons à des contrats dérivés pour reproduire le rendement d'indices boursiers canadiens et étrangers. Cette exposition aux indices des principaux marchés boursiers est réalisée principalement par le recours à des contrats à terme sur actions et des swaps d'indice boursier, et complète le portefeuille d'actions canadiennes et les portefeuilles d'actions étrangères gérés par des spécialistes internes et externes. Au 31 décembre 2010, nous avions une exposition aux dérivés d'actions de sociétés ouvertes de 4 556 millions de dollars représentant la valeur théorique suivante :

- des portefeuilles de dérivés d'une valeur de 898 millions de dollars offrant une exposition à l'indice composé S&P/TSX, à l'indice S&P/TSX 60 et à d'autres indices;
- des portefeuilles de dérivés d'une valeur de 2 014 millions de dollars offrant une exposition à l'indice S&P 500;
- divers portefeuilles de dérivés d'une valeur totale de 1 644 millions de dollars offrant une exposition diversifiée aux principaux indices boursiers du monde entier.

Dérivés de change

Nous recourons à des contrats de change à terme pour gérer le risque de change lié aux devises autres que le dollar canadien et effectuer activement des opérations de change qui rapportent. Au 31 décembre 2010, 19 546 millions de dollars, soit 36 pour cent de notre actif net lié aux placements, étaient exposés au risque de change avant la gestion des positions de change. Notre principale stratégie de gestion des positions de change couvre environ 50 pour cent du risque lié à 12 devises importantes, ce qui réduit leur volatilité par rapport au dollar canadien. Par ailleurs, pour les placements sur les marchés privés étrangers, nous couvrons le risque lié aux devises jusqu'à 100 pour cent. Nos programmes de gestion des positions de change ont engendré un gain de 182 millions de dollars provenant de notre programme de gestion transversale du risque de change et 446 millions de dollars des opérations de couverture du risque de change de placements sur les marchés privés, pour un total de 628 millions de dollars, comparativement à un gain total de 1 197 millions de dollars en 2009, dont 461 millions de dollars de notre programme de gestion transversale du risque de change et 736 millions de dollars des opérations de couverture du risque de change de placements sur les marchés privés. Ce résultat s'explique principalement par l'appréciation du dollar canadien par rapport aux principales devises en 2010. Depuis sa mise en œuvre en 2001, notre programme de couverture du risque de change a produit un revenu total de 2 054 millions de dollars. Notre position de change nette après les résultats de notre programme de gestion des positions de change était de 7 974 millions de dollars au 31 décembre 2010. Notre position de change nette et brute se répartit comme l'indique le graphique ci-dessous.

POSITION DE CHANGE NETTE ET BRUTE

Au 31 décembre 2010
(en millions – équivalent en dollars canadiens)

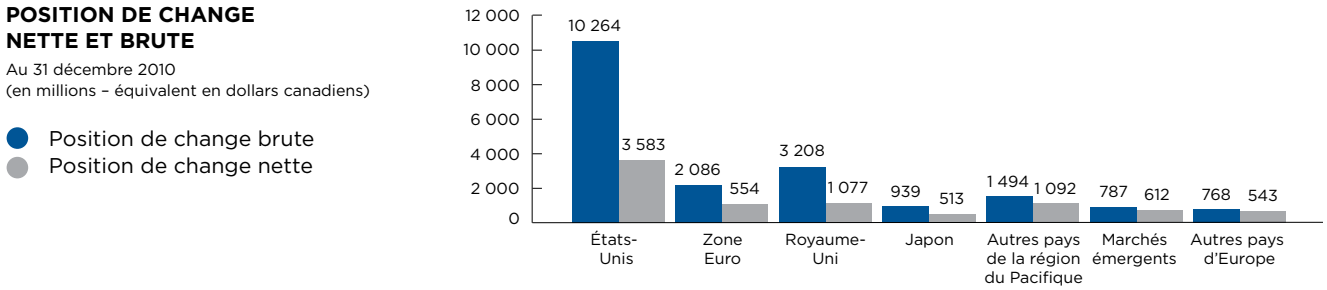

Risque de crédit

Dans le cas des dérivés, l'exposition au risque de crédit correspond au montant impayé à recevoir des contreparties. Nous suivons des politiques de gestion du risque prudentes, en limitant notre exposition au risque de crédit à moins de cinq pour cent de l'actif net total lié aux placements. Nous exigeons que toutes les contreparties aient une notation minimale de « A ». Au 31 décembre 2010, l'exposition au risque de crédit représentait 0,6 pour cent de l'actif net lié aux placements, soit 335 millions de dollars.

OMERS PRIVATE EQUITY

OMERS Private Equity gère un portefeuille de placements en actions de sociétés fermées en effectuant des placements directs dans des sociétés fermées et par le biais de fonds appartenant à des tiers.

RENDEMENTS ET INDICES DE RÉFÉRENCE

Pour les exercices terminés les 31 décembre

- Taux de rendement
- Indice de référence

22,21 %
En 2010, le rendement d'OMERS Private Equity était de 22,21 %, contre 28,05 % pour l'indice de référence pour un exercice.

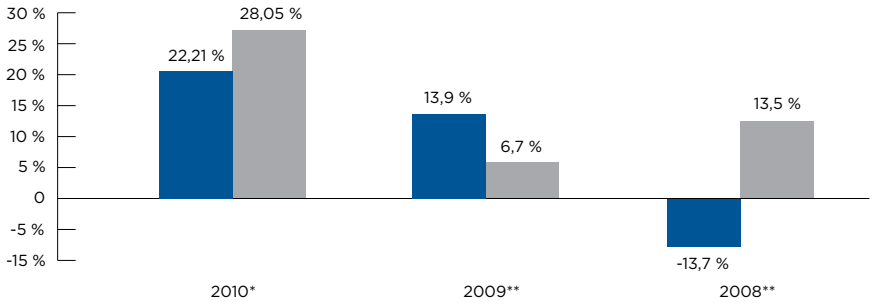

* en fonction du rendement relatif de l'indice de référence
** en fonction du rendement absolu de l'indice de référence

La stratégie de placement d'OMERS Private Equity met l'accent sur les placements directs dans des sociétés. Notre préférence consiste à effectuer des rachats afin de tirer parti d'un contrôle majoritaire de sociétés dont la valeur se situe entre 200 millions de dollars et 1,5 milliard de dollars. Nous envisageons d'autres structures du capital social, y compris le contrôle conjoint et/ou le fait d'avoir une influence considérable avec des partenaires de confiance qui partagent nos convictions et nos objectifs, dans la mesure où nous avons des droits de gouvernance correspondant à notre investissement. Notre approche en matière de placement repose sur le long terme et le partenariat actif avec des équipes de gestion talentueuses. Notre mandat de placement est souple pour tirer parti des conditions existantes du marché et des marchés financiers, afin de profiter des occasions de placement dans une vaste gamme de secteurs. Nous croyons fermement à l'harmonisation financière directe de l'intérêt entre l'équipe de gestion et nos partenaires de placement. L'orientation sur les placements directs est un changement important pour OMERS Private Equity, qui a commencé en 2008. Avant cela, OMERS Private Equity mettait essentiellement l'accent sur les placements indirects en tant que partenaire limité de nombreux fonds mondiaux d'actions de sociétés fermées.

Géographiquement, nous visons présentement le Canada, les États-Unis et l'Europe, et plus particulièrement le Royaume-Uni. OMERS Private Equity a toujours maintenu une présence au Canada et, vers la fin de 2009, elle a établi des bureaux à New York et à Londres, conformément à notre stratégie de placement. Au 31 décembre 2010, 43 pour cent du portefeuille d'OMERS Private Equity est géré activement et l'objectif consiste à porter cela à plus de 80 pour cent d'ici 2014. La quasi-totalité des placements effectués au cours des deux derniers exercices étaient en gestion directe, et continueront de l'être. Nos placements peuvent prendre diverses formes, notamment des transactions privées et secondaires de fonds d'actions de sociétés fermées, des placements d'actions de sociétés et des opérations sur les marchés privés. L'objectif demeure la possession d'un portefeuille de placement bien diversifié, sur les plans sectoriel et géographique.

TOTAL DE L'ACTIF PAR MARCHÉ GÉOGRAPHIQUE

Au 31 décembre 2010

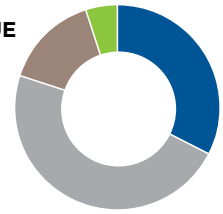

Canada	33 %
États-Unis	48 %
Europe	14 %
Autres	5 %

TOTAL DE L'ACTIF PAR SECTEUR

Au 31 décembre 2010

Produits de consommation discrétionnaire	26 %
Produits industriels	20 %
Technologie de l'information	14 %
Services financiers	13 %
Soins de santé	11 %
Produits de consommation courante	7 %
Matières premières	4 %
Services de télécommunications	3 %
Énergie et services publics	2 %

En évaluant les occasions de placement, les principaux critères que nous considérons sont les perspectives du marché pour les produits et services de la société, la position du marché relative aux produits et services de la société, la qualité et l'expérience de l'équipe de gestion de la société et sa volonté d'investir de concert avec nous, une évaluation de la stratégie de croissance de la société et notre rendement prévu en fonction du prix d'achat de l'entreprise. Pour chaque placement, nous tirons également parti des ressources combinées de la SAO et de nos autres relations mondiales, afin de permettre à nos placements d'atteindre leurs objectifs. Notre rôle consiste à travailler en étroite collaboration avec l'équipe de gestion et à réunir les ressources nécessaires afin que la société puisse atteindre une croissance durable et rentable.

À partir de 2010, nous avons adopté un indice de référence de rendement relatif axé sur les indices des titres négociés publiquement et une prime pour l'illiquidité et l'endettement. Au cours des exercices antérieurs, nous avons mesuré notre rendement par rapport au rendement absolu. L'évaluation des placements en actions de sociétés fermées est généralement fondée sur le rendement d'exploitation de la société en cause et le rendement d'entités comparables négociées en bourse, comme le rapportent les divers indices publics; cependant, la corrélation entre notre portefeuille et les indices publics n'est pas parfaite en raison de la volatilité des indices publics et du fait qu'ils couvrent une vaste gamme d'entités. Bien que les rendements présentés puissent être supérieurs ou inférieurs à l'indice de référence au cours d'un exercice donné, la comparaison a posteriori au nouvel indice de référence a affiché avec le temps des résultats comparables. Depuis notre récente orientation sur les placements directs, nous prévoyons que notre rendement dépassera cet indice de référence.

OMERS Private Equity a enregistré un revenu net de placement de 941 millions de dollars en 2010, comparativement à 474 millions de dollars l'exercice précédent. Notre revenu de placement brut a dépassé 1 milliard de dollars pour la première fois, soit une augmentation de 87 pour cent par rapport à 2009. Notre rendement était de 22,21 pour cent, considérablement supérieur au rendement de 13,9 pour cent enregistré en 2009. Le rendement supérieur en 2010 est attribuable d'une part à la combinaison d'un rendement d'exploitation vigoureux pour nombre de nos placements et, d'autre part, à la reprise des marchés boursiers mondiaux en 2010.

Au cours de 2010, l'actif lié aux placements d'OMERS Private Equity a augmenté, passant de 4 424 millions de dollars en 2009 à 5 369 millions de dollars. Cette progression s'explique par une augmentation de la valeur comptable d'un certain nombre de placements du portefeuille et par le coût en capital de plusieurs nouveaux placements effectués en 2010. Les nouveaux placements directs effectués au cours de l'exercice comprennent l'acquisition d'une participation majoritaire dans United States Infrastructure Corporation (« USIC »), fournisseur chef de file de services impartis de localisation des installations souterraines de services publics aux États-Unis, et dans Logibec, chef de file nord-américain des systèmes informatiques destinés au secteur de la santé et des services sociaux. Le 4 janvier 2011, nous avons complété notre acquisition d'une participation majoritaire dans CBI Health Group (« CBI »), fournisseur chef de file de services de consultation externes en réadaptation et de services de soins de santé communautaires au Canada, ainsi que de services de soins à domicile dans certaines parties de l'Ontario et de l'Alberta.

Les principaux placements actifs et directs d'OMERS Private Equity comprennent une participation dans les sociétés suivantes :

- **Affinia Group Inc.** – important fabricant et fournisseur de pièces de rechange pour les voitures, les camions et les véhicules hors route. Sa vaste gamme de freins, de filtres et d'accessoires pour châssis est vendue en Amérique du Nord et du Sud, en Europe et en Asie;
- **Cari-All Inc.** – chef de file de la fabrication et de la distribution de chariots d'épicerie en Amérique du Nord;
- **Cengage Learning** – fournisseur de moyens d'apprentissage hautement personnalisées pour les collèges, universités, enseignants, étudiants, bibliothèques, organismes gouvernementaux, entreprises et professionnels à travers le monde;
- **Constellation Software Inc.** – fournisseur mondial de logiciels et de services haut de gamme aux secteurs public et privé. La société acquiert, gère et crée des entreprises fournissant des logiciels pour le marché vertical qui offrent des logiciels personnalisés de manière critique en fonction de leur usage;
- **Give and Go Prepared Foods Corp.** – boulangerie industrielle de Toronto qui propose la gamme de produits Two-Bite^{MC}, qui comprend des brownies, des brioches à la cannelle et des petits gâteaux. Les produits de Give and Go sont vendus partout au Canada et aux États-Unis;
- **Golf Town** – plus important détaillant canadien de produits pour le golf. La société offre les principales marques, des cours de golf, des simulateurs de golf et un service de boutique du pro. Golf Town imprime également des logos sur l'habillement et l'équipement pour les tournois et événements corporatifs;
- **Haymarket Financial LLP** – société de financement indépendante offrant aux entreprises des produits de crédit ciblés et aux clients institutionnels des services de gestion des placements;
- **Logibec** – chef de file nord-américain des systèmes informatiques destinés au secteur de la santé et des services sociaux;
- **Marketwire** – important fournisseur de services de presse qui dispose d'une des plus importantes plates-formes de distribution en Amérique du Nord. Établie à Toronto, Marketwire a des partenariats dans le monde entier pour la diffusion des nouvelles et possède des bureaux aux États-Unis et au Royaume-Uni;
- **Maxxam Analytics** – plus grand réseau de laboratoires d'analyse privés au Canada, qui offre des services de tests diagnostiques au gouvernement et aux grandes entreprises œuvrant dans les domaines environnemental, alimentaire, pétrolier et gazier, médicolégal et génétique, ainsi que dans le secteur de la santé;
- **Nelson Education** – premier éditeur scolaire canadien, de la maternelle à l'université. Nelson offre des solutions pédagogiques personnalisées pour les principales disciplines (mathématiques, sciences et arts du langage);
- **Nordco** – important concepteur et fabriquant de produits et services d'entretien de l'infrastructure ferroviaire, au service des sociétés ferroviaires, des exploitants de transport en commun, des entrepreneurs et des sociétés de location de matériel en Amérique du Nord;
- **Public Mobile** – nouveau venu sur le marché canadien de la téléphonie et de l'Internet sans-fil, au service de la clientèle de l'Ontario et du Québec;
- **USIC** – fournisseur chef de file de services impartis de localisation des installations souterraines de services publics aux États-Unis.

BOREALIS INFRASTRUCTURE

Borealis Infrastructure (« Borealis ») s'occupe de la gestion des placements d'OMERS en infrastructure et est un chef de file mondial dans le développement des placements en infrastructure comme catégorie d'actif pour les investisseurs institutionnels. Borealis possède de solides antécédents dans la recherche, l'investissement et la gestion des placements en infrastructure dans le monde entier, et a continué de produire constamment de solides rendements, surpassant son indice de référence au cours des sept derniers exercices.

RENDEMENTS ET INDICES DE RÉFÉRENCE

Pour les exercices terminés les 31 décembre

- Taux de rendement
- Indice de référence

10,10 %

En 2010, le rendement global des placements en infrastructure a été de 10,10 %, contre 8,50 % pour l'indice de référence.

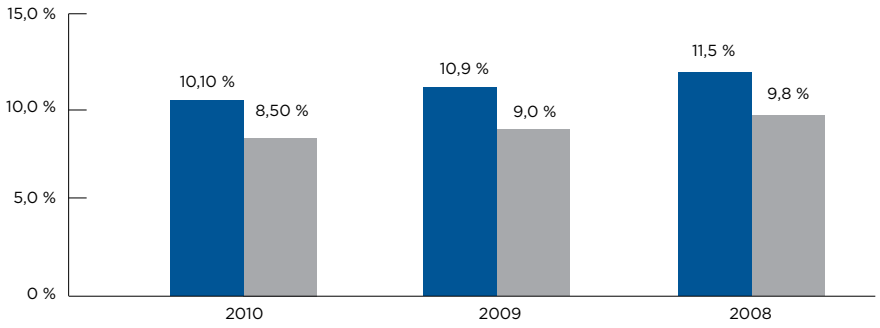

Les placements en infrastructure supposent en général des investissements directs dans des biens sensibles à l'inflation qui sont essentiels à la prospérité économique à long terme des sociétés industrielles modernes. Certains placements en infrastructure sont assujettis à la réglementation des tarifs ou des services, ou des deux. Ces placements, qui nécessitent en général l'engagement de capitaux pour une durée minimale de 15 à 20 ans, produisent habituellement des entrées de fonds annuelles stables; ils sont donc parfaitement compatibles avec notre obligation à long terme au titre des prestations de retraite. Depuis la création de Borealis en 1998, nous sommes devenus un important investisseur du secteur de l'infrastructure. Notre actif comprend des participations majoritaires ou minoritaires avec d'autres investisseurs pouvant être des caisses de retraite, des sociétés ou des gouvernements.

TOTAL DE L'ACTIF PAR SECTEUR

Énergie	58 %
Transports	22 %
Services réglementés	17 %
Institutions et autres	3 %

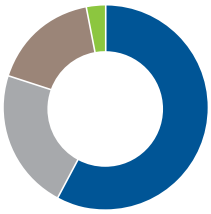

Les placements de Borealis ont produit un revenu net de 693 millions de dollars en 2010, contre 731 millions de dollars l'exercice précédent. Compte tenu du revenu des placements avant les frais de gestion des placements et de la composition de l'actif de Borealis, le rendement a été de 10,10 pour cent en 2010, contre 8,50 pour cent pour l'indice de référence et 10,9 pour cent en 2009. Le rendement solide et stable des placements en infrastructure de Borealis au cours des trois derniers exercices illustre parfaitement la réussite de notre stratégie qui consiste à affecter une part importante du portefeuille de placements du régime à des placements en infrastructure.

Les placements bruts de Borealis, soit 15 208 millions de dollars, sont en partie financés par des créances garanties à hauteur de 6 484 millions de dollars, et par du papier commercial à hauteur de 1 067 millions de dollars. Les placements en infrastructure sont généralement des actifs à grande échelle qui génèrent des flux de trésorerie stables. En 2010, les cinq plus grands placements en infrastructure représentaient 77 pour cent de l'actif net de placement de Borealis et 73 pour cent du revenu de placement de Borealis. Une partie essentielle de la stratégie de la SAO, telle qu'elle est abordée aux pages 23 et 24 du présent rapport annuel, consiste à attirer du capital supplémentaire afin de permettre à la SAO d'investir de façon rentable dans d'importants actifs d'infrastructure pour le bénéfice des participants au régime et de tiers investisseurs.

Au cours de l'exercice 2010, l'actif lié aux placements en infrastructure a augmenté de 3 091 millions de dollars. Cette hausse représente principalement des investissements complémentaires substantiels dans Teranet et la centrale nucléaire Bruce Power, ainsi qu'un nouveau placement dans High Speed 1 (« HS1 »). HS1 exploite, gère et maintient le seul lien ferroviaire britannique de haute vitesse en vertu d'un accord de concession jusqu'en 2040. Ce lien ferroviaire de 109 kilomètres relie au tunnel sous la Manche la gare internationale de St. Pancras, au centre de Londres. Plus de neuf millions de passagers étrangers et plus de cinq millions de passagers britanniques l'empruntent chaque année. Il gagne la majorité de ses revenus par le biais des frais d'accès aux voies ferrées en vertu d'un cadre lui permettant de recevoir un flux de rentrées rajustées en fonction de l'inflation et de récupérer ses coûts d'exploitation et d'entretien auprès des exploitants ferroviaires.

Le placement supplémentaire de 2010 dans Teranet a permis d'obtenir une prolongation de 50 ans de l'entente d'exclusivité de Teranet avec le gouvernement de l'Ontario pour l'exploitation du régime d'enregistrement foncier électronique de l'Ontario. Borealis a également continué d'effectuer des placements supplémentaires dans Bruce Power dans le cadre d'un projet majeur de réaménagement des réacteurs 1 et 2, retirés du service vers la fin des années 1990 par l'ancienne société Ontario Hydro. On prévoit que ce programme sera complété en 2012 et on s'attend à ce que Bruce Power fournisse alors environ 25 pour cent de l'électricité de l'Ontario.

Les autres principaux placements effectués au cours des exercices précédents comprennent une participation dans :

- **Associated British Ports** – plus important exploitant portuaire du Royaume-Uni, qui possède 21 ports et assure la manutention d'environ 25 pour cent de toutes les marchandises du trafic maritime entrant et sortant du Royaume-Uni;
- **Ciel Satellite** – qui offre, à titre de grossiste, des canaux de satellite au marché nord-américain;
- **Detroit River Tunnel** – l'un des plus importants couloirs commerciaux du monde;
- **Enwave Energy Corporation** – société propriétaire du plus important service de refroidissement par eaux lacustres profondes au monde, qui fournit dans le respect de l'environnement chauffage et climatisation aux bureaux du centre-ville de Toronto;
- **Express Pipeline** – réseau d'oléoducs qui achemine du pétrole brut de l'Alberta vers les États-Unis et dessert des raffineries dans six États de l'Ouest et du Midwest américain;
- **LifeLabs** – plus important fournisseur au Canada de services de laboratoire, qui fournit chaque année à près de 20 000 médecins plus de 50 millions d'analyses diagnostiques pour plus de 10 millions de patients;
- **Oncor** – importante société qui exploite le plus vaste réseau de distribution et de transport d'électricité au Texas;
- **Pont de la Confédération** – relie l'Île-du-Prince-Édouard au Nouveau-Brunswick, dans le cadre d'un accord de concession avec le gouvernement fédéral jusqu'en 2032;
- **Scotia Gas Networks** – exploite les réseaux de distribution de gaz d'Écosse et du sud de l'Angleterre, soit environ 73 000 km de gazoducs desservant approximativement 5,6 millions de clients.

GROUPE IMMOBILIER OXFORD

Le Groupe immobilier Oxford (« Oxford ») est l'une des plus importantes sociétés de placements immobiliers commerciaux et de gestion de biens immobiliers en Amérique du Nord. Au 31 décembre 2010, Oxford supervise et gère environ 17 milliards de dollars de biens immobiliers pour son propre compte et celui de ses copropriétaires et partenaires d'investissement.

RENDEMENTS ET INDICES DE RÉFÉRENCE

Pour les exercices terminés les 31 décembre

- Taux de rendement
- Indice de référence

7,51 %
En 2010, le rendement global des placements en biens immobiliers a été de 7,51 %, contre 6,65 % pour l'indice de référence.

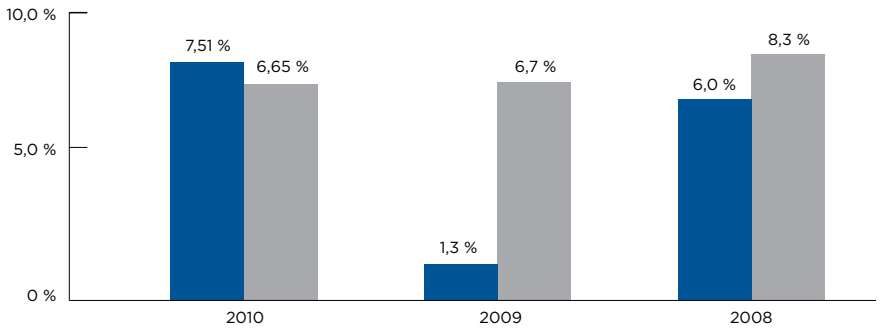

Oxford a pour objectif de bâtir une entreprise d'envergure mondiale dans le secteur des placements immobiliers, en fournissant au régime des rendements corrigés du risque supérieurs et des entrées de fonds sûres, continues et en constante augmentation. La stratégie d'Oxford met l'accent sur la propriété et la gestion active de biens immobiliers importants, diversifiés par type de biens, marché géographique, relations stratégiques et profil de risque-rendement. Un portefeuille immobilier diversifié de cette nature produit des entrées de fonds fiables, ce qui nous aide à faire face à nos obligations actuelles et futures au titre des prestations. De plus, les biens immobiliers activement gérés s'apprécient généralement au fil du temps au rythme de l'inflation, compensant ainsi en partie le risque d'inflation lié à l'obligation au titre des prestations.

Le revenu d'exploitation d'Oxford a reculé, passant de 510 millions de dollars en 2009 à 428 millions de dollars en 2010, principalement en raison de la baisse du revenu d'exploitation attribuable à la disposition de certaines propriétés immobilières et aux investissements indirects (déduction faite des acquisitions), aux coûts d'emprunt accrus découlant principalement des acquisitions par emprunt au cours de l'exercice, et du revenu inférieur lié aux honoraires, en raison de l'expiration d'un contrat de gestion immobilière pour un tiers. Le revenu net de placement a augmenté considérablement, passant de 127 millions de dollars en 2009 à 487 millions de dollars en 2010, principalement en raison d'un rajustement de la réévaluation des immeubles de 157 millions de dollars (perte de 312 millions de dollars en 2009), partiellement compensé par une perte au prix du marché de 79 millions de dollars sur les créances (perte de 70 millions de dollars en 2009) au 31 décembre 2010. Le rendement global des placements en biens immobiliers a augmenté pour atteindre 7,51 pour cent en 2010, comparativement à un rendement de 6,65 pour cent pour l'indice de référence et à un rendement de 1,3 pour cent en 2009.

L'actif total des biens immobiliers que possède Oxford a été évalué à 12 782 millions de dollars (y compris une créance hypothécaire de 183 millions de dollars) au 31 décembre 2010, comparativement à 11 975 millions de dollars au 31 décembre 2009, soit une augmentation de 807 millions de dollars. Cette hausse est principalement attribuable à l'appréciation de la valeur marchande du portefeuille immobilier et à l'activité nette de placement au cours de l'exercice.

Le portefeuille de biens immobiliers d'Oxford est financé en partie par des emprunts hypothécaires, des débentures et du papier commercial totalisant 5,319 millions de dollars, contre 4 518 millions de dollars au 31 décembre 2009. Ce montant s'est accru de 801 millions de dollars par rapport à 2009, principalement en raison de l'augmentation nette des créances garanties de 519 millions de dollars, et de 272 millions de dollars du papier commercial émis au cours de l'exercice.

Au 31 décembre 2010, notre portefeuille de placements directs était composé de 109 biens immobiliers situés principalement au Canada, au Royaume-Uni et aux États-Unis, ayant une superficie locative totale de 43,9 millions de pieds carrés, et comptant plus de 2 929 chambres d'hôtel et 20 473 logements. Le tableau qui suit présente la composition du portefeuille.

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS IMMOBILIERS DIRECTS

	Pourcentage du portefeuille à la valeur marchande
Bureaux	47 %
Commerce de détail	27 %
Immeubles industriels	5 %
Immeubles résidentiels	9 %
Hôtels et centres de villégiature	10 %
Biens détenus aux fins ou en cours d'aménagement	2 %
	100 %

À l'exception d'un bien situé au Royaume-Uni, le portefeuille d'immeubles de bureaux d'Oxford est diversifié géographiquement dans six grands marchés urbains du Canada : Toronto, Vancouver, Calgary, Edmonton, Ottawa et Montréal. Il est concentré principalement dans la région du Grand Toronto (environ 48 pour cent de la valeur marchande du portefeuille d'immeubles de bureaux). Les plus importants sont :

- TD Canada Trust Tower, Royal Bank Plaza et le complexe Richmond-Adelaide à Toronto;
- Centennial Place et Bow Valley Square à Calgary;
- Watermark Place situé à Londres, au Royaume-Uni.

Le portefeuille de commerce de détail comprend 14 biens immobiliers, principalement des centres commerciaux suprarégionaux et régionaux, d'une superficie totale de 14 millions de pieds carrés. Ils sont situés aux États-Unis et dans tout le Canada, surtout dans la région du Grand Toronto. Parmi les plus importants, citons :

- une participation de 50 pour cent dans le centre commercial Yorkdale, le centre commercial Square One et le Scarborough Town Centre dans la région du Grand Toronto;
- l'Upper Canada Mall à Newmarket, en Ontario;
- le Southcentre Mall à Calgary;
- des centres commerciaux régionaux aux États-Unis.

Dans le cadre de sa stratégie de placement à l'échelle mondiale, Oxford cherche activement à accroître la composante internationale de ses placements immobiliers directs, ce qui lui permettra de diversifier son portefeuille et d'améliorer son rendement. Conformément à cette stratégie, Oxford a conclu deux arrangements importants de coentreprise en 2010 avec d'importants partenaires situés aux États-Unis et au Royaume-Uni. Le premier était un coinvestissement dans le projet d'aménagement de Hudson Yards, emplacement de 26 acres comptant 12 millions de pieds carrés pour usages multiples à densité approuvée (immeubles de bureaux, de commerce de détail et résidentiels) à Manhattan, New York, et le second le coaménagement d'un projet d'immeuble phare de bureaux de 610 000 pieds carrés, au 122 Leadenhall Street, dans la « City » de Londres, au Royaume-Uni. Au 31 décembre 2010, environ 88 pour cent du portefeuille de placements immobiliers directs d'Oxford à la valeur marchande étaient investis au Canada et les 12 pour cent restants étaient investis aux États-Unis, en Allemagne et au Royaume-Uni.

Oxford détient et gère aussi un portefeuille de placements indirects d'une valeur de 418 millions de dollars au 31 décembre 2010, contre 338 millions de dollars au 31 décembre 2009, soit une augmentation de 80 millions de dollars, principalement attribuable à des placements supplémentaires effectués au cours de l'exercice.

OMERS STRATEGIC INVESTMENTS

OMERS Strategic Investments (« OSI ») a été créée à la fin de 2008 avec un vaste mandat stratégique comprenant l'établissement de relations stratégiques à long terme et des alliances de coinvestissement avec des investisseurs institutionnels mondiaux partageant nos convictions et nos objectifs, afin de créer des occasions de placement attrayantes et tirer parti du capital intellectuel et financier de la SAO, d'augmenter la présence mondiale de la SAO et de bâtir un portefeuille de plates-formes mondiales de placement.

Une partie essentielle du mandat d'OSI consiste à établir des relations stratégiques à long terme avec des investisseurs institutionnels mondiaux partageant nos convictions et nos objectifs afin de former des alliances stratégiques qui permettront à la SAO de tirer parti de son capital et d'accéder à de nouvelles sources de capital de coinvestissement. Au cours des deux dernières années, OSI a mis l'accent sur l'exécution de ce mandat et, à la suite de tels efforts, elle est en train de former une alliance mondiale de placements stratégiques qui déploiera de nouvelles sources de capital, de concert avec le capital de la SAO, permettant ainsi à la SAO et aux partenaires de coinvestissement de son alliance de participer à l'acquisition de biens de grande envergure sur les marchés privés partout dans le monde, qui généreront des rendements stables à long terme.

OSI est également chargée d'établir l'empreinte mondiale de la SAO par le biais de la promotion du capital intellectuel de toutes les entités de placement sous la bannière OMERS Worldwide et d'assurer la présence de la SAO sur les marchés mondiaux ainsi qu'une connaissance approfondie de ces marchés en s'appuyant sur des relations commerciales et sur le réseau de bureaux régionaux d'OMERS Worldwide. En 2010, OSI a ouvert le bureau OMERS Worldwide, dans l'immeuble Centennial Place de Calgary, appartenant à Oxford, qui nous sert de base à partir de laquelle nous assurons le soutien de nos placements dans l'Ouest du Canada. En 2011, nous nous proposons d'ouvrir un nouveau bureau OMERS Worldwide, à New York, qui procurera un établissement aux États-Unis, afin que les professionnels en placement des entités de placement aient accès à ce marché.

OSI gère activement un portefeuille de plates-formes mondiales spécialisées de placement. En plus de rendements de placement attrayants, ces plates-formes de placement procurent à la SAO un accès à des relations commerciales mondiales, à du capital de coinvestissement, à une emprise sur de nouveaux marchés partout au monde et à des produits de placement exclusifs dont bénéficieront toutes les entités de placement. Le portefeuille de placement d'OSI comprend également des actifs qui ne correspondent pas au mandat des autres entités de placement, mais qui sont considérés comme ayant une importance stratégique pour la SAO.

En 2010, OSI a généré un bénéfice net de placement de 128 millions de dollars, soit un rendement de 7,65 pour cent, comparativement à un indice de référence de 7,00 pour cent, et à une perte nette de placement de 37 millions de dollars en 2009. Le revenu plus élevé en 2010 est attribuable à un portefeuille plus diversifié et au vigoureux rendement global d'exploitation de notre actif de placement, qui se reflète par une valeur accrue des placements. En ce qui concerne nos placements énergétiques dans l'Ouest du Canada, les réserves et la valeur foncière compensent l'incidence du prix continuellement faible du gaz naturel, qui est une cause principale de la perte constatée en 2009.

En 2010, OSI a augmenté son actif lié aux placements, qui est passé de 1 352 millions de dollars au 31 décembre 2009 à 2 217 millions de dollars au 31 décembre 2010, reflétant un transfert d'actifs de placement depuis Borealis (dont CEDA International, société chef de file des services industriels, mécaniques et électriques qui est bien établie dans le secteur des sables bitumineux de l'Alberta), d'importants nouveaux placements pétroliers et gaziers effectués par OMERS Energy dans l'Ouest du Canada et une hausse de la juste valeur de nombreux placements du portefeuille. Les principales plates-formes de placement du portefeuille d'OSI comprennent :

- **ADC & HAS Airports** – partenariat formé par OSI et HAS Development Corporation, filiale de Houston Airport System, et Airport Development Corporation, qui s'occupent de l'exploitation et, le cas échéant, du développement d'aéroports sur des marchés croissants et importants partout au monde. Ce partenariat réunit la force opérationnelle et l'envergure des ressources techniques de Houston Airport System, l'expérience en privatisation d'aéroports et en développement d'Airport Development Corporation, ainsi que les ressources financières d'OSI. Grâce à ce partenariat, nous pouvons faire des investissements importants dans des pays où la SAO ne dispose pas d'une présence de placement à un coût raisonnable, ouvrant ainsi la porte à des placements futurs de la part d'OSI et d'autres entités de placement;

- **Inkef Capital** – programme de coentreprise formé en juin 2010 entre OSI et Stichting Pensioenfonds ABP (ABP), qui est la caisse de retraite des fonctionnaires et des employés de l'éducation des Pays-Bas, et l'une des plus grandes caisses de retraite d'Europe. Inkef Capital investira dans des sociétés de technologie et d'innovation au Canada et aux Pays-Bas tout au long de la durée de vie de ces entreprises, depuis de petits placements à l'étape du démarrage jusqu'à des montants plus importants, en fonction du succès rencontré, visant à favoriser la croissance de l'entreprise, lorsqu'une valeur considérable peut être retirée;

- **MMM Group** – société d'ingénierie internationale établie au Canada qui procure des services d'ingénierie et de gestion de projets, ainsi que des services environnementaux et consultatifs au Canada et dans plus de 40 pays sur cinq continents. MMM Group est reconnue comme chef de file de son secteur dans la fourniture de services multidisciplinaires de qualité, rentables et techniquement excellents pour une grande diversité d'affectations;

- **OMERS Energy/OMERS Energy Services** – OMERS Energy est une société d'acquisition, d'exploration, de développement et de production de pétrole et de gaz naturel de Calgary, qui possède des puits de pétrole et de gaz partout dans l'Ouest du Canada et qui est gérée par un exploitant bien établi de pétrole et de gaz naturel, soit OMERS Energy Services.

GESTION DES RISQUES

Nous avons à cœur d'assurer à nos participants la sécurité de leur retraite en investissant dans une vaste gamme d'actifs qui rapportent des rendements élevés tout en évitant des risques indus, conformément à notre tolérance à l'égard du risque. Notre objectif est de nous assurer que la valeur de l'actif net des caisses est suffisante pour garantir le versement de toutes les rentes de retraite promises aux participants aux régimes de retraite d'OMERS.

Notre capacité de répondre à cet objectif est affectée par deux facteurs :

- les fluctuations de la valeur du portefeuille de placements, qui sont dictées par les changements sur les marchés de placement (surtout le risque de marché, de crédit et de liquidité);
- les variations de la valeur de l'obligation au titre des prestations constituées des régimes, qui sont dictées par des facteurs tant économiques que démographiques.

La gestion des risques est un élément essentiel de notre stratégie d'entreprise et de placement, car elle peut atténuer l'incidence négative des facteurs ci-dessus sur le portefeuille de placement et sur l'obligation au titre des prestations constituées du régime. La gestion des risques est appuyée par notre système de procédures et de contrôles internes, des procédures tels le risque de gestion d'entreprise et les programmes de gestion du risque de placement, et nos politiques générales, dont notamment notre code de déontologie et l'énoncé des principes et procédures en matière de placement. Nous nous efforçons constamment d'améliorer notre démarche de gestion des risques qui s'étend à l'échelle de l'organisme et implique notre conseil, la direction et les membres du personnel dans tous les domaines de la SAO. Tous les membres du personnel sont tenus de respecter des politiques, des procédés et des normes qu'une personne prudente adopterait dans la gestion de l'actif d'autrui.

La valeur de l'obligation au titre des prestations constituées est sensible aux fluctuations du taux d'intérêt et du taux d'inflation, semblables à l'évolution de la valeur d'un portefeuille constitué d'obligations à rendement réel et d'obligations nominales. Cependant, le régime investit à la fois dans des actions, de l'infrastructure, des biens immobiliers et une vaste gamme d'instruments productifs d'intérêts. Bien que cette stratégie de placement diversifie le portefeuille de placement et permette de maintenir un taux de cotisation stable et économique, il s'ensuit un décalage entre les caractéristiques économiques de l'obligation au titre des prestations constituées du régime et l'actif lié aux placements, ce qui expose le régime à divers risques qu'il faut surveiller de près et gérer.

RISQUES AFFECTANT LES RÉGIMES DE RETRAITE D'OMERS

Le programme de gestion du risque d'entreprise (*Entreprise Risk Management* [« ERM »]) a cerné quatre catégories de risque susceptibles d'avoir un effet défavorable sur les régimes de retraite d'OMERS :

- risques liés aux placements (risques de marché, de crédit et de liquidité) qui sont inhérents à l'investissement sur les marchés des capitaux;
- divers risques d'exploitation auxquels nous faisons face dans le cadre de nos activités;
- risques stratégiques inhérents à l'exécution de notre plan à long terme;
- risques liés à la législation et à la conformité, auxquels nous sommes confrontés dans la gestion et l'administration des régimes de retraite d'OMERS, qui tombent sous le coup des lois du Canada, et lois et règlements des pays où nous investissons.

RISQUE DE PLACEMENT

Nous veillons à ce que les placements des régimes de retraite d'OMERS soient bien diversifiés dans toutes les catégories d'actif, tous les secteurs d'activité et toutes les régions géographiques. Le but de la diversification est d'exposer différents segments du portefeuille de placement à divers risques de placement. Cette pratique réduit la volatilité générale des rendements et prémunit le portefeuille de placements contre l'impact négatif des rendements défavorables dans une catégorie d'actif, un secteur d'activité ou une région.

La diversification est obtenue par l'examen périodique et l'adaptation des objectifs en matière de composition de l'actif à long terme. Notre but consiste à gérer un actif qui respecte l'équilibre des risques et des rendements, évite la volatilité excessive du portefeuille de placements et est approprié à l'envergure et à la durée de l'obligation au titre des prestations constituées des régimes de retraite d'OMERS. La pondération cible de chaque catégorie d'actif sur les marchés publics et les marchés privés, en pourcentage du portefeuille total, et des écarts permis qui y sont associés, est approuvée chaque année par le conseil dans le but d'atteindre notre composition stratégique de l'actif à long terme avec prudence et efficacité. Les progrès accomplis dans la réalisation de nos objectifs en matière de composition annuelle de l'actif à long terme, et les cibles à cet égard, font l'objet d'une surveillance constante par le conseil de la SAO et la direction.

Nous gérons divers risques de placements qui sont liés à l'investissement sur le marché des capitaux, notamment le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité. En 2010, la direction a complété l'élaboration d'un rapport trimestriel sur le risque qui procure au comité de placement du conseil un aperçu consolidé des risques de placement et des expositions touchant la caisse. Ceci s'ajoute au rapport annuel du programme de gestion du risque d'entreprise au conseil, comprenant une évaluation du risque à l'égard de toutes les entités de placement et de tous les domaines fonctionnels au sein de la SAO. De plus, en 2010, la direction a examiné officiellement les pratiques de gestion des liquidités d'OMERS, et elle utilisera ces conclusions en vue d'améliorer la présentation globale du risque de liquidité. Le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité, lesquels sont décrits dans les notes complémentaires aux états financiers consolidés, qui commencent à la page 80 du présent rapport annuel.

RISQUE D'EXPLOITATION

Le risque d'exploitation est le risque de perte découlant soit directement, soit indirectement, d'une erreur d'exploitation attribuable à l'échec des méthodes, systèmes, technologies, actions du personnel, ou attribuable à des événements externes imprévus. Notre cadre des politiques et procédés est conçu pour identifier et gérer les risques d'exploitation grâce à la mise en œuvre de contrôles évaluant l'intégrité des données, le traitement de l'information, la gestion des technologies de l'information. De plus, nos pratiques de gestion des ressources humaines sont élaborées en vue d'atténuer le risque sur l'élément humain, y compris le risque de perte du personnel clé. Ces contrôles sont examinés de manière indépendante par le biais d'audits internes et de l'examen annuel de nos contrôles internes relatifs à la présentation de l'information financière et des contrôles de communication de l'information abordés à la page 32 du présent rapport annuel. Alors qu'OMERS met en œuvre sa stratégie et rapatrie les actifs qui étaient entre les mains de gestionnaires externes, la gestion des risques liés aux personnes est devenue une orientation de priorité ciblée pour le conseil et la direction.

RISQUE STRATÉGIQUE

Le risque stratégique est le risque de ne pas réaliser nos objectifs stratégiques à long terme. Le conseil et le président-directeur général gèrent la réalisation de nos objectifs stratégiques en surveillant nos politiques et la planification et la réalisation de nos objectifs à long terme. Le président-directeur général doit rendre des comptes au conseil en ce qui concerne les décisions relatives à la gestion courante des régimes de retraite d'OMERS et des caisses, y compris la politique de capitalisation, les stratégies de placement, les placements recherchés, les styles de gestion de placement et les résultats d'exploitation. Pour gérer ce risque, nous avons établi un cadre de gouvernance, un processus d'élaboration de stratégie d'entreprise et des mesures du rendement.

La capitalisation des régimes de retraite d'OMERS constitue un important risque stratégique. Des politiques ou des décisions inappropriées relatives à la répartition de l'actif ou aux méthodes actuarielles et aux procédés d'évaluation peuvent avoir une incidence sur les régimes de retraite d'OMERS. Notre capacité de verser les rentes est non seulement assujettie aux risques de placements, mais également aux risques associés aux hypothèses utilisées dans l'évaluation de l'obligation au titre des prestations constituées du régime. Ce risque est double : i) le risque que les conditions réelles du marché diffèrent sensiblement des paramètres utilisés dans l'évaluation de l'obligation au titre des prestations constituées et ii) des changements imprévus intervenus dans les principaux paramètres. Les principaux paramètres entrant dans l'évaluation de l'obligation au titre des prestations constituées comprennent les hypothèses sur les conditions économiques à long terme comme l'inflation, le taux de rendement réel des placements et le taux des augmentations salariales des participants, et les hypothèses sur les facteurs démographiques touchant les participants, comme le taux de mortalité, d'invalidité et de cessation d'emploi, les retraites anticipées et la situation de famille.

Afin de gérer ces risques, le conseil nomme un actuaire indépendant pour évaluer chaque année l'obligation au titre des prestations constituées en fonction des hypothèses économiques et démographiques recommandées par cet actuaire, examinées par la direction et approuvées par le conseil. La validité de toutes les hypothèses est surveillée chaque année par rapport aux résultats réels, et rajustée le cas échéant.

En 2010, OMERS et 13 autres investisseurs institutionnels mondiaux ont pris part à un projet relatif au changement climatique visant à évaluer les conséquences à long terme d'éventuels changements climatiques sur les portefeuilles de placement des participants. Les conclusions de ce projet serviront à améliorer les placements existants et les pratiques en matière de gestion des risques à long terme.

RISQUE LIÉ À LA LÉGISLATION ET À LA CONFORMITÉ

Les risques liés à la législation et à la conformité découlent de modifications des exigences législatives et réglementaires et autres normes éthiques ou de l'inobservation de celles-ci, qui peuvent compromettre la capacité de la SAO de réaliser ses objectifs. Le conseil et la direction, avec l'aide du contentieux (dont le bureau de la conformité) et d'experts-conseils indépendants surveillent les situations affectant la conformité à la réglementation qui pourraient entraîner des mesures de la part des organismes de réglementation. Nous avons mis en place des méthodes pour nous tenir au courant de l'évolution de la réglementation et favoriser les changements qui sont dans l'intérêt des participants au régime.

Grâce à notre cadre de gouvernance et aux politiques et procédés en place, notamment notre code de déontologie, et la politique en matière d'opérations personnelles ou d'initiés sur valeurs mobilières à l'intention des administrateurs et des membres du personnel, nous nous efforçons de faire en sorte que les valeurs et les attentes comportementales soient bien comprises et intégrées dans l'ensemble de l'organisme afin de minimiser ces risques.

CONVENTIONS COMPTABLES CRITIQUES

Nous avons établi des procédés visant à assurer que les conventions comptables sont conformes aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada, qu'elles sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes sont adéquatement contrôlés et mis en œuvre de manière systématique.

Conformément aux PCGR du Canada, certaines de nos conventions comptables exigent des jugements subjectifs ou complexes et des estimations relatives à des questions intrinsèquement incertaines. Le recours à des jugements et des estimations différents pourrait entraîner la constatation de montants sensiblement différents dans des conditions différentes ou avec des hypothèses différentes. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer sensiblement de nos estimations et hypothèses constatées dans les états financiers consolidés. Les estimations importantes incluses dans les états financiers consolidés concernent l'évaluation des placements sur les marchés privés et l'évaluation de l'obligation au titre des prestations constituées.

Nous avons pour politique de comptabiliser tous les placements à leur juste valeur; toutefois, l'évaluation à la juste valeur exige la prise en compte de nombreux facteurs pour chaque type de placement détenu par les caisses. La juste valeur est évaluée par référence aux cours du marché, lorsqu'ils sont disponibles, et exclut les coûts de transactions qui sont passés aux résultats de l'exercice en cours. La juste valeur des placements sur les marchés privés qui ne sont pas cotés en bourse est en général fondée sur des évaluations internes ou externes à l'aide des méthodes d'évaluation généralement reconnues. La juste valeur des placements sur les marchés privés acquis pendant l'exercice en cours peut être égale au coût, lorsque le coût est considéré comme la meilleure estimation de la juste valeur, selon les événements survenus depuis l'acquisition. La juste valeur des placements dans un fonds de capitaux propres est généralement fondée sur l'évaluation fournie par le commandité du fonds, sous réserve de l'information à la disposition de la direction des placements de la SAO. En conséquence, la juste valeur des placements sur les marchés privés est fondée sur des estimations qui sont intrinsèquement incertaines. Nous avons pour politique de faire appel à des évaluateurs agréés indépendants au moins une fois tous les trois ans ou pour un exercice au cours duquel l'évaluation a changé de plus de 15 pour cent par rapport à l'exercice précédent pour les placements directs et à partir des états les placements de fonds.

Les hypothèses actuarielles utilisées dans la détermination de l'obligation au titre des prestations constituées reflètent les meilleures estimations de la direction quant aux facteurs économiques futurs comme le taux de rendement nominal des régimes, le taux d'actualisation, le taux d'augmentation de la rémunération ouvrant droit à pension et l'inflation, ainsi qu'aux facteurs non économiques comme le taux de mortalité, le taux de retraite et le taux de départ à la retraite des participants au régime et à la CR. Ce processus est appuyé par notre actuaire indépendant. Les résultats réels du régime et de la CR pourraient différer de ces estimations et les écarts seront alors constatés comme gains ou pertes actuariels au cours des exercices ultérieurs.

Le sommaire de nos principales conventions comptables est présenté à la note 2 des états financiers consolidés.

PASSAGE AUX NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE (« IFRS »)

En 2010, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») a publié un nouveau chapitre du Manuel de l'ICCA, soit le chapitre 4600 intitulé « Régimes de retraite » (« chapitre 4600 »), afin de remplacer l'orientation fournie précédemment en vertu du Manuel de l'ICCA, soit le chapitre 4100. Les normes en vertu du chapitre 4600 s'appliquent aux années comptables commençant à partir du 1er janvier 2011.

Le chapitre 4600 exige que tous les actifs et les passifs de placement soient mesurés à leur juste valeur. Cela est conforme à la norme de mesure que suit la SAO depuis de nombreuses années et, ainsi, on prévoit que l'adoption intégrale du chapitre 4600 ne devrait pas avoir d'incidence sur la position financière de la SAO. Le chapitre 4600 détaille également les obligations d'information relatives aux actifs et aux passifs de placement et au service des prestations. Nombre de ces obligations d'information ont été adoptées au cours des exercices précédents par le biais de la conformité à l'orientation actuelle de l'ICCA. En 2010, une obligation d'information supplémentaire a été effectuée dans l'anticipation de la conformité intégrale au chapitre 4600 en 2011.

En sélectionnant des conventions comptables qui ne se rapportent pas aux portefeuilles de placement ni au service des prestations, le chapitre 4600 du Manuel de l'ICCA exige qu'un régime de retraite se conforme, de manière constante, aux IFRS ou aux PCGR du Canada pour les entreprises privées, pourvu que de telles normes n'entrent pas en conflit avec le chapitre 4600. À cet égard, la SAO a adopté par anticipation de nombreuses obligations d'information supplémentaires exigées par les IFRS relativement aux états financiers de la fin de l'exercice 2010. On s'attend à ce qu'en 2011, la principale modification affecte la présentation de nos placements relativement aux entités du marché privé, où nous disposons d'un contrôle efficace aux fins comptables, de manière non consolidée, tel que l'exige le chapitre 4600.

RAPPORT DE GESTION SUR LA RÉMUNÉRATION

OMERS COMPTE SUR SON STATUT DE CHEF DE FILE MONDIAL DE LA GESTION D'ACTIFS POUR ATTIRER ET CONSERVER LES MEILLEURS TALENTS

Le Comité de la relève du leadership et de la rémunération (le « CRLR ») du conseil de la SAO est responsable de la rémunération des hauts dirigeants de la SAO, comprenant l'équipe du leadership de la SAO (l'« équipe de leadership » ou « direction ») et ses entités de placement : OMERS Capital Markets, OMERS Private Equity, Borealis Infrastructure, Groupe immobilier Oxford et OMERS Strategic Investments. La direction comprend le président-directeur général (« P.-D.G. ») de la SAO, le D.P.I. de la SAO, les chefs des entités de placement et les vice-présidents principaux des groupes internes de la SAO.

MANDAT DU COMITÉ DE LA RELÈVE DU LEADERSHIP ET DE LA RÉMUNÉRATION (CRLR)

Le rôle du Comité de la relève du leadership et de la rémunération est d'aider le conseil de la SAO à remplir ses obligations de surveillance et ses obligations connexes en : i) attirant, conservant et motivant d'excellents membres de haute direction qui s'engagent à respecter l'énoncé de mission et les valeurs fondamentales de la SAO; ii) supervisant un solide processus de planification de la relève pour le poste de P.-D.G.; iii) supervisant le rendement, la rémunération et les politiques de rémunération des hauts dirigeants.

Le CRLR se compose de cinq membres et se réunit au moins quatre fois par an. Les membres du CRLR sont nommés par le conseil parmi les membres de celui-ci et sont indépendants de la direction. Le CRLR engage un conseiller externe et des conseillers en gouvernance mondiale pour fournir la rémunération des hauts dirigeants et l'expertise jugée appropriée ou nécessaire par le CRLR. Il organise des séances à huis clos à la fin de ses réunions, sans que la direction soit présente.

Principales responsabilités du CRLR :

- superviser le processus d'évaluation du rendement annuel pour le P.-D.G.;
- formuler des recommandations au conseil de la SAO pour le régime de rémunération du P.-D.G., y compris ses primes de rendement;
- exécuter le processus de planification de la relève pour le P.-D.G. afin de faciliter le recrutement et, au besoin, la révocation du P.-D.G.;
- recommander au conseil de la SAO (sur recommandation du P.-D.G.) le recrutement de l'équipe de leadership et sa rémunération proposée;
- approuver la stratégie de rémunération, la structure et le cadre des politiques pour les régimes de rémunération à court et à long terme pour l'équipe de leadership; cela inclut l'approbation des mesures, objectifs et pondérations de rendement dans les programmes de primes;
- réexaminer les politiques de gestion des ressources humaines, et les régimes de rémunération et d'avantages sociaux pour les liens stratégiques appropriés et l'atténuation du risque;
- examiner les changements majeurs à la structure organisationnelle et proposer des lignes directrices pour garantir l'harmonisation avec les plans stratégiques globaux.

Comme l'exige son mandat, le CRLR examine et recommande régulièrement des modifications de son mandat au Comité de gouvernance.

En 2010, le CRLR se composait des membres suivants :

Président : Rick Miller

Vice-président : David Carrington

Membres : Bill Aziz
Sheila Vandenberk
John Weatherup
John Sabo (d'office)

PHILOSOPHIE ET RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION

La philosophie axée sur la rémunération au rendement de la SAO s'efforce de :

- récompenser les employés de manière compétitive par rapport au marché et ainsi d'améliorer la capacité de l'organisme d'attirer et conserver des professionnels de haute qualité;
- concentrer les efforts des employés sur les principaux objectifs opérationnels/de rendement;
- récompenser les employés pour leur rendement exceptionnel sur les résultats et rajuster la rémunération lorsque le rendement est en deçà des objectifs;
- faire en sorte que les intérêts des employés coïncident avec les intérêts des participants au régime d'OMERS;
- promouvoir une culture de la rémunération au rendement;
- encourager et récompenser le rendement à long terme.

La philosophie de rémunération de la SAO est conçue de manière à être compétitive par rapport au marché. Son objectif à longue échéance est d'attirer et de conserver les employés les plus performants. Cette philosophie est approuvée chaque année par le CRLR et fait partie intégrante de la stratégie de rémunération. La structure de rémunération totale pour l'équipe de leadership comprend principalement un salaire de base, des avantages sociaux, un régime de retraite et des programmes de primes au rendement (programmes à court et à long termes). Le salaire de base et un rendement moyen pour les programmes de primes au rendement à long terme et court terme correspondent à la médiane sur le marché et un rendement supérieur correspond au 75^{e} centile sur le marché.

GROUPES DE COMPARAISON UTILISÉS POUR DÉFINIR UNE RÉMUNÉRATION COMPÉTITIVE

La SAO a sélectionné plusieurs groupes de comparaison pour ses différents secteurs d'activité afin de définir une rémunération compétitive qui reflète le marché très concurrentiel des professionnels hautement qualifiés. Les groupes de comparaison sont régulièrement réexaminés et approuvés par le CRLR. Les facteurs généralement pris en compte sont : les organismes qui recherchent des talents similaires, les organismes spécifiques du secteur et les organismes ayant des mesures financières comparables. Dans ces groupes de comparaison, la SAO examine les niveaux de rémunération des emplois comparables et évalue le rendement relatif et la taille des institutions comparées.

PROCESSUS DE RÉMUNÉRATION ET CONSEILLER AUPRÈS DU CONSEIL

La stratégie et la structure de rémunération de la SAO sont régulièrement examinées par le CRLR avec le concours d'un conseiller indépendant. Chaque année, le CRLR approuve la stratégie de rémunération, les groupes de comparaison, la philosophie de la paye et les programmes de primes au rendement à court terme et à long terme pour la SAO et ses entités de placement. De plus, le CRLR examine et recommande au conseil de la SAO la rémunération du P.-D.G. de la SAO et la rémunération de la direction.

Le CRLR bénéficie régulièrement du concours d'experts externes pour accomplir son mandat et des conseillers en gouvernance mondiale ont été engagés en 2010 pour fournir un avis indépendant et aider le CRLR à effectuer l'examen complet des régimes et de la philosophie de la paye. De plus, plusieurs études de marché sont menées par des conseillers indépendants et examinées par les membres du comité afin d'évaluer la compétitivité de la structure de rémunération totale et les niveaux de rémunération de la SAO. Les résultats de cette étude permettent au CRLR de disposer d'informations utiles pour formuler ses recommandations au conseil de la SAO.

SALAIRES

La philosophie de la rémunération de la SAO consiste à payer des salaires de base compétitifs, en fonction du groupe de comparaison pour chaque secteur d'activité. En règle générale, pour les postes qui ont une influence directe sur le rendement des placements et les postes de haute direction, la part de rémunération variable est plus importante que le salaire de base. Pour les postes qui n'ont pas une influence directe sur le rendement des placements, comme les postes de direction et les cadres du service des retraites, la part du salaire de base est plus importante que la rémunération variable.

AVANTAGES SOCIAUX

Tous les employés de la SAO et des entités de placement bénéficient du régime d'avantages sociaux comprenant des congés annuels, l'assurance vie et l'assurance invalidité, des prestations de maladie et de soins dentaires et le programme d'aide aux employés. Les employés participent également au régime et à la Convention de retraite (« CR ») d'OMERS ou à un régime de retraite à cotisations déterminées auprès d'un autre fournisseur.

PROGRAMMES DE PRIMES AU RENDEMENT À COURT TERME

Tous les employés permanents peuvent participer aux programmes de primes au rendement à court terme. Ces programmes de primes au rendement sont conçus pour attirer, conserver et motiver des employés de haute qualité et offrir des occasions compétitives axées sur le rendement et fondées sur les pratiques du marché, telles qu'elles sont définies dans la stratégie de rémunération de la SAO. Les occasions de primes varient de manière à correspondre aux groupes de comparaison respectifs. Les mesures, objectifs et pondérations de rendement pour les programmes de primes au rendement à court terme sont approuvés chaque année par le CRLR.

Les primes des programmes de primes au rendement à court terme sont calculées en fonction des résultats organisationnels/individuels obtenus à l'aune de mesures et de cibles de rendement déterminé. Tous les programmes de primes au rendement à court terme comportent un niveau de rendement minimum. Si ce niveau n'est pas atteint, les primes au rendement ne sont pas versées. Chaque programme de primes au rendement à court terme est calculé selon un pourcentage du salaire et pondéré selon le rôle et l'importance du poste sur la réalisation des objectifs du plan stratégique de l'organisme. Le programme de primes au rendement comprend des éléments qui dépendent des résultats des placements, du rendement de chaque division et la contribution individuelle. Le rendement des placements est évalué selon les résultats dépassant les indices de référence approuvés par le conseil de la SAO et sur le rendement des placements sur un an ou sur un an et trois ans.

PROGRAMMES DE PRIMES AU RENDEMENT À LONG TERME

La SAO propose des Programmes de primes au rendement à long terme (« PPRLT ») pour les employés de la SAO et des entités de placement. La participation à ces programmes est limitée à certains employés importants de chaque organisme. Les programmes de primes au rendement à long terme sont conçus pour encourager et récompenser le rendement à long terme; attirer, conserver et motiver les employés admissibles en leur offrant la possibilité d'augmenter leur rémunération si les objectifs du rendement à long terme sont réalisés; et de faire coïncider les intérêts des participants aux programmes avec ceux des participants au régime. Les Programmes de primes au rendement à long terme sont assortis d'une période d'acquisition des droits de trois ans avant le versement de la première prime aux participants admissibles, et ce, dans le but d'assurer la valeur de rétention. La formule des Programmes de primes au rendement à long terme récompense les résultats du rendement des placements, avec un accent sur des résultats à valeur ajoutée constants chaque année, s'accumulant en périodes de rendement de trois ans ou cinq ans. Le rendement des placements porte sur les résultats de la caisse dans son ensemble ou par catégorie d'actif. La prime versée peut être supérieure ou inférieure au montant cible en fonction des résultats définitifs du rendement des placements à la fin d'une période donnée d'évaluation du rendement.

RÉMUNÉRATION

Le tableau ci-dessous porte sur le salaire de base, le programme de primes au rendement annuelles, le programme de primes au rendement à long terme, les cotisations au régime de retraite au titre d'employeur et les autres rémunérations touchées par le P.-D.G., le chef des finances de la SAO et les trois autres dirigeants les mieux rémunérés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010.

Nom et poste principal	Exercice	Salaire de base	Programme annuel de primes au rendement[i)]	Programme à long terme de primes au rendement[ii)]	Cotisation de l'employeur au régime[iii)]	Autres[iv)]	Total
Michael Nobrega	**2010**	**515 000 $**	**1,179 496 $**	**1 191 259 $**	**276 707 $**	**90 573 $**	**3 253 035 $**
Président-directeur général	2009	475 000 $	1,051 210 $	1 362 110 $	200 097 $	143 158 $	3 231 575 $
	2008	474 904 $	442 863 $	1 856 108 $	200 014 $	301 228	3 275 117 $
Patrick G. Crowley	**2010**	**438 000 $**	**613 200 $**	**532 932 $**	**152 824 $**	**31 531 $**	**1 768 487 $**
Chef des finances	2009	425 000 $	510 000 $	232 800 $	96 034 $	31 582 $	1 295 416 $
	2008	424 904 $	425 180 $	S/O	88 988 $	22 043 $	961 115 $
R. Michael Latimer	**2010**	**500 000 $**	**1 100 000 $**	**1 762 128 $**	**214 257 $**	**122 638 $**	**3 699 023 $**
Chef des placements	2009	640 000 $	228 480 $	1 978 086 $	57 600 $	93 908 $	2 998 074 $
	2008	640 000 $	- $	1 955 178 $	57 600 $	97 828 $	2 750 606 $
Michael Rolland	**2010**	**438 000 $**	**841 377 $**	**1 958 516 $**	**21 000 $**	**46 537 $**	**3 305 430 $**
Président directeur général,	2009	425 000 $	820 250 $	1 639 463 $	20 000 $	46 496 $	2 951 209 $
Borealis Capital Corporation	2008	425 000 $	848 036 $	1 205 889 $	9 500 $	46 618 $	2 535 043 $
Paul Renaud	**2010**	**438 000 $**	**810 300 $**	**1 364 260 $**	**22 000 $**	**73 360 $**	**2 707 920 $**
Président-directeur général,	2009	425 000 $	569 500 $	800 000 $	21 000 $	70 725 $	1 886 225 $
OMERS Private Equity	2008	425 000 $	416 503 $	156 108 $	10 000 $	62 424 $	1 070 035 $

i) Le programme de primes au rendement annuelles repose sur la réalisation combinée des objectifs de l'organisme et des objectifs de rendement individuels, comme les cibles de rendement des placements et les normes de service de rente. Le montant du programme de primes au rendement annuelles se rapporte à l'année où la prime a été gagnée.

ii) La participation au programme de primes au rendement à long terme est accordée sous réserve de l'atteinte des objectifs portant sur le rendement des placements sur une période de plusieurs années. Le montant indiqué pour une année donnée représente le montant total gagné dans le cadre du programme de primes au rendement à long terme pour la période de rendement arrivée à échéance à la fin de cette année-là.

iii) Représente la cotisation au titre d'employeur au régime et à la CR ou les cotisations à titre d'employeur à un régime de retraite à cotisations déterminées d'un autre fournisseur.

iv) Comprennent les allocations d'automobile et autres, l'assurance et autres avantages sociaux.

À partir de 2011, les dirigeants d'OMERS ne recevront plus d'avantages indirects à titre individuel. Une allocation remplacera ces avantages indirects, ce qui diminuera la somme totale investie dans ce genre de rémunération.

Le tableau ci-dessous présente les renseignements sur la rente de retraite des personnes dont la rémunération est indiquée dans le tableau précédent et qui sont participants actifs au régime et à la CR au 31 décembre 2010.

Nom et poste principal	Années de service décomptées	Prestations annuelles à payer[i]	Obligation au titre des prestations au début de l'exercice	Évolution de la valeur de la rente[ii]	Obligation au titre des prestations à la fin de l'exercice
Michael Nobrega Président-directeur général	3,8	192 923 $	1 949 581 $	750 842 $	2 700 423 $
Patrick Crowley Chef des finances	7,9	74 733	693 185	345 467	1 038 652
Michael Latimer Chef des placements	5,8	62 663	425 707	943 727	1 369 434
Paul Renaud[iii] Président-directeur général, OMERS Private Equity	2,2	24 082	410 832	24 294	435 126

i) Prestation de retraite annuelle à payer au 31 décembre 2010, si la personne avait choisi de prendre sa retraite à cette date. Ce montant est fondé sur les gains ouvrant droit à pension et les années décomptées jusqu'au 31 décembre 2010 et comprend la prestation de raccordement, le cas échéant.
ii) L'évolution de la valeur de la rente comprend la rente reçue et toute année de service passée ou décomptée rachetée en 2010 par les employés avec leurs propres fonds.
iii) Les montants représentent la période au cours de laquelle la personne été employée à titre de chef des finances de la Société d'administration d'OMERS.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION, DE L'ACTUAIRE ET DES AUDITEURS EXTERNES

La Société d'administration d'OMERS (la « SAO ») est l'administrateur des régimes de retraite d'OMERS (les « régimes de retraite d'OMERS ») au sens de la *Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* (la « Loi sur OMERS »). Les régimes de retraite d'OMERS comprennent le régime de retraite principal d'OMERS (le « régime »), la convention de retraite (la « CR ») associée au régime et le régime complémentaire d'OMERS pour les policiers, les pompiers et les ambulanciers paramédicaux (le « régime complémentaire »). La SAO est chargée de la gestion des caisses du régime, de la CR et du régime complémentaire (collectivement, les « caisses »). Au 31 décembre 2010, le régime complémentaire ne comptait aucun participant.

Les états financiers consolidés de la SAO ont été préparés par la direction et approuvés par le conseil de la SAO (le « conseil de la SAO »). La direction est responsable du contenu des états financiers consolidés et de l'information financière présentée dans le rapport annuel.

La direction maintient des systèmes de contrôle interne et des procédés de soutien conçus pour garantir l'intégrité et la fidélité des données présentées, que les opérations sont dûment autorisées et que l'actif est adéquatement protégé. Ces mesures de contrôle comprennent un partage bien défini des responsabilités, l'obligation de rendre des comptes en matière de rendement, la communication rapide des politiques et procédés dans tout l'organisme et des normes élevées de recrutement et de formation du personnel. En outre, le service de vérification interne examine les systèmes de contrôle interne de la SAO afin de s'assurer que ces contrôles sont appropriés et fonctionnent efficacement.

Le conseil de la SAO est responsable de l'approbation des états financiers consolidés annuels. Le comité de vérification, composé d'administrateurs qui ne sont pas des dirigeants ou des employés de la SAO, aide le conseil de la SAO à s'acquitter de cette responsabilité. Ce comité se réunit régulièrement avec la direction et les auditeurs internes et externes pour examiner la portée et le calendrier de leurs vérifications respectives, ainsi que les questions de contrôle interne et d'information financière portées à son attention et les résolutions adoptées. Le comité de vérification examine les états financiers consolidés annuels et en recommande l'approbation au conseil de la SAO.

L'actuaire indépendant est nommé par le conseil de la SAO. Sa responsabilité consiste à évaluer chaque année l'obligation au titre des prestations constituées des régimes de retraite d'OMERS conformément aux pratiques actuarielles reconnues et d'en faire rapport au conseil de la SAO. Le comité de vérification aide le conseil de la SAO à s'acquitter de cette responsabilité. Les résultats de l'évaluation de l'actuaire indépendant paraissent dans l'opinion actuarielle. Dans le cadre de son évaluation, l'actuaire indépendant établit la valeur des prestations prévues par les régimes de retraite d'OMERS en utilisant les hypothèses appropriées à l'égard des conditions économiques futures (comme l'inflation, les hausses salariales et le rendement des placements) et des facteurs démographiques (comme le taux de mortalité, le taux de cessation d'emploi et l'âge de la retraite). Ces hypothèses tiennent compte de la situation de la SAO et de celle de ses participants actifs et inactifs, et de ses retraités.

Les auditeurs externes sont nommés eux aussi par le conseil de la SAO. Leur responsabilité consiste à faire rapport au conseil de la SAO sur la question de savoir si, à leur avis, l'état consolidé de l'actif net disponible pour les prestations et de l'obligation au titre des prestations constituées et du déficit, l'état consolidé de l'évolution de l'actif net disponible pour les prestations et l'état de l'évolution de l'obligation au titre des prestations constituées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif net et de l'excédent (déficit) de la valeur actuarielle de l'actif net par rapport à l'obligation au titre des prestations constituées, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les auditeurs externes ont pleinement accès à la direction et au comité de vérification pour examiner toutes les constatations découlant de leur audit portant sur l'intégrité de la présentation de l'information financière et sur le caractère suffisant des systèmes de contrôle interne sur lesquels ils fondent leur audit. Le rapport des auditeurs indique l'étendue de leur audit et contient leur opinion.

À ma connaissance, le rapport annuel ne renferme aucune déclaration inexacte d'un fait important ni n'omet d'énoncer un fait important qui est nécessaire pour qu'une déclaration n'induise pas en erreur dans les conditions dans lesquelles elle a été faite, concernant la période visée par le présent rapport annuel.

À ma connaissance, les états financiers annuels et les autres éléments d'information financière inclus dans le présent rapport annuel donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif net disponible pour les prestations, l'obligation au titre des prestations constituées et le déficit, de l'évolution de l'actif net disponible pour les prestations et l'évolution de l'obligation au titre des prestations constituées de la SAO à la date et pour les périodes visées par le présent rapport annuel.

Le président-directeur général

Michael Nobrega

Le vice-président directeur et chef de la direction financière

Patrick G. Crowley

Toronto, Canada
Le 23 février 2011

OPINION ACTUARIELLE

Nous avons effectué les évaluations actuarielles au 31 décembre 2010 du régime de retraite principal d'OMERS (le « régime principal ») et de la convention de retraite (la « CR ») administrés par la Société d'administration d'OMERS (la « SAO »). Ces évaluations ont pour but de donner une image fidèle du niveau de capitalisation du régime principal et de la CR au 31 décembre 2010 en vue de sa présentation dans le présent rapport annuel, conformément au chapitre 4100 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés*.

Les résultats de l'évaluation actuarielle du régime principal ont révélé un passif actuariel sur une base de continuité de 60 035 millions de dollars relativement aux prestations constituées pour les services accomplis jusqu'au 31 décembre 2010. À cette date, la valeur actuarielle de l'actif était de 55 568 millions de dollars, ce qui indique un déficit actuariel sur une base de continuité de 4 467 millions de dollars. Il faudra surveiller si les taux de cotisation du régime principal demeurent suffisants pour faire en sorte que les cotisations futures ainsi que l'actif du régime principal et le revenu futur de placement qu'il rapporte suffisent au service de ses prestations futures.

La CR fournit les prestations de retraite en excédent des prestations maximales prévues par le régime principal. La CR n'est pas pleinement précapitalisée. Le déficit actuariel relatif aux prestations constituées pour les services accomplis jusqu'au 31 décembre 2010 (calculé d'après des hypothèses conformes à celles utilisées pour le régime principal, sauf que le taux d'actualisation est ajusté pour obtenir approximativement l'effet de l'impôt remboursable de 50 pour cent relatif à la CR), net de l'actif de la CR, s'élevait à 409 millions de dollars. Les cotisations, basées sur le taux de cotisation du régime principal à la tranche supérieure, sont payables à la CR et calculées sur le salaire en excédent du salaire cotisable maximal d'après le régime principal. Nous prévoyons que si les cotisations à la CR continuent, les rentrées de fonds annuelles suffiront largement à couvrir les versements annuels de prestations à court et à moyen terme.

Les évaluations actuarielles du régime principal et de la CR au 31 décembre 2010 ont été effectuées à partir de la méthode actuarielle de répartition des prestations avec projection de salaires et à partir des données sur les participants au 1er décembre 2010, et des données financières au 31 décembre 2010 fournies par la SAO. Les données sur les participants en date du 1er décembre 2010 ont été ajustées, entre autres, en fonction des éléments suivants :

- l'augmentation réelle en fonction de l'inflation des rentes versées et des versements de rentes différées au 1er janvier 2011;
- le taux d'accumulation estimatif des années de service décomptées en 2010;
- les gains ouvrant droit à pension estimatifs pour 2010.

Nous avons examiné ces données et les avons comparées à celles fournies les années précédentes afin de juger de leur valeur et de leur cohérence. À notre avis, les conditions suivantes sont remplies :

- les données sur les participants fournies sont satisfaisantes et fiables pour les besoins des évaluations;
- les hypothèses retenues, qui ont été formulées en tenant compte de la politique de capitalisation du régime principal et du remboursement d'impôt prévu par la CR, conviennent pour les évaluations;
- les méthodes d'évaluation utilisées pour les évaluations sont appropriées.

L'évolution future du régime principal et de la CR pourra cependant différer des hypothèses actuarielles et se traduire par des gains ou des pertes que révéleront les prochaines évaluations des régimes.

Nous avons effectué les évaluations et formulé notre opinion conformément aux pratiques actuarielles généralement reconnues du Canada.

Le tout respectueusement soumis
Towers Watson ULC

Ian Markham
Fellow, Institut canadien des actuaires

Marshall Posner
Fellow, Institut canadien des actuaires

Toronto, Canada
Le 23 février 2011

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

AU CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION D'OMERS

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Société d'administration d'OMERS et de ses filiales, qui comprennent l'état consolidé de l'actif net disponible pour les prestations et de l'obligation au titre des prestations constituées et du déficit au 31 décembre 2010, l'état consolidé de l'évolution de l'actif net disponible pour les prestations et l'état de l'évolution de l'obligation au titre des prestations constituées pour l'exercice clos à cette date et les notes afférentes ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN CE QUI A TRAIT AUX ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principe comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que des éléments du contrôle interne qu'elle juge nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, résultant de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

OPINION

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société d'administration d'OMERS et de ses filiales au 31 décembre 2010, ainsi que de ses résultats d'exploitation pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Comptables agréés,
experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 23 février 2011

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LES PRESTATIONS ET DE L'OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES ET DU DÉFICIT

(en millions de dollars)

Aux 31 décembre	2010	2009
Actif net disponible pour les prestations		
Actif		
Placements (note 3)	69 139 $	60 554 $
Autres éléments d'actif liés aux placements (note 5)	1 109	862
Montants à recevoir sur les opérations en cours	382	311
Cotisations à recevoir		
- des participants	99	90
- des employeurs	100	91
Autres éléments d'actif	66	50
Total de l'actif	70 895	61 958
Passif		
Éléments de passif liés aux placements (note 6)	16 327	13 084
Montants à payer aux caisses administrées	809	734
Montants à payer sur les opérations en cours	338	254
Autres éléments de passif	72	54
Total du passif	17 546	14 126
Actif net disponible pour les prestations	53 349 $	47 832 $
Obligation au titre des prestations constituées et déficit		
Régime principal (note 7)		
Obligation au titre des prestations constituées	60 035 $	54 253 $
Déficit		
Déficit de capitalisation	(4 467)	(1 519)
Rajustement de la valeur actuarielle de l'actif net	(2 278)	(4 950)
	(6 745)	(6 469)
	53 290	47 784
Convention de retraite (note 8)		
Obligation au titre des prestations constituées	468	486
Déficit	(409)	(438)
	59	48
Obligation au titre des prestations constituées et déficit	53 349 $	47 832 $

Les notes complémentaires aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états financiers. Les garanties, engagements et éventualités sont examinés à la note 16.

Le président du conseil

John Sabo

Le président du comité de vérification

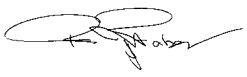

Richard Faber

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LES PRESTATIONS

(en millions de dollars) Pour les exercices terminés les 31 décembre	2010	2009
Variations attribuables aux activités de placement		
Revenu net de placement (note 9)	5 384 $	4 310 $
Variations attribuables aux activités de retraite		
Cotisations (note 11)		
- Employeurs	1 121	1 049
- Participants	1 165	1 067
- Transferts à partir d'autres régimes	27	27
	2 313	2 143
Prestations (note 12)		
- Versements	(1 962)	(1 866)
- Transferts vers d'autres régimes	(164)	(184)
	(2 126)	(2 050)
Frais d'administration du régime de retraite (note 13 a))	(54)	(48)
	133	45
Total de l'augmentation	5 517	4 355
Actif net disponible pour les prestations au début de l'exercice	47 832	43 477
Actif net disponible pour les prestations à la fin de l'exercice	53 349 $	47 832 $

Les notes complémentaires aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états financiers.

ÉTAT DES VARIATIONS DE L'OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES

(en millions de dollars) Pour les exercices terminés les 31 décembre	2010	2009
Régime de retraite principal d'OMERS (note 7)		
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	54 253 $	50 080 $
Intérêt couru sur les prestations	3 601	3 320
Prestations constituées	2 211	2 023
Prestations versées (note 12)	(2 121)	(2 045)
Pertes actuarielles	491	368
Modification des hypothèses et méthodes actuarielles	1 600	507
Obligation au titre des prestations constituées à la clôture de l'exercice	60 035 $	54 253 $

(en millions de dollars) Aux 31 décembre	2010	2009
Convention de retraite (note 8)		
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	486 $	285 $
Intérêt couru sur les prestations	16	9
Prestations constituées	24	15
Prestations versées (note 12)	(5)	(5)
Pertes actuarielles	5	41
Modification des hypothèses et méthodes actuarielles	(58)	141
Obligation au titre des prestations constituées à la clôture de l'exercice	468 $	486 $

Les notes complémentaires aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 décembre 2010

NOTE 1

DESCRIPTION DES RÉGIMES ADMINISTRÉS PAR LA SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION D'OMERS

La Société d'administration d'OMERS (la « SAO ») est une société sans capital-actions selon la *Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* (la « Loi sur OMERS »). La SAO est l'administrateur des régimes de retraite d'OMERS (les « régimes de retraite d'OMERS ») au sens de la Loi sur OMERS. Les régimes de retraite d'OMERS comprennent le régime de retraite principal d'OMERS (le « régime »), la convention de retraite (la « CR ») associée au régime et le régime complémentaire d'OMERS pour les policiers, les pompiers et les ambulanciers paramédicaux (le « régime complémentaire »). La SAO est chargée de la gestion des fonds du régime, de la CR et du régime complémentaire (collectivement, les « caisses »), conformément à la *Loi sur les régimes de retraite* (la « LRR ») de l'Ontario, à la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada (la « *Loi de l'impôt sur le revenu* ») et à la Loi sur OMERS. Selon la Loi sur OMERS, la Société de promotion d'OMERS (la « SP ») est le promoteur des régimes de retraite d'OMERS. Le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (« OMERS ») représente le régime de retraite combiné comprenant la SP, la SAO, le régime, la CR et le régime complémentaire.

Les obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite d'OMERS ne peuvent pas être financées par l'un ou l'autre des deux autres régimes de retraite d'OMERS. Au 31 décembre 2010, le régime complémentaire ne comptait aucun participant.

RÉGIME DE RETRAITE PRINCIPAL D'OMERS

Le régime est un régime de retraite interentreprises à promoteurs conjoints créé en 1962 par une loi de l'Assemblée législative de l'Ontario, dont les participants sont principalement les employés des municipalités, des conseils locaux et des services publics, et les membres du personnel non enseignant des conseils scolaires de l'Ontario. Le régime est régi par la Loi sur OMERS et les dispositions relatives aux prestations et les autres modalités du régime sont énoncées dans le texte du régime.

Le régime est enregistré auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario (la « CSFO ») sous le numéro 0345983 et de l'Agence du revenu du Canada (« ARC »).

a) **Capitalisation** – Le régime est un régime de retraite conjoint à prestations déterminées capitalisé par des cotisations versées à parts égales par les employeurs et les employés participants, ainsi que par les revenus de placement de l'actif du régime. Les taux de cotisation sont fixés par la SP. Les cotisations obligatoires sont définies par l'évaluation actuarielle et sont déterminées conformément à la Loi sur OMERS, à la *Loi de l'impôt sur le revenu* et à la LRR, selon les besoins actuariels du régime.

b) **Rentes de retraite** – L'âge de retraite normale (l'« ARN ») est de 65 ans pour tous les participants au régime, à l'exception des policiers et des pompiers qui peuvent normalement prendre leur retraite dès l'âge de 60 ans. Le calcul du montant des prestations de retraite normale se fait en fonction du nombre d'années de service décomptées du participant ainsi que de son salaire annuel moyen au cours des 60 mois de salaire consécutifs les plus élevés. Les prestations du régime sont coordonnées avec celles du Régime de pensions du Canada.

c) **Prestations de décès** – Les prestations de décès sont payables au conjoint survivant, aux enfants à charge admissibles ou au bénéficiaire désigné au décès d'un participant. En fonction des conditions d'admissibilité, la prestation peut être payée sous forme de rente de survivant, de versement unique ou des deux.

d) **Retraits et transferts du régime** – Sous réserve des dispositions d'immobilisation, les participants dont l'emploi prend fin avant l'admissibilité à la retraite peuvent retirer du régime les sommes auxquelles ils ont droit ou les transférer à un autre instrument d'épargne-retraite.

e) **Indexation des rentes de retraite** – Les prestations de retraite bénéficient d'une protection contre l'inflation grâce à un rajustement annuel égal à 100 pour cent de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (l'« IPC ») de l'année précédente. Cette protection est limitée à six pour cent par an. Si l'augmentation de l'IPC dépasse le plafond de six pour cent, tout excédent est reporté sur les années suivantes.

f) **Rentes d'invalidité** – Les participants qui deviennent totalement invalides, au sens du régime, ont droit à une rente d'invalidité, quel que soit leur âge. Le calcul de cette rente se fait en fonction du nombre d'années de service décomptées du participant ainsi que de son salaire annuel moyen au cours des soixante mois de salaire consécutifs les plus élevés, comme pour les prestations de retraite normale. Les rentes d'invalidité se poursuivent jusqu'à la retraite normale ou jusqu'à ce que le participant puisse retourner au travail.

g) **Impôt sur le revenu** – Le régime est un régime de pension agréé au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, de ce fait, les cotisations et le revenu de placement reçu ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu. Les activités de certaines entités détenant des placements en actions de sociétés fermées, en infrastructure ou en biens immobiliers peuvent être imposables.

NOTE 1

DESCRIPTION DES RÉGIMES ADMINISTRÉS PAR LA SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION D'OMERS (suite)

CONVENTION DE RETRAITE

La CR a été établie dans le but d'offrir des prestations de retraite basées sur les pleins salaires aux participants dont la rémunération est supérieure à la somme qui produit la rente maximale permise par la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Le calcul de la valeur de ces prestations est fondé sur une évaluation actuarielle annuelle. L'actif net de la CR disponible pour le service des prestations fait l'objet d'une comptabilisation distincte du régime et du régime complémentaire, et l'obligation au titre des prestations constituées de la CR fait l'objet d'une évaluation distincte de l'obligation au titre des prestations constituées du régime et du régime complémentaire.

RÉGIME COMPLÉMENTAIRE D'OMERS POUR LES POLICIERS, LES POMPIERS ET LES AMBULANCIERS PARAMÉDICAUX

Le régime complémentaire est entré en vigueur le 1er juillet 2008, conformément aux dispositions de la Loi sur OMERS. Le régime complémentaire est un régime de retraite interentreprises, à promoteurs conjoints, au financement distinct qui offre des prestations complémentaires à celles du régime aux participants des services policiers et d'incendie lesquels, au sens de la Loi sur OMERS, comprennent les ambulanciers paramédicaux. Le régime complémentaire est régi par la Loi sur OMERS, et les dispositions relatives aux prestations et les autres modalités du régime complémentaire sont énoncées dans le texte du régime. Le régime complémentaire est enregistré auprès de la CSFO et de l'ARC. Le régime complémentaire est enregistré sous le numéro 1175892.

Le régime complémentaire est un régime de retraite contributif à prestations déterminées financé à parts égales par les employeurs et les participants et par les revenus de placement de l'actif du régime complémentaire. Les taux de cotisation sont fixés par la SP. La participation au régime complémentaire entre en vigueur uniquement à compter de l'entente entre un groupe d'employés et un employeur.
Au 31 décembre 2010, le régime complémentaire ne possédait aucun actif (aucun actif au 31 décembre 2009) ni aucun participant.

Ni le régime ni la CR ne sont autorisés à payer les coûts du régime complémentaire. Par conséquent, jusqu'au 31 mars 2012, à moins que le régime complémentaire ne dispose de fonds suffisants provenant des cotisations, les coûts administratifs du régime complémentaire, le cas échéant, seront financés par une subvention de démarrage du gouvernement de l'Ontario.

NOTE 2

SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Mode de présentation

Ces états financiers consolidés ont été dressés selon le postulat de la continuité de l'exploitation conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR) et ils présentent la situation financière globale de la SAO en tant qu'entité publiante distincte des employeurs et des participants au régime.

La SAO a choisi de divulguer de l'information facultative en attendant de répondre aux exigences du chapitre 4600 du manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA »), qui doivent entrer en vigueur pour les exercices commençant le ou après le 1er janvier 2011.

La constatation et la mesure des éléments d'actif et de passif de la SAO sont conformes à celles des exercices précédents; toutefois, certains chiffres comparatifs ont été reclassés dans un but de conformité avec la présentation de l'exercice à l'étude.

CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les comptes des filiales de la SAO. Les filiales ont été constituées aux fins de placements dans certaines actions de sociétés fermées, en infrastructure et en biens immobiliers. À l'exception des placements en actions de sociétés fermées ayant une stratégie de sortie déterminée, les états financiers consolidés comprennent l'actif et le passif financiers ainsi que les résultats d'exploitation de toutes les entités de placement dont la SAO a effectivement le contrôle à des fins de comptabilisation, et des entités à détenteurs de droits variables dont la SAO est le bénéficiaire principal. Dans le cas des entités de placement dont la SAO a la propriété et le contrôle conjoints, aux fins de comptabilisation, les états financiers consolidés présentent un montant proportionnel de la juste valeur de l'actif, du passif et des résultats d'exploitation. Les entités sur lesquelles la SAO exerce une influence notable sont comptabilisées à la valeur de consolidation et présentées à la juste valeur.

En ce qui concerne les placements en actions de sociétés fermées ayant une stratégie de sortie déterminée, la juste valeur des placements est présentée nette de l'actif et du passif de la société de placement.

Tous les soldes et opérations intersociétés importants ont été annulés lors de la consolidation.

NOTE 2

SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

UTILISATION DES ESTIMATIONS

Pour dresser les états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR »), la direction doit faire des estimations et émettre des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif, des produits et des charges, de l'obligation au titre des prestations constituées et des montants connexes. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations importantes figurant dans les états financiers consolidés visent l'évaluation des placements sur les marchés privés et la détermination de l'obligation au titre des prestations constituées.

PLACEMENTS

Toutes les opérations de placement sont inscrites lorsque les risques et les avantages découlant de la propriété de ces placements sont transférés. Les titres négociés en bourse sont inscrits à la date de négociation de l'opération.

Les placements sont présentés à leur juste valeur. La juste valeur représente le montant pour lequel un actif pourrait être cédé ou un passif soldé entre des parties compétentes et consentantes, agissant en toute liberté. Au mieux, elle est attestée par le cours de clôture du marché, s'il en existe un. La juste valeur est calculée en fonction des conditions du marché à un moment précis et elle peut ne pas être représentative de la juste valeur future.

La juste valeur peut être évaluée selon un indice de marché, des données de marché observables ou au moyen de techniques et de modèles d'évaluation utilisant des hypothèses fondées sur des données de marché non observables. Lorsqu'un actif ou passif de placement n'est pas coté en Bourse, une méthode d'évaluation appropriée est utilisée annuellement par la direction pour établir la juste valeur à l'aide de techniques d'évaluation, notamment : la valeur actualisée des flux de trésorerie, le multiple cours-bénéfice, les taux courants du marché d'instruments qui présentent des caractéristiques semblables ou d'autres modèles d'établissement de prix, le cas échéant. Dans ces cas, il peut y avoir des écarts importants de la juste valeur lorsque diverses hypothèses sont utilisées. Des évaluateurs externes agréés procèdent à l'examen des évaluations faites par la direction afin de déterminer le caractère raisonnable des évaluations de chaque placement important sur les marchés privés au moins une fois tous les trois ans ou pendant tout exercice au cours duquel l'évaluation a changé de plus de 15 pour cent par rapport à l'exercice précédent.

L'écart entre la valeur d'un actif ou d'un passif au moment de son acquisition et sa juste valeur actuelle tient compte des variations des taux du marché et du risque de crédit de l'émetteur depuis la date d'acquisition initiale. La plus-value ou moins-value non réalisée de la juste valeur des placements correspond à l'évolution de la juste valeur rajustée pour tenir compte des flux de trésorerie accumulés et reçus de l'exercice, et elle est constatée à titre de revenu net ou de perte nette de placement à l'état consolidé de l'évolution de l'actif net disponible pour les prestations.

REVENU OU PERTE DE PLACEMENT

Le revenu ou la perte de placement comprend les intérêts, les dividendes, le bénéfice ou la perte d'exploitation des placements consolidés et constatés à la valeur de consolidation, les gains et les pertes réalisés à la vente de placements, ainsi que la plus-value et la moins-value non réalisées nécessaires au rajustement des placements à leur juste valeur.

Lorsque la SAO est en mesure d'exercer une influence notable sur l'exploitation d'un placement sur un marché privé, le revenu net est constaté à la valeur de consolidation et le placement est ajusté à sa juste valeur. Dans le cas des placements privés ayant une stratégie de sortie déterminée ou lorsque la SAO ne peut exercer un contrôle ou une influence notable sur un tel placement, le revenu est constaté lorsque des dividendes ou des distributions sont déclarées, et le placement est ajusté à sa juste valeur.

COÛTS DE TRANSACTIONS ET DE CONTINUATION

Les coûts de transactions et de continuation, qui comprennent les commissions, les frais juridiques et autres honoraires engagés dans le cadre du contrôle préalable d'une transaction en puissance ou conclue, sont inscrits au revenu de placement dès qu'ils sont engagés.

HONORAIRES DES GESTIONNAIRES EXTERNES

Les honoraires de base de gestion de portefeuille des gestionnaires externes sont inscrits aux frais d'administration dès qu'ils sont engagés. Les honoraires pour rendement élevé, dont le versement est prévu par contrat pour les gestionnaires externes qui obtiennent un rendement supérieur des placements, sont inscrits au revenu de placement dès qu'ils sont engagés.

ÉLÉMENTS DE PASSIF LIÉS AUX PLACEMENTS

Les éléments de passif liés aux placements comprennent le papier commercial, les débentures, les prêts hypothécaires et les autres créances liées principalement à l'acquisition par la SAO de placements en biens immobiliers et en infrastructure. Les éléments de passif liés aux placements comprennent aussi l'obligation des caisses de rendre les garanties en trésorerie reçues dans le cadre des opérations de prêt de titres. La juste valeur des éléments de passif liés aux placements est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie d'après les taux de rendement courants sur le marché, sauf dans le cas des éléments à court terme, pour lesquels la juste valeur est réputée être leur coût.

NOTE 2

SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

MONTANTS À RECEVOIR OU À PAYER SUR LES OPÉRATIONS EN COURS

En ce qui a trait aux opérations sur titres, la juste valeur des montants à recevoir sur les opérations en cours et des montants à payer sur les opérations en cours se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. Dans le cas des contrats dérivés, les gains et les pertes non réalisés sont compris dans les montants à recevoir ou à payer sur les opérations en cours.

CONVERSION D'OPÉRATIONS EXPRIMÉES EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

Certains placements sont libellés en monnaies étrangères. La juste valeur de ces placements est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes de change non réalisés découlant de cette conversion sont comptabilisés à titre de gain net ou de perte nette sur les placements. Une fois qu'un placement libellé en monnaie étrangère est vendu, le gain ou la perte de change réalisé au règlement est inscrit à titre de gain ou de perte réalisé.

MONTANTS À PAYER AUX CAISSES ADMINISTRÉES

La SAO investit des fonds, aux termes d'ententes contractuelles et avec l'approbation du gouvernement de l'Ontario, pour le compte du conseil des gouverneurs de l'Université Ryerson, du ministre de l'Énergie de l'Ontario (The Ontario Hydro Guarantee Fund) et du Transit Windsor Fund. La SAO est autorisée, en vertu des diverses ententes, à récupérer ses frais d'administration desdits fonds.

Le montant à payer aux caisses administrées leur est crédité avec le revenu selon leur participation proportionnelle dans le revenu net de placement du régime et le solde reflète la participation proportionnelle des caisses administrées dans la juste valeur des placements du régime.

PRESTATIONS DE RETRAITE CONSTITUÉES ET OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES

La valeur des prestations de retraite constituées du régime est basée sur une évaluation actuarielle par la méthode de répartition des prestations constituées (au prorata des services) préparée par une société d'actuaires indépendante. Le calcul de l'obligation au titre des prestations constituées, effectué conformément aux méthodes actuarielles reconnues, est fondé sur des hypothèses et des méthodes actuarielles adoptées par la SAO pour établir les besoins de financement à long terme du régime. L'évaluation actuarielle figurant dans les états financiers consolidés correspond à l'évaluation aux fins de la capitalisation.

La méthode d'évaluation utilisée pour estimer les prestations de retraite constituées de la CR repose sur la même base que celle du régime.

VALEUR ACTUARIELLE DE L'ACTIF NET ET RAJUSTEMENT DE LA VALEUR ACTUARIELLE

La valeur actuarielle de l'actif net du régime sert à évaluer l'état de capitalisation du régime et comprend la détermination du taux des cotisations. La valeur actuarielle de l'actif net est déterminée par le lissage sur cinq ans du rendement annuel des placements supérieur ou inférieur à l'hypothèse actuarielle de rendement à long terme. Pour obtenir la valeur actuarielle de l'actif net, la juste valeur de l'actif net est rajustée en fonction de l'ajustement non constaté de la valeur actuarielle.

SURPLUS/DÉFICIT

Aux fins de la présentation aux états financiers, le surplus et le déficit du régime sont calculés en fonction de l'écart entre la juste valeur de l'actif net du régime disponible pour les prestations et l'obligation du régime au titre des prestations constituées. Aux fins de la capitalisation, le surplus et le déficit du régime sont calculés en fonction de l'écart entre la valeur actuarielle de l'actif net du régime et l'obligation du régime au titre des prestations constituées. Dans le cas de la CR, le surplus et le déficit, tant aux fins de la présentation aux états financiers que de la capitalisation, sont calculés en fonction de l'écart entre la juste valeur de l'actif de la CR et l'obligation de la CR au titre des prestations constituées.

COTISATIONS

Les cotisations des employeurs et des participants dues aux régimes de retraite d'OMERS à la fin de l'exercice sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les achats de service, qui comprennent, sans qu'ils y soient limités, les congés autorisés, la conversion d'âge de retraite normale, les rajustements de contrats et les transferts d'autres régimes de retraite, sont inscrits à la réception du montant de l'achat.

PRESTATIONS

Les prestations versées aux participants retraités sont inscrites lorsqu'elles sont payables, le premier de chaque mois. Les versements de la valeur de rachat et les transferts à d'autres régimes de retraite sont inscrits dans la période où la SAO en est avisée. Les prestations constituées des participants actifs sont inscrites en tant qu'élément de l'obligation au titre des prestations constituées.

FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais d'administration qui découlent de la gestion directe des retraites et des placements, ainsi que des services généraux, sont comptabilisés selon une comptabilité d'exercice. Les frais d'administration directs liés aux retraites correspondent aux charges encourues pour fournir des services directement aux participants et aux employeurs d'OMERS. Les frais d'administration directs liés aux placements correspondent aux dépenses des entités de placement qui assurent la gestion des placements d'OMERS. Les charges des services généraux comprennent principalement les charges liées au système informatique de l'entreprise et les frais comptables, juridiques et de gouvernance engagés à l'appui de la gestion des retraites ou des placements. Elles sont réparties entre retraites et placements selon une évaluation de l'utilisation des ressources.

NOTE 3

PLACEMENTS

Total des placements avant l'attribution de l'effet des contrats dérivés et de l'actif et du passif liés aux placements :

(en millions de dollars) Aux 31 décembre	2010		2009	
	Juste valeur	Prix coûtant	Juste valeur	Prix coûtant
Placements sur les marchés publics				
Placements productifs d'intérêts				
Trésorerie et dépôts à court terme[i]	**5 884 $**	**5 884 $**	5 326 $	5 326 $
Obligations et débentures[ii]	**9 177**	**8 923**	8 117	8 042
Obligations à rendement réel	**1 472**	**1 134**	1 977	1 639
Prêts hypothécaires et titres de créance privés[iii]	**1 882**	**1 744**	1 785	1 709
	18 415	**17 685**	17 205	16 716
Actions de sociétés ouvertes				
Actions de sociétés ouvertes canadiennes	**6 994**	**5 533**	6 272	5 217
Actions de sociétés ouvertes étrangères	**9 025**	**8 173**	7 859	7 349
	16 019	**13 706**	14 131	12 566
Total des placements sur les marchés publics	**34 434**	**31 391**	31 336	29 282
Actions de sociétés fermées[iv]				
Actions de sociétés fermées canadiennes[v]	**3 161**	**2 578**	2 071	1 920
Actions de sociétés fermées étrangères	**3 570**	**3 667**	2 977	3 369
Total des placements en actions de sociétés fermées	**6 731**	**6 245**	5 048	5 289
Placements en infrastructure[v]	**15 375**	**14 937**	12 195	11 819
Placements en biens immobiliers	**12 599**	**11 369**	11 975	10 699
Total des placements	**69 139**	**63 942**	60 554	57 089
Actif lié aux placements				
Autres éléments d'actif liés aux placements (note 5)	**1 109**	**1 331**	862	924
Montants à recevoir sur les opérations en cours	**382**	**48**	311	35
	1 491	**1 379**	1 173	959
Passif lié aux placements				
Éléments de passif liés aux placements (note 6)	**(16 327)**	**(16 063)**	(13 084)	(13 015)
Montants à payer sur les opérations en cours	**(338)**	**(102)**	(254)	(33)
	(16 665)	**(16 165)**	(13 338)	(13 048)
Actif net lié aux placements	**53 965 $**	**49 156 $**	48 389 $	45 000 $

i) Comprend 119 millions de dollars de trésorerie affectée (166 millions de dollars au 31 décembre 2009).
ii) Comprend des obligations et débentures étrangères ayant une juste valeur de 228 millions de dollars (230 millions de dollars au 31 décembre 2009).
iii) Comprend des prêts hypothécaires ayant une juste valeur de 1 216 millions de dollars (975 millions de dollars au 31 décembre 2009).
iv) L'actif lié aux placements est net de la juste valeur de la dette à long terme de 664 millions de dollars (438 millions de dollars au 31 décembre 2009).
v) Comprend les propriétés extractives d'une juste valeur totale de 599 millions de dollars (422 millions de dollars au 31 décembre 2009).

NOTE 3

PLACEMENTS (suite)

Les placements des caisses sont répartis entre les principales catégories d'actif suivantes : les marchés publics (catégorie constituée d'actions de sociétés ouvertes et de placements productifs d'intérêts, tels que les bons du Trésor, les obligations, les prêts hypothécaires et les titres de créance privés), les actions de sociétés fermées, l'infrastructure et les biens immobiliers. Les placements des caisses sont effectués par des entités de placement dont la responsabilité consiste à gérer les placements des caisses dans des catégories d'actif précises. Ces entités sont OMERS Capital Markets, qui est principalement responsable des placements en actions de sociétés ouvertes et en titres productifs d'intérêts; OMERS Private Equity, qui s'occupe des placements en actions de sociétés fermées; Borealis Infrastructure, qui s'occupe des placements en infrastructure; Groupe immobilier Oxford, qui met l'accent sur la propriété et la gestion de biens immobiliers; et OMERS Strategic Investments, qui gère les placements stratégiques dans toutes les catégories d'actif (collectivement les « entités de placement »).

L'actif net lié aux placements des caisses selon les entités responsables de la gestion des placements des caisses s'établit comme suit :

(en millions de dollars) Au 31 décembre 2010	OMERS Capital Markets	OMERS Private Equity	Borealis Infrastructure	Groupe immobilier Oxford	OMERS Strategic Investments	Total
Actif des placements	**33 563 $**	**5 369 $**	**15 208 $**	**12 782 $**	**2 217 $**	**69 139 $**
Imputation de la trésorerie et autres	**(1 612)**	**206**	**1 088**	**273**	**45**	**-**
Éléments d'actif liés aux placements	**468**	**13**	**702**	**143**	**165**	**1 491**
Éléments de passif liés aux placements	**(1 765)**	**(20)**	**(8 814)**	**(5 782)**	**(284)**	**(16 665)**
Actif net lié aux placements	**30 654 $**	**5 568 $**	**8 184 $**	**7 416 $**	**2 143 $**	**53 965 $**

(en millions de dollars) Au 31 décembre 2009	OMERS Capital Markets	OMERS Private Equity	Borealis Infrastructure	Groupe immobilier Oxford	OMERS Strategic Investments	Total
Actif des placements	30 686 $	4 424 $	12 117 $	11 975 $	1 352 $	60 554 $
Imputation de la trésorerie et autres	(1 079)	1	873	186	19	-
Éléments d'actif liés aux placements	392	30	604	132	15	1 173
Éléments de passif liés aux placements	(2 126)	(3)	(6 101)	(4 971)	(137)	(13 338)
Actif net lié aux placements	27 873 $	4 452 $	7 493 $	7 322 $	1 249 $	48 389 $

NOTE 3

PLACEMENTS (suite)

PROCESSUS D'ÉVALUATION DES PLACEMENTS

La juste valeur des placements est fondée sur des prix cotés sur un marché actif. Lorsque ces prix ne sont pas disponibles, la juste valeur est estimée à l'aide de données de marché observables, comme les taux d'intérêt, les prix cotés de titres comparables ou des données de marchés non observables selon les hypothèses de la direction. La juste valeur des placements est établie comme suit :

i) Les dépôts à court terme sont comptabilisés au coût après amortissement qui, avec les intérêts créditeurs courus, se rapproche de la juste valeur.

ii) Les obligations et débentures, les obligations à rendement réel et les actions cotées en Bourse sont évaluées au cours du marché à la fin de l'exercice, lorsque cette valeur est disponible. La juste valeur des actions de sociétés ouvertes est fondée sur les cours publiés sur les marchés boursiers; celle des obligations, instruments dérivés et obligations à rendement réel est fondée sur les prix obtenus auprès de sources reconnues du secteur. La juste valeur des placements pour lesquels il n'existe pas de cours publiés, comme les prêts hypothécaires et titres de créance privés, est calculée à l'aide d'une méthode d'actualisation des flux de trésorerie basée sur les rendements de titres comparables, des évaluations indépendantes et des analyses financières. Les fonds de couverture gérés à l'externe pour lesquels la caisse ne maintient pas de registre détaillé des titres individuels sont évalués selon les valeurs fournies par le gestionnaire du fonds.

iii) Les placements sur les marchés privés comprennent des placements en actions de sociétés fermées et les investissements en infrastructure et en biens immobiliers détenus directement ou à titre de commanditaire; il n'existe généralement pas de cours de marché publiés pour ce type d'investissements. Dans le cas des placements sur les marchés privés, la conclusion de l'achat ou de la vente d'un placement identique ou semblable constitue souvent le moyen le plus objectif de déterminer la juste valeur. Bien qu'elles ne soient pas exactes, les méthodes d'évaluation peuvent fournir des estimations ou préciser les fourchettes de prix qu'une contrepartie raisonnable paierait pour ces éléments d'actif. Elles comprennent une ou plusieurs des méthodes d'évaluation suivantes :

- L'actualisation des flux de trésorerie attendus futurs d'un placement à l'aide de taux d'actualisation qui reflètent le risque inhérent aux flux de trésorerie projetés. Les taux d'actualisation et les flux de trésorerie projetés sont fondés sur des hypothèses internes et des données externes;
- L'évaluation fondée sur la valeur de titres comparable dont les cours sont publiés.

Les placements des caisses sur les marchés privés sont évalués comme suit :

- La juste valeur des placements productifs d'un revenu futur raisonnablement prévisible ou dont la valeur découle de la valeur de biens ou de marchandises est égale au montant de l'évaluation;
- La juste valeur des placements privés directs dans des sociétés inactives ou en démarrage pourra être assimilée au coût, lorsque le coût est réputé être le meilleur estimé de la juste valeur, jusqu'à preuve qu'il faille modifier cette évaluation;
- La juste valeur d'un placement dans un fonds privé, lorsque la capacité de la SAO d'accéder à l'information sur les placements de chaque fonds sous-jacent est restreinte, par exemple en vertu d'une convention de société en commandite, est égale à la valeur fournie par le commandité du fonds, à moins qu'il existe une raison précise et vérifiable objectivement pour laquelle elle varie par rapport à la valeur fournie par le commandité.

iv) Les justes valeurs des dérivés, y compris les swaps, contrats à terme standardisés, contrats d'option et contrats à terme de gré à gré, sont établies à l'aide des cours du marché s'ils sont disponibles et, dans le cas contraire, par l'actualisation des flux de trésorerie selon les rendements sur le marché.

L'évaluation de la juste valeur des éléments d'actif et de passif liés aux placements est fondée sur des données visées à un ou plusieurs des niveaux suivants de l'hiérarchie des évaluations à la juste valeur :

Niveau 1 – La juste valeur est fondée sur des prix cotés non rajustés sur les marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques négociés sur des marchés actifs. Le niveau 1 vise principalement les placements en actions dont les cours sont publiés.

Niveau 2 – La juste valeur est fondée sur des méthodes d'évaluation qui utilisent des données, autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables par des intervenants sur le marché soit directement à l'aide de prix cotés pour des actifs similaires mais pas identiques soit indirectement à l'aide de données du marché observables utilisées dans des modèles d'évaluation. Le niveau 2 vise principalement les titres de créance et les contrats sur dérivés qui ne sont pas négociés à une Bourse et les actions de sociétés ouvertes qui ne sont pas négociées sur un marché actif.

NOTE 3

PLACEMENTS (suite)

Niveau 3 – La juste valeur est fondée sur des méthodes d'évaluation où les données sont basées sur des données de marché non observables ayant une incidence importante sur l'évaluation. Le niveau 3 vise principalement les prêts hypothécaires et les placements sur les marchés privés dont la juste valeur est évaluée selon des modèles de flux de trésorerie futurs actualisés qui reflètent les hypothèses qu'un intervenant sur le marché utiliserait pour évaluer un tel actif ou passif.

Les actifs nets liés aux placements d'après leur classement dans un des niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur se présentent comme suit :

(en millions de dollars)

Au 31 décembre 2010	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements sur les marchés publics				
Placements productifs d'intérêts				
Trésorerie et dépôts à court terme	137 $	4 139 $	1 608 $	5 884 $
Obligations et débentures	-	9 177	-	9 177
Obligations à rendement réel	-	1 472	-	1 472
Prêts hypothécaires et titres de créance privés	-	-	1 882	1 882
	137	14 788	3 490	18 415
Actions de sociétés ouvertes	15 080	-	96	15 176
Placements dans un fonds public	-	553	290	843
Total des placements sur les marchés publics	15 217	15 341	3 876	34 434
Actions de sociétés fermées				
Placements directs	113	317	3 180	3 610
Placements dans un fonds	-	-	3 121	3 121
Total des placements en actions de sociétés fermées	113	317	6 301	6 731
Placements en infrastructure	-	-	15 375	15 375
Placements en biens immobiliers	-	-	12 599	12 599
Total des placements	15 330	15 658	38 151	69 139
Actif lié aux placements				
Autres éléments d'actif liés aux placements	-	89	1 020	1 109
Montants à recevoir sur les opérations en cours[i)]	37	345	-	382
	37	434	1 020	1 491
Passif lié aux placements				
Dette	-	(3 175)	(9 847)	(13 022)
Montants à payer selon le programme de prêt de titres	-	(1 566)	-	(1 566)
Montants à payer sur les opérations en cours[i)]	(42)	(139)	(157)	(338)
Autres montants à payer et éléments de passifs	-	(10)	(1 729)	(1 739)
	(42)	(4 890)	(11 733)	(16 665)
Actif net lié aux placements	15 325 $	11 202 $	27 438 $	53 965 $

i) Comprend la juste valeur des dérivés.

NOTE 3

PLACEMENTS (suite)

(en millions de dollars) Au 31 décembre 2009	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements sur les marchés publics				
Placements productifs d'intérêts				
Trésorerie et dépôts à court terme	193 $	4 306 $	827 $	5 326 $
Obligations et débentures	-	8 117	-	8 117
Obligations à rendement réel	-	1 977	-	1 977
Prêts hypothécaires et titres de créance privés	-	-	1 785	1 785
	193	14 400	2 612	17 205
Actions de sociétés ouvertes	13 295	-	73	13 368
Placements dans un fonds public	-	478	285	763
Total des placements sur les marchés publics	13 488	14 878	2 970	31 336
Actions de sociétés fermées				
Placements directs	2	341	2 015	2 358
Placements dans un fonds	-	-	2 690	2 690
Total des placements en actions de sociétés fermées	2	341	4 705	5 048
Placements en infrastructure	-	-	12 195	12 195
Placements en biens immobiliers	5	-	11 970	11 975
Total des placements	13 495	15 219	31 840	60 554
Actif lié aux placements				
Autres éléments d'actif liés aux placements	-	222	640	862
Montants à recevoir sur les opérations en cours[i)]	37	274	-	311
	37	496	640	1 173
Passif lié aux placements				
Dette	-	(2 816)	(6 733)	(9 549)
Montants à payer selon le programme de prêt de titres	-	(1 960)	-	(1 960)
Montants à payer sur les opérations en cours[i)]	(53)	(98)	(103)	(254)
Autres montants à payer et éléments de passifs	-	(474)	(1 101)	(1 575)
	(53)	(5 348)	(7 937)	(13 338)
Actif net lié aux placements	13 479 $	10 367 $	24 543 $	48 389 $

i) Comprend la juste valeur des dérivés.

Le classement au niveau 3 vise tous les actifs et passifs liés aux placements évalués selon des données de marché non observables. Lorsqu'un placement évalué est une entité, le classement au niveau 3 vise tous les actifs et passifs de cette entité. En outre, lorsque le placement est couvert contre les gains et les pertes de change, l'incidence de l'activité de couverture est incluse dans l'évaluation.

NOTE 3

PLACEMENTS (suite)
Le tableau qui suit présente les variations de l'évaluation de la juste valeur classée au niveau 3 :

(en millions de dollars)	Juste valeur au 31 déc. 2009	Gain/(perte) total inclus dans le revenu net	Transferts depuis (vers) une autre catégorie[i]	Capital contribué	Capital retourné	Juste valeur au 31 déc. 2010	Gains (pertes) non réalisés attribuables aux placements détenus au 31 déc. 2010[ii]
Prêts hypothécaires et titres de créance privés	1 785 $	57 $	- $	372 $	(332) $	**1 882 $**	**60 $**
Placements en actions de sociétés ouvertes	73	20	-	48	(45)	**96**	**20**
Placements dans un fonds public	285	5	-	-	-	**290**	**2**
Actions de sociétés fermées – placements directs	1 943	283	530	587	(192)	**3 151**	**104**
Actions de sociétés fermées – placements dans un fonds	2 677	665	-	386	(470)	**3 258**	**177**
Placements en infrastructure	7 571	710	(545)	986	(359)	**8 363**	**246**
Placements en biens immobiliers	11 573	91	-	1 379	(909)	**12 134**	**135**
Placements dans un fonds immobilier	338	(13)	-	108	(15)	**418**	**(10)**
Dette	(1 702)	(183)	-	331	(600)	**(2 154)**	**(92)**
Total	24 543 $	1 635 $	(15) $	4 197 $	(2 922) $	**27 438 $**	**642 $**

i) Représente les montants transférés entre catégories d'actifs. Le montant net transféré vers représente un placement privé devenu public en 2010.
ii) Montant représentant les rajustements non réalisés de la valeur marchande inclus dans l'évaluation des actifs détenus à la fin de l'exercice seulement.

Les instruments financiers visés au niveau 3 sont évalués à l'aide de modèles internes et les résultats sont affectés de façon significative par des données non observables, le taux d'actualisation étant la donnée la plus importante. L'analyse hypothétique qui suit illustre la sensibilité des évaluations relevant du niveau 3 à des hypothèses alternatives au sujet des taux d'actualisation raisonnablement possibles, lorsque ces hypothèses modifieraient la juste valeur de façon importante. L'incidence des variations du taux d'actualisation sur l'évaluation a été calculée indépendamment de l'incidence des variations des autres variables importantes. Dans la pratique, une variation du taux d'actualisation peut résulter des variations de plusieurs hypothèses sous-jacentes qui pourraient amplifier ou diminuer l'incidence sur l'évaluation.

Au 31 décembre 2010	Augmentation/ diminution du taux d'actualisation (en points de base)	Augmentation/ diminution de l'actif net lié aux placements (en millions de dollars)
Actions de sociétés fermées – placements directs	**60**	**160 $**
Placements en infrastructure	**20**	**380**
Placements en biens immobiliers	**25**	**250**
Total de l'incidence sur l'actif net lié aux placements		**790 $**

Au 31 décembre 2009	Augmentation/ diminution du taux d'actualisation (en points de base)	Augmentation/ diminution de l'actif net lié aux placements (en millions de dollars)
Actions de sociétés fermées – placements directs	60	130 $
Placements en infrastructure	20	300
Placements en biens immobiliers	25	210
Total de l'incidence sur l'actif net lié aux placements		640 $

La juste valeur des placements sur les marchés publics, en actions de sociétés fermées et en biens immobiliers pour lesquels la SAO n'a pas accès à de l'information sur le placement sous-jacent est basée sur la valeur fournie par le commandité ou le gestionnaire externe. Par conséquent, en l'absence d'information précise qui permettrait de s'écarter de cette valeur, aucune autre hypothèse raisonnablement possible n'a pu être utilisée.

NOTE 3

PLACEMENTS (suite)
Les caisses détenaient les placements suivants, dont la juste valeur ou le prix coûtant de chacun était supérieur à un pour cent de la juste valeur ou du prix coûtant de l'actif net lié aux placements :

Aux 31 décembre		2010			2009	
(en millions de dollars)	Nombre de placements	Juste valeur	Coût	Nombre de placements	Juste valeur	Coût
Placements sur les marchés publics	**1**	**686 $**	**683 $**	-	- $	- $
Placements sur les marchés privés	**14**	**16 799**	**15 683**	13	13 335	12 390
	15	**17 485 $**	**16 366 $**	13	13 335 $	12 390 $

Les placements sur les marchés publics dont le prix ou la juste valeur est supérieur à un pour cent du prix ou de la juste valeur de l'actif net lié aux placements comprennent un placement dans un titre portant intérêt du gouvernement du Canada.

Les placements sur les marchés privés dont le prix ou la juste valeur est supérieur à un pour cent du prix ou de la juste valeur de l'actif net lié aux placements comprennent une participation de société en commandite dans Bruce Power, une participation dans Teranet, Oncor, HS1 Limited, Associated British Ports, Scotia Gas Networks, LifeLabs et OMERS Energy Inc., et une participation immobilière dans le centre commercial Yorkdale, situé en Ontario, l'hôtel Fairmont Banff Springs, situé en Alberta, TD Canada Trust Tower, situé en Ontario, le complexe Richmond-Adelaide, situé en Ontario, Centennial Place, située en Alberta, et Watermark Place, située à Londres, en Angleterre.

RISQUE DE PLACEMENT
La SAO est exposée à divers risques financiers en raison de ses activités de placement et elle a mis en œuvre des politiques et des procédures formelles qui régissent la gestion du risque de marché, du risque de crédit et du risque de liquidité. Le but de la gestion du risque de placement consiste à minimiser les pertes non prévues, à optimiser le compromis risque-rendement des caisses et à améliorer la capacité des régimes à honorer leurs obligations.

Le risque de placement est géré au moyen de diverses politiques, notamment des politiques au niveau des entités, des méthodes d'évaluation du risque et des politiques de placement qui prévoient la répartition de l'actif cible entre les placements sur les marchés publics et les marchés privés. Pour les placements sur les marchés publics, elles établissent des cibles entre les placements productifs d'intérêt et les placements en actions de sociétés ouvertes et pour les placements sur les marchés privés, entre les placements en actions de sociétés fermées, en infrastructure et en biens immobiliers afin d'assurer la diversification dans et entre chacune des ces catégories d'actif.

Les entités de placement sont responsables de la gestion de leur risque de placement et elles doivent s'assurer que le rendement correspond au risque pris. Pour gérer le risque de placement et atteindre son niveau de risque souhaité au niveau de l'organisme et des placements sur les marchés publics et autres que publics, la SAO emploie des outils d'analyse et d'information. La SAO se sert en outre, le cas échéant, d'instruments dérivés pour l'aider à gérer ces risques (note 4).

a) Risque de marché
Le risque de marché s'entend du risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des conditions du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres au placement particulier ou par des facteurs touchant toutes les valeurs mobilières négociées sur le marché. Le risque de marché est une notion qui englobe divers risques financiers, comme le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Une volatilité importante des taux d'intérêt, des valeurs boursières et de la valeur du dollar canadien par rapport aux devises dans lesquelles sont détenus nos placements peut affecter sensiblement la valeur de nos placements et la capitalisation des régimes de retraite d'OMERS.

La SAO a recours à diverses stratégies de placement, comme la diversification, les opérations de couverture et le recours aux instruments dérivés, afin d'atténuer les diverses formes de risque de marché. Les placements dans diverses catégories d'actif et sur divers marchés sont, en outre, surveillés quotidiennement.

- **Risque de change**
  Les placements libellés dans d'autres monnaies que le dollar canadien exposent les caisses aux fluctuations des taux de change. Les fluctuations de la valeur relative du dollar canadien par rapport à ces devises peuvent avoir une incidence positive ou négative sur la juste valeur des placements. La SAO a mis en place des programmes de gestion de la position de change à l'aide de contrats de change à terme. La SAO prend aussi des positions actives en devises afin d'ajouter de la valeur. La position de change nette représente 15 pour cent (13 pour cent en 2009) de l'actif net lié aux placements au 31 décembre 2010.

NOTE 3

PLACEMENTS (suite)

La position de change totale de la SAO avant l'incidence des opérations de couverture et de change, les opérations de couverture et de change et la position de change nette de la SAO aux 31 décembre se présentent comme suit :

Aux 31 décembre	2010 Juste valeur par devise					2009 Juste valeur par devise				
(en millions d'équivalents de dollars canadiens)	Position totale[i]	Opér. de couverture	Opérations de change	Position nette	% du total	Position totale[i]	Opér. de couverture	Opérations de change	Position nette	% du total
Canada	34 419 $	11 572 $	- $	45 991 $	85 %	31 975 $	10 255 $	(14) $	42 216 $	87 %
États-Unis	10 264	(6 681)	-	3 583	7 %	8 784	(5 824)	518	3 478	7 %
Zone euro	2 086	(1 532)	-	554	1 %	2 025	(1 486)	(504)	35	0 %
Royaume-Uni	3 208	(2 131)	-	1 077	2 %	2 573	(1 807)	-	766	2 %
Japon	939	(426)	-	513	1 %	771	(379)	-	392	1 %
Autres pays de la région Pacifique	1 494	(402)	-	1 092	2 %	1 093	(392)	-	701	1 %
Marchés émergents	787	(175)	-	612	1 %	524	(166)	-	358	1 %
Autres pays d'Europe	768	(225)	-	543	1 %	644	(201)	-	443	1 %
	53 965 $	- $	- $	53 965 $	100 %	48 389 $	- $	- $	48 389 $	100 %

i) Position de change avant l'incidence des opérations de couverture et de change.

Après affectation de l'incidence des opérations de couverture et de change, une augmentation ou une diminution de 10 pour cent de la valeur du dollar canadien par rapport aux autres devises, toutes les autres variables restant constantes, entraînerait une baisse ou une hausse approximative de la valeur de l'actif net lié aux placements des caisses et une perte ou un gain non réalisé de 797 millions de dollars (617 millions de dollars en 2009).

- **Risque de taux d'intérêt**

  Le risque de taux d'intérêt a trait à l'incidence de la fluctuation des taux d'intérêt sur la juste valeur de marché de l'actif et du passif des caisses. En raison de l'indexation des droits aux prestations et de la nature relativement à long terme des prestations de retraite (notes 7 et 8), l'obligation au titre des prestations constituées est touchée par l'inflation et les taux de rendement à long terme. L'incidence de la fluctuation des taux d'intérêt sur le régime sera atténuée, car l'incidence sur l'évaluation de l'actif lié aux placements est en général à l'opposé de l'incidence sur le passif lié aux placements et l'obligation au titre des prestations constituées. Le portefeuille productif d'intérêts comporte des lignes directrices quant à la concentration et à la durée, qui sont conçues pour atténuer le risque découlant de la fluctuation des taux d'intérêt.

Le classement selon la durée jusqu'à l'échéance des placements productifs d'intérêts, qui est fondé sur les échéances contractuelles, est le suivant :

Aux 31 décembre	2010					2009	
	Durée jusqu'à l'échéance						
(en millions de dollars)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Rendement réel moyen[i]	Total	Rendement réel moyen[i]
Trésorerie et dépôts à court terme	5 884 $	- $	- $	5 884 $	1,12 %	5 326 $	0,36 %
Obligations et débentures	285	4 141	4 751	9 177	3,08 %	8 117	3,47 %
Obligations à rendement réel[ii]	-	26	1 446	1 472	1,09 %	1 977	1,51 %
Prêts hypothécaires et titres de créance privés	85	686	1 111	1 882	4,20 %	1 785	4,81 %
	6 254 $	4 853 $	7 308 $	18 415 $	2,40 %	17 205 $	2,42 %

i) Le taux de rendement réel moyen représente le taux moyen pondéré nécessaire pour actualiser les rentrées de fonds contractuelles futures à la valeur de marché courante.

ii) Les taux de rendement des obligations à rendement réel sont fonction des taux d'intérêt réels. L'inflation aura un impact sur le taux de rendement final.

NOTE 3

PLACEMENTS (suite)

Après affectation des contrats dérivés (note 4), du passif lié aux créances de la SAO et des montants à payer aux termes des programmes de prêt de titres de la SAO (note 6), une augmentation ou une diminution de un pour cent des taux d'intérêt nominaux, toutes les autres variables restant constantes, entraînerait une baisse ou une hausse approximative de la valeur des placements productifs d'intérêts nets et une (perte) ou un gain non réalisé de 367 millions de dollars (306 millions de dollars en 2009). De même, une augmentation ou une diminution de un pour cent des taux d'intérêt réels se solderait par une diminution ou une augmentation approximative de la valeur des obligations à rendement réel et une (perte) ou un gain non réalisé de 305 millions de dollars (413 millions de dollars en 2009).

- **Risque de prix**

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument financier ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers semblables négociés sur le marché. La SAO est exposée au risque de prix en raison de ses placements en actions de sociétés ouvertes et, en plus des analyses des secteurs géographique, d'activité et propres à des entités, elle a recours à des stratégies comme la diversification et les instruments dérivés pour atténuer l'incidence globale du risque de prix. Les placements de la SAO sur le marché privé sont eux aussi exposés au risque de prix puisqu'ils sont touchés par de nombreuses variables du marché de nature générale et spécifique. Après affectation des contrats dérivés, une augmentation ou une diminution de 10 pour cent de la valeur de tous les placements détenus en actions de sociétés ouvertes et sur le marché privé, toutes les autres variables restant constantes, entraînerait une hausse ou une baisse approximative de la valeur des placements sur les marchés public et privé et un gain ou une perte non réalisé de 4 134 millions de dollars (3 546 millions de dollars en 2009).

b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte lorsqu'une contrepartie est en défaillance vis-à-vis de ses obligations financières envers la SAO, y compris l'incapacité ou le refus de rembourser le capital emprunté, de verser des paiements d'intérêts exigibles ou le loyer. Le risque de crédit peut aussi donner lieu à des pertes lorsque la notation des émetteurs ou des débiteurs est baissée par les agences de notation, ce qui se traduit en général par la baisse de la valeur de marché des obligations des débiteurs. La SAO a mis en place des politiques et procédures qui prévoient des critères en matière de placement conçus pour gérer le risque de crédit, en fixant des limites au crédit pour chacune des entreprises et en exigeant une garantie, le cas échéant. La qualité du crédit des avoirs financiers est en général évaluée par rapport à des notations externes, lorsqu'elles sont disponibles, ou aux données historiques sur le taux de défaillance des contreparties. Le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés est expliqué plus en détail à la note 4.

L'exposition au risque de crédit de la SAO découle principalement de ses placements productifs d'intérêts. Les placements productifs d'intérêts exposés au risque de crédit des caisses se présentent comme suit :

Aux 31 décembre	2010		2009	
(en millions de dollars)	Placements productifs d'intérêts	% du total	Placements productifs d'intérêts	% du total
Titres émis par le gouvernement fédéral	**5 551 $**	**30 %**	5 191 $	30 %
Titres émis par un gouvernement provincial	**2 848**	**16 %**	2 754	16 %
Titres municipaux	**21**	**0 %**	-	-
Titres émis par des sociétés				
De première qualité	**7 006**	**38 %**	6 155	36 %
De qualité inférieure	**635**	**3 %**	564	3 %
Garantie en trésorerie pour prêt de titres	**1 566**	**9 %**	1 960	12 %
Trésorerie	**788**	**4 %**	581	3 %
	18 415 $	**100 %**	17 205 $	100 %

La SAO participe à un programme de prêt de titres aux termes duquel elle prête à des tiers des titres qu'elle possède en échange de droits. Pour les titres prêtés, la caisse reçoit des droits et l'emprunteur donne en garantie de la trésorerie ou des titres négociables d'une valeur supérieure, ce qui atténue le risque de crédit associé au programme. Au 31 décembre 2010, des titres d'une juste valeur estimative de 3 615 millions de dollars (3 762 millions de dollars en 2009) avaient été prêtés et les caisses avaient reçu en garantie des biens d'une juste valeur estimative de 3 750 millions de dollars (3 894 millions de dollars en 2009), dont 1 566 millions de dollars (1 960 millions de dollars en 2009) étaient constitués d'une garantie en trésorerie investie dans des placements productifs d'intérêts à court terme.

NOTE 3

PLACEMENTS (suite)

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend de la possibilité pour la caisse de faire face rapidement et d'une manière économique à ses besoins en liquidités.

Les principaux éléments de passif futur de la SAO comprennent l'obligation au titre de prestations constituées du régime (note 7) et de la CR (note 8) et les placements en vue du financement par emprunt (note 6). Les remboursements contractuels du capital non actualisé et les échéances des éléments de passif liés aux placements sont présentés à la note 6.

Dans le cours normal des affaires, la SAO conclut des contrats qui donnent lieu à des engagements de paiements futurs qui peuvent également avoir une incidence sur nos liquidités (note 16).

Le besoin de liquidités lié à ces obligations est géré grâce au revenu provenant des placements sur les marchés publics et privés (note 9), aux cotisations des participants et des employeurs (note 11) et aux placements dans des actifs qui peuvent être efficacement convertis en espèces dans une conjoncture normale ou fragilisée.

Un autre aspect du risque de liquidité réside dans la possibilité pour la SAO de faire face à l'émission de ses papiers commerciaux. La SAO a la permission d'émettre jusqu'à 3 100 millions de dollars en papiers commerciaux pour aider à financer ses futures occasions de placements. La SAO détient sous forme de liquidités au moins une fois et demie la valeur des papiers commerciaux qu'elle a l'autorisation d'émettre.

NOTE 4

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur dépend des fluctuations de la valeur des actifs ou des indices sous-jacents. Les opérations sur dérivés sont menées sur le marché hors cote, directement entre deux contreparties, ou sur les marchés boursiers réglementés.

Les caisses ont recours à des instruments financiers dérivés, le cas échéant, pour gérer la composition de leur actif et pour faciliter la gestion de l'exposition au risque de marché, y compris le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix, sans acheter ou vendre directement les actifs ou devises sous-jacents. Dans certains cas, les dérivés servent aussi à accroître le rendement ou à créer parallèlement des placements synthétiques.

CONTRATS DÉRIVÉS

Les types de contrats actuellement conclus par les caisses sont les suivants :

Swaps de taux d'intérêt

Les swaps de taux d'intérêt sont des ententes contractuelles selon lesquelles deux parties conviennent d'échanger des paiements à taux fixe ou variable, ou les deux, en fonction de montants notionnels.

Swaps sur obligations et sur actions

Les swaps sur obligations et sur actions sont des ententes contractuelles selon lesquelles deux parties conviennent d'échanger une série de flux de trésorerie en fonction des variations de la valeur d'une obligation ou de capitaux propres ou d'un indice.

Options sur actions et sur obligations

Les options sur actions et sur obligations sont des ententes contractuelles aux termes desquelles le vendeur accorde à une contrepartie le droit, sans l'y obliger, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) une quantité précise d'instruments financiers au plus tard à une date future précise et à un prix prédéterminé. Les instruments financiers peuvent comprendre des obligations, un indice obligataire, des actions ou un indice boursier. Le vendeur reçoit une prime de la contrepartie pour ce droit. Les options peuvent être négociées à la cote ou échangées sur le marché hors cote.

Contrats à terme sur obligations

Les contrats à terme sur obligations sont des ententes contractuelles visant l'achat ou la vente d'obligations ou d'un indice obligataire à un prix et à une date donnés à l'avenir. Les contrats à terme sont des contrats établis sur mesure négociés sur le marché hors cote.

Contrats à terme standardisés sur indice boursier

Les contrats à terme standardisés sur indice boursier sont des ententes visant l'achat ou la vente d'indices boursiers précis à un prix et à une date donnés à l'avenir. Les contrats à terme standardisés sur indice boursier sont négociés pour des montants standardisés sur les marchés réglementés et font l'objet de règlements quotidiens en espèces en fonction des variations de la juste valeur.

NOTE 4

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme sont des obligations aux termes desquelles deux parties conviennent d'échanger une devise contre une autre à un prix donné pour règlement à une date future prédéterminée. On a recours aux contrats de change à terme pour effectuer des placements dans des devises autres que le dollar canadien, couvrir le risque de change et négocier activement.

RISQUE DE CRÉDIT

Les caisses sont exposées à des pertes liées au crédit advenant la non-exécution par les contreparties associées aux instruments financiers dérivés. Afin d'atténuer ce risque, les caisses :

- ne traitent qu'avec des contreparties hautement notées, généralement d'importantes institutions financières dont la notation minimale est de « A », note corroborée par une agence de notation reconnue;
- obtiennent des paiements périodiques par anticipation équivalents à la juste valeur des contrats pour atténuer le risque de crédit.

Le risque de crédit représente le montant maximal qui serait à risque à la date de fin d'exercice si les contreparties ne respectaient pas leurs contrats et s'il était impossible de mettre à exécution le droit de compensation. L'exposition au risque de crédit relatif aux instruments financiers dérivés est représentée par le coût de remplacement à recevoir des contrats avec les contreparties, déduction faite de tout paiement reçu par anticipation sur garantie ou sur marge à la date de fin d'exercice.

Le risque de crédit lié aux contrats à terme standardisés est minime du fait que la contrepartie est une bourse plutôt qu'une société, que les contrats sont établis à la valeur du marché et que les marges à recevoir et à payer sont réglées au comptant quotidiennement.

Le tableau suivant résume le portefeuille d'instruments dérivés des caisses et les risques de crédit connexes :

(en millions de dollars)
Aux 31 décembre

	2010			2009		
	Valeur théorique[i]	Juste valeur[ii] Actif[iii]	Juste valeur[ii] Passif	Valeur théorique[i]	Juste valeur[ii] Actif[iii]	Juste valeur[ii] Passif
Contrats sur taux d'intérêt						
Swaps de taux d'intérêt	**2 435 $**	**11 $**	**(150) $**	1 888 $	10 $	(110) $
Swaps sur indices obligataires	**576**	**-**	**(4)**	572	-	(5)
Contrats à terme sur obligations	**525**	**-**	**(9)**	-	-	-
Options sur obligations – achetées[iv]	**101**	**-**	**-**	196	10	-
	3 637	**11**	**(163)**	2 656	20	(115)
Contrats sur actions						
Contrats à terme standardisés sur indice boursier	**3 642**	**1**	**(6)**	2 416	2	(16)
Swaps sur indices boursiers	**914**	**27**	**(22)**	305	7	-
Options sur actions vendues[v]	**-**	**-**	**-**	38	-	(1)
	4 556	**28**	**(28)**	2 759	9	(17)
Contrats de change à terme	**13 887**	**296**	**(42)**	12 814	247	(85)
Total	**22 080 $**	**335 $**	**(233) $**	18 229 $	276 $	(217) $

i) La valeur théorique représente le montant auquel un taux ou un prix est appliqué afin de calculer l'échange des liquidités et en conséquence, elle n'est pas inscrite dans les états financiers consolidés.

ii) La juste valeur représente les gains ou pertes non réalisés découlant des contrats dérivés qui sont inscrits à l'état consolidé de l'actif net disponible pour les prestations et l'obligation au titre des prestations constituées et du déficit, selon la juste valeur du contrat dérivé. La juste valeur correspond au coût de remplacement de tous les contrats en cours dans les conditions actuelles du marché. Les contrats présentant une juste valeur positive sont inclus dans les montants à recevoir sur les opérations en cours. Les contrats présentant une juste valeur négative sont inclus dans les montants à payer sur les opérations en cours.

iii) La juste valeur des contrats dérivés inscrite en tant qu'actif représente le coût de remplacement relatif au risque de crédit ou la perte à laquelle les caisses sont exposées en cas de défaillance de contreparties aux contrats dérivés. Les montants ne prennent pas en compte les contrats juridiques qui permettent la compensation des positions ni les garanties pouvant être détenues.

iv) La prime payée sur les options sur obligations achetées en 2009 s'élevait à 5 millions de dollars.

v) La prime reçue sur les options sur actions vendues en 2009 s'élevait à 2 millions de dollars.

NOTE 4

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)
La durée jusqu'à l'échéance d'après la valeur théorique est la suivante :

(en millions de dollars)

Aux 31 décembre	2010				2009			
	Contrats sur taux d'intérêt	Contrats sur actions	Contrats de change	Total	Contrats sur taux d'intérêt	Contrats sur actions	Contrats de change	Total
Moins de 1 an	**1 203 $**	**4 538 $**	**13 887 $**	**19 628 $**	889 $	2 759 $	12 814 $	16 462 $
1 à 5 ans	**245**	**18**	**-**	**263**	377	-	-	377
Plus de 5 ans	**2 189**	**-**	**-**	**2 189**	1 390	-	-	1 390
	3 637 $	**4 556 $**	**13 887 $**	**22 080 $**	2 656 $	2 759 $	12 814 $	18 229 $

NOTE 5

AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF LIÉS AUX PLACEMENTS
Les autres éléments d'actif liés aux placements comprennent les débiteurs opérationnels, les produits à recevoir et les autres éléments d'actif liés aux placements en actions de sociétés fermées, en infrastructure et en biens immobiliers.

AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

(en millions de dollars)

Aux 31 décembre	2010	2009
Débiteurs liés aux placements	**820 $**	635 $
Charges reportées, charges payées d'avance et autres	**289**	227
Autres éléments d'actif liés aux placements	**1 109 $**	862 $

NOTE 6

ÉLÉMENTS DE PASSIF LIÉS AUX PLACEMENTS
Les éléments de passif liés aux placements sont les suivants :

(en millions de dollars)

Aux 31 décembre	2010	2009
Dette a)	**13 022 $**	9 549 $
Créditeur aux termes du programme de prêts de titres b)	**1 566**	1 960
Produits comptabilisés d'avance	**116**	120
Créditeur et autres éléments de passif	**1 623**	1 455
Total	**16 327 $**	13 084 $

NOTE 6

ÉLÉMENTS DE PASSIF LIÉS AUX PLACEMENTS (suite)

a) La dette comprend ce qui suit :

(en millions de dollars) Aux 31 décembre	2010			2009		
	Juste valeur	Coût	Taux d'intérêt moyen pondéré	Juste valeur	Coût	Taux d'intérêt moyen pondéré
Groupe immobilier Oxford						
Créances garanties[i]	2 222 $	2 182 $	4,56 %	1 703 $	1 756 $	5,57 %
Débentures, série A[ii]	531	500	2,27 %	540	500	2,65 %
Débentures, série C[iii]	416	400	2,39 %	415	400	2,93 %
Débentures, série D[iv]	212	200	3,81 %	202	200	4,63 %
Débentures ORCH[v]	182	170	3,33 %	177	170	4,01 %
Débentures ORCH Two[vi]	188	180	2,70 %	185	180	3,34 %
Papier commercial[vii]	-	-	-	1 296	1 296	0,29 %
	3 751	3 632	3,72 %	4 518	4 502	3,27 %
Borealis Infrastructure						
Créances garanties[viii]	6 484	6 345	3,89 %	3 443	3 421	3,70 %
Papier commercial[ix]	-	-	-	1 499	1 499	0,29 %
	6 484	6 345	3,89 %	4 942	4 920	2,67 %
OMERS Strategic Investments						
Créances garanties[x]	142	142	2,41 %	89	89	1,90 %
OMERS Finance Trust[xi]						
Papier commercial du Groupe immobilier Oxford	1 568	1 568		-	-	-
Papier commercial de Borealis Infrastructure	1 067	1 067		-	-	-
Autre	10	10		-	-	-
	2 645	2 645	1,14 %	-	-	-
Total[xii]	13 022 $	12 764 $	3,27 %	9 459 $	9 511 $	2,95 %

i) Comprend des prêts hypothécaires et d'autres créances garanties aux échéances variées jusqu'à 2027, chaque titre de créance étant garanti par un bien immobilier déterminé.
ii) Débentures d'OMERS Realty Corporation, série A, à 5,48 % émises le 4 décembre 2002 et échéant le 31 décembre 2012.
iii) Débentures d'OMERS Realty Corporation, série C, à 4,09 % émises le 8 mai 2008 et échéant le 4 juin 2013.
iv) Débentures d'OMERS Realty Corporation, série D, à 4,74 % émises le 8 mai 2008 et échéant le 4 juin 2018.
v) Débentures OMERS Realty CTT Holdings Inc., série A, à 4,75 % émises le 5 mai 2009 et échéant le 5 mai 2016.
vi) Débentures OMERS Realty CTT Holdings Two Inc., série A, à 4,05 % émises le 5 mai 2009 et échéant le 5 mai 2014.
vii) Le programme de papier commercial d'OMERS Reality Corporation est venu à échéance en 2010. Depuis le 12 avril 2010, tout le papier commercial garanti de la SAO est émis par OMERS Finance Trust.
viii) Comprend des prêts hypothécaires et d'autres créances garanties aux échéances variées jusqu'à 2045, chaque titre de créance étant garanti par un placement en infrastructure déterminé.
ix) Le programme de papier commercial de Borealis Finance Trust est venu à échéance en 2010. Depuis le 12 avril 2010, tout le papier commercial garanti de la SAO est émis par OMERS Finance Trust.
x) Créances garanties par des biens déterminés échéant jusqu'en 2012.
xi) Le programme de papier commercial d'OMERS Finance Trust est autorisé jusqu'à concurrence de 3 100 millions de dollars. Le papier commercial en circulation arrivera à échéance entre le 4 janvier 2011 et le 30 mars 2011.
xii) Les remboursements de capital prévus pour chacun des cinq exercices postérieurs au 31 décembre 2010 et par la suite s'échelonnent ainsi :

(en millions de dollars)	
2011	3 227 $
2012	1 294
2013	801
2014	409
2015	1 489
Par la suite	5 544
	12 764 $

NOTE 6

ÉLÉMENTS DE PASSIF LIÉS AUX PLACEMENTS (suite)

b) Dans le cadre du programme de prêts de titres, le régime reçoit une garantie en trésorerie qu'il investit dans des placements à court terme productifs d'intérêts. Le régime est tenu de rembourser la garantie en trésorerie à l'expiration de l'entente. Il peut être mis fin aux ententes de prêts de titres n'importe quand et la garantie doit par conséquent être remboursée sur demande.

NOTE 7

RÉGIME DE RETRAITE PRINCIPAL D'OMERS

Récapitulatif des états financiers du régime et pour la période terminée à cette date :

ÉTAT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LES PRESTATIONS ET DE L'OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES ET DU DÉFICIT

(en millions de dollars) Aux 31 décembre	2010	2009
Actif net disponible pour les prestations		
Actif net lié aux placements	53 127 $	47 635 $
Autres éléments d'actif	234	203
Autres éléments de passif	(71)	(54)
Actif net disponible pour les prestations	53 290 $	47 784 $
Obligation au titre des prestations constituées et déficit		
Obligation au titre des prestations constituées	60 035 $	54 253 $
Déficit		
Déficit de capitalisation	(4 467)	(1 519)
Rajustement actuariel de la valeur de l'actif net	(2 278)	(4 950)
	(6 745)	(6 469)
Obligation au titre des prestations constituées et déficit	53 290 $	47 784 $

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LES PRESTATIONS

(en millions de dollars) Pour les exercices terminés les 31 décembre	2010	2009
État de l'évolution de l'actif net		
Revenu net de placement	5 382 $	4 308 $
Cotisations	2 299	2 131
Prestations	(2 121)	(2 045)
Frais d'administration du régime de retraite	(54)	(48)
Total de l'augmentation	5 506	4 346
Actif net au début de l'exercice	47 784	43 438
Actif net à la fin de l'exercice	53 290 $	47 784 $

NOTE 7

RÉGIME DE RETRAITE PRINCIPAL D'OMERS (suite)

VALEUR ACTUARIELLE DE L'ACTIF NET DU RÉGIME

L'évaluation actuarielle du régime est pratiquée sur une base annuelle et elle doit être déposée auprès de la CSFO au moins une fois aux trois ans. L'évaluation du régime a été déposée la dernière fois le 31 décembre 2009, pour la fin de l'exercice, et devra être déposée au plus tard pour la fin de l'exercice, le 31 décembre 2012.

La valeur actuarielle de l'actif net du régime est établie de façon que le rendement des placements supérieur et inférieur à l'hypothèse de rendement à long terme de 6,50 pour cent en 2010 (6,50 pour cent en 2009) soit constaté sur cinq ans pour lisser les variations de la valeur de marché de l'actif net. Pour 2010, 1 816 millions de dollars ont été crédités à titre de rajustement de la valeur actuarielle parce que le rendement des placements était supérieur à l'hypothèse de rendement à long terme. Par comparaison, 1 187 millions de dollars ont été crédités en 2009 à titre de rajustement de la valeur actuarielle parce que le rendement des placements a été supérieur à l'hypothèse de rendement à long terme.

Par conséquent, au 31 décembre 2010, le régime a 2 278 millions de dollars correspondant au rendement des placements non constatés inférieur à l'hypothèse de rendement à long terme (4 950 millions de dollars correspondant au rendement net des placements non constatés inférieur à l'hypothèse de rendement à long terme en 2009) dans la réserve de rajustement de la valeur actuarielle. La valeur actualisée du rendement net non constaté des placements par année initiale et les montants qui seront constatés de 2011 à 2014 après application de l'hypothèse de rendement se présentent comme suit :

(en millions de dollars)

Exercice initial	Rajustement de la valeur actuarielle au 31 décembre 2010[i]	Rendement des placements non constaté à constater en 2011	2012	2013	2014	Rajustement de la valeur actuarielle au 31 décembre 2009
2006	- $	- $	- $	- $	- $	887 $
2007	167	177	-	-	-	313
2008	(5 209)	(2 773)	(2 954)	-	-	(7 337)
2009	948	337	359	382	-	1 187
2010	1 816	484	515	548	584	-
	(2 278) $	(1 775) $	(2 080) $	930 $	584 $	(4 950) $

i) Pour chaque année initiale, les montants de la réserve de rajustement de la valeur actuarielle sont revus à la hausse par l'hypothèse de rendement à long terme. Les montants de la réserve sont constatés dans l'actif actuariel d'après le nombre d'années restant dans la période d'amortissement sur cinq ans.

La variation du rajustement de la valeur actuarielle se présente comme suit :

(en millions de dollars)

Pour les exercices terminés les 31 décembre	2010	2009
Intérêt escompté sur le rajustement de la valeur actuarielle d'ouverture[i]	(321) $	(414) $
Rendement de l'exercice en cours supérieur au taux de capitalisation[i]	1 816	1 187
Rendement des exercices précédents inférieur au taux de capitalisation constaté durant l'exercice	1 177	640
Augmentation	2 672	1 413
Rajustement de la valeur actuarielle au début de l'exercice	(4 950)	(6 363)
Rajustement de la valeur actuarielle à la fin de l'exercice	(2 278) $	(4 950) $

i) Sur la base d'un taux de capitalisation de 6,50 pour cent en 2010 (6,50 pour cent en 2009).

NOTE 7

RÉGIME DE RETRAITE PRINCIPAL D'OMERS (suite)

PRESTATIONS DE RETRAITE CONSTITUÉES DU RÉGIME

La valeur actuarielle actualisée des prestations de retraite constituées correspond à une estimation de la valeur des obligations au titre des prestations de retraite et autres prestations constituées du régime jusqu'à la date des présentes pour l'ensemble des participants actifs et inactifs. Le calcul de cette obligation est fondé sur les mêmes hypothèses et méthodes actuarielles adoptées par la SAO pour établir les exigences de capitalisation minimales comme le prévoit la LRR. À mesure que le régime évolue et que les conditions sous-jacentes changent au fil du temps, il est possible que, à l'avenir, la valeur actualisée des prestations de retraite constituées soit sensiblement différente de la valeur actuarielle actualisée.

La méthode de répartition des prestations constituées (au prorata des services) est utilisée pour l'évaluation actuarielle. Selon cette méthode, le coût des prestations fournies à un participant augmentera à mesure qu'il vieillira et se rapprochera de la retraite.

Principales hypothèses économiques utilisées aux fins de l'évaluation actuarielle du régime aux 31 décembre :

	2010	2009
Taux hypothétique d'inflation	**2,25 %**	2,25 %
Taux de rendement réel présumé de l'actif du régime	**4,25 %**	4,25 %
Taux d'actualisation (taux d'inflation plus taux de rendement réel)	**6,50 %**	6,50 %

L'augmentation hypothétique du taux réel des gains ouvrant droit à pension (soit l'augmentation au-dessus du taux hypothétique d'inflation) est fonction de l'âge atteint des participants. Ces taux d'augmentation ont été actualisés en 2009 pour refléter l'évolution récente du régime et les attentes actuelles pour les années futures.

	2010				2009			
		ARN60[i]		ARN65[i]		ARN60[i]		ARN65[i]
	Jusqu'en 2014	Après 2014	Jusqu'en 2014	Après 2014	Jusqu'en 2014	Après 2014	Jusqu'en 2014	Après 2014
Augmentation hypothétique des gains ouvrant droit à pension (moyenne pondérée d'une table des augmentations liées à l'âge)	**1,40 %**	**1,90 %**	**1,10 %**	**1,60 %**	1,40 %	1,90 %	1,10 %	1,60 %
Taux d'augmentation des gains ouvrant droit à pension (taux hypothétique d'inflation plus taux d'augmentation réel des gains ouvrant droit à pension)	**3,65 %**	**4,15 %**	**3,35 %**	**3,85 %**	3,65 %	4,15 %	3,35 %	3,85 %

i) Âge de retraite normale de 60 et de 65 ans.

De plus, diverses hypothèses démographiques sont utilisées pour estimer la date de service des futures prestations de retraite des participants et de leurs bénéficiaires, y compris des hypothèses portant sur les taux de mortalité, les taux de cessation et les tendances de retraite anticipée. Chaque hypothèse est actualisée périodiquement en fonction d'un examen détaillé de l'évolution du régime et des attentes relatives aux tendances futures. L'hypothèse touchant la retraite anticipée a été revue en 2010. L'hypothèse repose toujours sur une échelle fondée sur l'âge, mais l'échelle reflète désormais l'âge le plus précoce auquel un participant peut prendre une retraite anticipée sans subir une diminution de sa rente de retraite.

L'obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre 2010 prend en compte les modifications connues concernant les participants au régime jusqu'au 1er décembre 2010, les augmentations, en fonction du taux d'inflation réel, des versements de rente et des versements de rentes différées à mettre en œuvre au 1er janvier 2011, ainsi que les gains estimatifs ouvrant droit à pension et le taux d'accumulation des années de service décomptées en 2010.

NOTE 7

RÉGIME DE RETRAITE PRINCIPAL D'OMERS (suite)
Le déficit de la valeur actuarielle de l'actif net disponible pour les prestations du régime par rapport à l'obligation au titre des prestations constituées se présente comme suit :

(en millions de dollars) Aux 31 décembre	**2010**	2009
Juste valeur de l'actif net disponible pour les prestations du régime	**53 290 $**	47 784 $
Rajustement de la valeur actuarielle	**2 278**	4 950
Valeur actuarielle de l'actif net disponible pour les prestations	**55 568**	52 734
Obligation au titre des prestations constituées	**60 035**	54 253
Déficit de capitalisation de la valeur actuarielle de l'actif net disponible pour les prestations par rapport à l'obligation au titre des prestations constituées	**(4 467)**	(1 519)
Contrepassation du rajustement de la valeur actuarielle	**(2 278)**	(4 950)
Déficit de la valeur actuarielle de l'actif net disponible pour les prestations par rapport à l'obligation au titre des prestations constituées	**(6 745) $**	(6 469) $

Étant donné que le régime offre une indexation à 100 pour cent, l'obligation au titre des prestations constituées du régime est particulièrement sensible aux variations du taux réel estimatif de la hausse des gains ouvrant droit à pension, qui a une incidence sur les prestations futures, et du taux de rendement réel estimatif de l'actif du régime qui sert à actualiser ces prestations futures. Une variation de 50 points de base dans l'hypothèse suivante (les autres hypothèses ne variant pas) aura l'incidence approximative suivante sur l'obligation au titre des prestations constituées :

Diminution/augmentation de 50 points de base	Incidence approximative sur l'obligation au titre des prestations constituées
Taux réel d'augmentation des gains ouvrant droit à pension	-/+1 400 millions de dollars
Rendement réel de l'actif du régime et taux d'actualisation	+/-4 700 millions de dollars

ÉVALUATION DE LA SOLVABILITÉ

La valeur actuarielle de l'actif net et la valeur actuarielle actualisée des prestations de retraite constituées sont présentées selon le postulat de la continuité. Avant 2010, le régime devait procéder à une évaluation de sa solvabilité, qui est une évaluation touchant le cas hypothétique d'une liquidation. Au cours de 2010, le gouvernement ontarien a amendé la LRR de manière à exempter les régimes de retraite à promoteurs conjoints, tels celui d'OMERS, de l'obligation de disposer de la capitalisation nécessaire pour assurer la solvabilité en cas de liquidation, du fait de la grande improbabilité de ce risque. Comme les nouveaux règlements n'ont pas encore été publiés, les modalités exactes de cette nouvelle législation ne sont pas encore connues.

En prévision de toute exigence que pourrait imposer la réglementation, la valeur actuarielle actuelle des prestations constituées du régime a été calculée selon les anciennes exigences de solvabilité. L'évaluation de solvabilité de l'obligation au titre des prestations constituées, calculée après application d'un lissage, à l'aide de taux d'actualisation établis par rapport aux rendements nominaux à long terme des obligations à la date d'évaluation, et sans prévoir aucune provision pour les coûts liés aux augmentations salariales futures, a été évaluée à 56 203 millions de dollars au 31 décembre 2010 (50 979 millions de dollars en 2009). Ce montant exclut la valeur des hausses futures du coût de la vie, comme le permet la LRR. Au 31 décembre 2010, la valeur lissée de l'actif net du régime, prévoyant une provision pour frais à la liquidation et autres rajustements exigés par la LRR, était de 57 214 millions de dollars (53 267 millions de dollars en 2009). Au 31 décembre 2010, l'excédent de solvabilité du régime s'élevait par conséquent à 1 011 millions de dollars, comparativement à un excédent de 2 288 millions de dollars au 31 décembre 2009.

L'évaluation actuarielle relative à la continuité de l'exploitation et à la solvabilité du régime est pratiquée sur une base annuelle et elle doit être déposée auprès de la CSFO au moins une fois aux trois ans. L'évaluation du régime a été déposée la dernière fois le 31 décembre 2009, pour la fin de l'exercice, et devra être déposée au plus tard pour la fin de l'exercice, le 31 décembre 2012.

NOTE 8

CONVENTION DE RETRAITE

La convention de retraite (la « CR ») fournit des prestations de retraite aux participants dont la rémunération est supérieure à la somme qui produit la rente maximale permise par la *Loi de l'impôt sur le revenu* à l'égard des années de service postérieures à 1991. Selon la Loi sur OMERS, la SAO est l'administrateur de la CR. La gestion des placements de la CR est distincte de celle du régime.

Les prestations de retraite basées sur les pleins salaires fournies par la CR ne sont pas entièrement capitalisées, mais sont financées selon la politique de financement par répartition afin d'atténuer l'incidence de l'impôt remboursable de 50 pour cent qui, selon la *Loi de l'impôt sur le revenu*, s'applique à tous les régimes régis par une convention de retraite. Les cotisations à la CR sont fondées sur les taux de cotisation du régime à la tranche supérieure et sont payables à la CR sur l'excédent des gains par rapport au maximum des gains cotisables permis selon le régime, soit 140 652 $ en 2010 (137 848 $ au 31 décembre 2009). Les prestations en excédent du montant maximum permis en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* seront versées à même la CR.

Récapitulatif des états financiers de la CR pour la periode terminée à ces dates :

ÉTAT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LES PRESTATIONS ET OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES ET DÉFICIT

(en millions de dollars) Aux 31 décembre	2010	2009
Actif net disponible pour les prestations		
Actif net lié aux placements	29 $	20 $
Autres éléments d'actif	31	28
Autres éléments de passif	(1)	-
Actif net disponible pour les prestations	59 $	48 $
Obligation au titre des prestations constituées et déficit		
Obligation au titre des prestations constituées	468 $	486 $
Déficit	(409)	(438)
Obligation au titre des prestations constituées et déficit	59 $	48 $
État de l'évolution de l'actif net disponible pour les prestations		
Revenu net de placement	2 $	2 $
Cotisations	14	12
Prestations	(5)	(5)
Total de l'augmentation	11	9
Actif net au début de l'exercice	48	39
Actif net à la fin de l'exercice	59 $	48 $

Les hypothèses actuarielles utilisées pour la CR correspondent à celles du régime, sauf que le taux d'actualisation au 31 décembre 2010 est de 3,25 pour cent (3,25 pour cent en 2009), taux qui se rapproche de l'incidence de l'impôt remboursable de 50 pour cent qui s'applique à la CR. Une baisse ou une hausse de 50 points de base du rendement réel hypothétique de l'actif du régime ou du taux d'actualisation (les autres hypothèses ne variant pas) avant de tenir compte de l'impôt remboursable de 50 pour cent, augmenterait ou diminuerait l'obligation au titre des prestations constituées de 25 millions de dollars.

Le calcul de la valeur de l'obligation au titre des prestations constituées de la CR est fondé sur une évaluation actuarielle. Le déficit de l'actif net par rapport à l'obligation au titre des prestations constituées s'établit comme suit :

(en millions de dollars) Aux 31 décembre	2010	2009
Juste valeur de l'actif net à la fin de l'exercice	59 $	48 $
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	468	486
Déficit de la valeur actuarielle de l'actif net par rapport à l'obligation au titre des prestations constituées	(409) $	(438) $

NOTE 9

REVENU NET DE PLACEMENT

Les placements des caisses sont répartis entre les principales catégories d'actif suivantes : les marchés publics (catégorie constituée d'actions de sociétés ouvertes et de placements productifs d'intérêts, tels que les bons du Trésor, les obligations, les prêts hypothécaires et les titres de créance privés), les actions de sociétés fermées, l'infrastructure et les biens immobiliers.

Le revenu de l'actif couvrant les instruments financiers dérivés est indiqué dans la catégorie de placement correspondante des catégories d'actif principales. Le revenu réalisé et non réalisé provenant des instruments financiers dérivés représente un gain de 1 087 millions de dollars (gain de 1 031 millions de dollars en 2009).

Le revenu de placement des caisses pour chacune des principales catégories d'actif s'établit comme suit :

(en millions de dollars)
Pour l'exercice terminé le 31 décembre **2010**

	Revenu de placement[i)]	Gain/(perte) net sur les placements et les dérivés[ii)]	Revenu/(perte) total de placement	Frais de gestion des placements (note 13(b))[iii)]	Revenu net de placement
Placements sur les marchés publics					
Placements productifs d'intérêts					
Dépôts à court terme	22 $	(4) $	18 $		
Obligations et débentures	339	249	588		
Prêts hypothécaires et titres de créance privés	70	57	127		
	431	302	733		
Obligations à rendement réel	46	121	167		
Actions de sociétés ouvertes					
Actions canadiennes	136	992	1 128		
Actions étrangères	167	1 008	1 175		
	303	2 000	2 303		
Total des placements sur les marchés publics	780	2 423	3 203	(114)	3 089
Actions de sociétés fermées					
Actions canadiennes	111	163	274		
Actions étrangères	80	744	824		
Total des placements en actions de sociétés fermées	191	907	1 098	(99)	999
Placements en infrastructure	504	250	754	(44)	710
Placements en biens immobiliers[iv)]	428	70	498	(11)	487
	1 903 $	3 650 $	5 553 $	(268) $	5 285
Gain découlant des opérations de couverture de change[v)]					182
Revenu porté au crédit des caisses administrées					(83)
Revenu net de placement					5 384 $

NOTE 9

REVENU NET DE PLACEMENT (suite)

(en millions de dollars)
Pour l'exercice terminé le 31 décembre **2009**

	Revenu de placement[i]	Gain/(perte) net sur les placements et les dérivés[ii]	Revenu/(perte) total de placement	Frais de gestion des placements (note 13(b))[iii]	Revenu net de placement
Placements sur les marchés publics					
Placements productifs d'intérêts					
Dépôts à court terme	15 $	1 $	16 $		
Obligations et débentures	282	7	289		
Prêts hypothécaires et titres de créance privés	72	321	393		
	369	329	698		
Obligations à rendement réel	53	194	247		
Actions de sociétés ouvertes					
Actions canadiennes	154	1 475	1 629		
Actions étrangères	208	(20)	188		
	362	1 455	1 817		
Total des placements sur les marchés publics	784	1 978	2 762	(103)	2 659
Actions de sociétés fermées					
Actions canadiennes	56	77	133		
Actions étrangères	24	337	361		
Total des placements en actions de sociétés fermées	80	414	494	(92)	402
Placements en infrastructure	758	13	771	(43)	728
Placements en biens immobiliers[iv]	510	(375)	135	(8)	127
	2 132 $	2 030 $	4 162 $	(246) $	3 916
Gain découlant des opérations de couverture de change[v]					461
Revenu porté au crédit des caisses administrées					(67)
Revenu net de placement					4 310 $

i) Net du total des intérêts sur les éléments de passif liés aux placements en biens immobiliers de 161 millions de dollars (155 millions de dollars en 2009) et sur les éléments de passif liés aux placements en infrastructure de 206 millions de dollars (212 millions de dollars en 2009), et l'intérêt sur le passif de 4 millions de dollars (zéro en 2009) lié aux placements en actions de sociétés fermées. Le revenu de placement est également net des coûts de transactions de 80 millions de dollars (31 millions de dollars en 2009) et net de la prime au rendement de 47 millions de dollars des gestionnaires externes (4 millions de dollars en 2009).
ii) Comprend le gain net réalisé de 2 412 millions de dollars (perte nette réalisée de 1 219 millions de dollars en 2009).
iii) Les frais de gestion des placements se rapportent aux activités générales.
iv) Le revenu des placements en biens immobiliers comprend les frais d'audit de 2,6 millions de dollars (3,4 millions de dollars en 2009) et les frais juridiques de 5,6 millions de dollars (5,3 millions de dollars en 2009).
v) Représente le gain (perte) sur les opérations passives de couverture de change de la caisse.

NOTE 9

REVENU NET DE PLACEMENT (suite)
Le revenu (perte) de placement des caisses par entité de placement s'établit comme suit :

(en millions de dollars)
Pour l'exercice terminé le 31 décembre **2010**

	OMERS Capital Markets	OMERS Private Equity	Borealis Infrastructure	Groupe immobilier Oxford	OMERS Strategic Investments	Total
Placements sur les marchés publics	**3 036 $**	**- $**	**- $**	**- $**	**53 $**	**3 089 $**
Placements en actions de sociétés fermées	**-**	**941**	**-**	**-**	**58**	**999**
Placements en infrastructure	**-**	**-**	**693**	**-**	**17**	**710**
Placements en biens immobiliers	**-**	**-**	**-**	**487**	**-**	**487**
Revenu net de placement[i)]	**3 036 $**	**941 $**	**693 $**	**487 $**	**128 $**	**5 285 $**

(en millions de dollars)
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009

	OMERS Capital Markets	OMERS Private Equity	Borealis Infrastructure	Groupe immobilier Oxford	OMERS Strategic Investments	Total
Placements sur les marchés publics	2 621 $	- $	- $	- $	38 $	2 659 $
Placements en actions de sociétés fermées	-	474	-	-	(72)	402
Placements en infrastructure	-	-	731	-	(3)	728
Placements en biens immobiliers	-	-	-	127	-	127
Revenu/(perte) net(te) de placement[i)]	2 621 $	474 $	731 $	127 $	(37) $	3 916 $

i) Avant le gain/(la perte) provenant de la couverture de change et le revenu/(la perte) crédité aux caisses sous gestion.

NOTE 10

RENDEMENT DES PLACEMENTS

Le rendement des placements a été calculé conformément aux méthodes établies par le CFA Institute et l'Association canadienne des gestionnaires de fonds de retraite.

Le taux de rendement du régime par entité de placement pour les exercices terminés les 31 décembre s'établit comme suit :

	2010[i]	2009
Régime de retraite principal d'OMERS		
OMERS Capital Markets		
Placements productifs d'intérêts[ii), iii)]	**6,72 %**	4,2 %
Obligations à rendement réel[iii)]	**11,04 %**	14,3 %
Actions de sociétés ouvertes canadiennes[iii)]	**18,31 %**	34,0 %
Actions de sociétés ouvertes étrangères[iii)]	**9,90 %**	7,3 %
Total OMERS Capital Markets	**11,04 %**	11,0 %
OMERS Private Equity	**22,21 %**	13,9 %
Borealis Infrastructure	**10,10 %**	10,9 %
Groupe immobilier Oxford	**7,51 %**	1,3 %
OMERS Strategic Investments	**7,65 %**	-1,2 %
Total du régime de retraite principal d'OMERS[iv)]	**12,01 %**	10,6 %
Convention de retraite		
Fonds de placement de la CR[v)]	**7,99 %**	11,3 %

Les rendements ci-dessus sont les rendements bruts avant l'incidence de la prime au rendement du gestionnaire externe et les frais d'administration. Le rendement net du régime, après tous les frais de placement, était de 11,37 pour cent pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 (10,0 pour cent en 2009).

i) Les résultats de 2010 sont constatés avec une précision de deux chiffres après la virgule.
ii) Les placements productifs d'intérêts comprennent les dépôts à court terme, les obligations et débentures, les prêts hypothécaires et les titres de créance privés.
iii) Le rendement des différentes catégories d'actif dans OMERS Capital Markets est fondé sur l'exposition d'OMERS Capital Markets à cette catégorie et avant l'incidence de la prime au rendement versée au gestionnaire externe (note 9).
iv) Le rendement total comprend les résultats des opérations de couverture de change du régime.
v) Exclut le solde de l'impôt remboursable de la CR auprès de l'Agence du revenu du Canada. Au 31 décembre 2010, le taux de rendement de la CR, y compris le solde de l'impôt remboursable, était de 4,31 pour cent (4,8 pour cent en 2009).

NOTE 11

COTISATIONS

(en millions de dollars) Pour les exercices terminés les 31 décembre	2010	2009
Cotisations pour services courants[i)]	2 227 $	2 077 $
Transferts depuis d'autres régimes de retraite	27	27
Cotisations des participants pour services passés[ii)]	52	29
Cotisations des employeurs pour services passés[ii)]	7	10
	2 313 $	2 143 $

i) Les cotisations pour services courants sont versées à parts égales par les employeurs et les participants. Dans le cas des participants dont l'ARN est 65 ans, le taux de cotisation en 2010 était de 6,4 pour cent (6,3 pour cent en 2009) de la rémunération jusqu'à 47 200 $ (46 300 $ en 2009) et de 9,7 pour cent (9,5 pour cent en 2009) de la rémunération en excédent de ce seuil. Dans le cas des participants dont l'ARN est 60 ans, le taux de cotisation en 2010 était de 7,9 pour cent (7,7 pour cent en 2009) de la rémunération jusqu'à 47 200 $ (46 300 $ en 2009) et de 13,1 pour cent (12,8 pour cent en 2009) de la rémunération en excédent de ce seuil.

ii) Les cotisations pour services passés comprennent les montants correspondant aux congés autorisés, à la conversion d'âge de retraite normale et aux rajustements de contrats.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, les cotisations versées au régime ont été de 2 299 millions de dollars (2 131 millions de dollars en 2009) et les cotisations versées à la CR ont été de 14 millions de dollars (12 millions de dollars en 2009).

NOTE 12

PRESTATIONS

(en millions de dollars) Pour les exercices terminés les 31 décembre	2010	2009
Prestations de retraite des participants	1 890 $	1,781 $
Transferts vers d'autres régimes de retraite agréés	164	184
Paiements de la valeur de rachat et remboursements de cotisations de participants avec intérêts	72	85
	2 126 $	2 050 $

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, les versements de prestations ont totalisé 2 121 millions de dollars pour le régime (2 045 millions de dollars en 2009) et 5 millions de dollars pour la CR (5 millions de dollars en 2009).

NOTE 13

FRAIS D'ADMINISTRATION DES RÉGIMES DE RETRAITE ET FRAIS DE GESTION DES PLACEMENTS

a) Frais d'administration des régimes de retraite[i)]

(en millions de dollars) Pour les exercices terminés les 31 décembre	2010	2009
Salaires et avantages sociaux	34 $	30 $
Développement de l'informatique et autres services achetés	4	6
Locaux et matériel	3	2
Services professionnels[ii)]	8	7
Déplacements et communication	5	3
	54 $	48 $

b) Frais de gestion des placements[i)]

(en millions de dollars) Pour les exercices terminés les 31 décembre	2010	2009
Salaires et avantages sociaux	125 $	100 $
Développement de l'informatique et autres services achetés	12	14
Locaux et matériel	7	9
Services professionnels[ii)]	22	10
Déplacements et communication	11	9
Services de gestion des placements[iii)]	91	104
	268 $	246 $

i) Comprend l'imputation des charges générales.
ii) Le total des frais pour services professionnels comprend les frais d'évaluation actuarielle indépendante de 0,7 million de dollars (0,9 million de dollars en 2009), les frais d'audit externe de 0,9 million de dollars (0,9 million de dollars en 2009) et les frais de conseils juridiques externes de 7,2 millions de dollars (4,7 millions de dollars en 2009).
iii) Comprend des frais de gestion externe et les droits de garde.

NOTE 14

INFORMATION SUR LES APPARENTÉS

Dans le cours normal de ses activités, la SAO a acheté au prix courant du marché des obligations émises par un employeur municipal dont le personnel participe au régime. La juste valeur des obligations en circulation au 31 décembre 2010 est de 21 millions de dollars.

NOTE 15

CAPITAL

La SAO définit son capital comme la capitalisation (l'excédent/déficit) de chacun des régimes de retraite d'OMERS, telle qu'elle est calculée chaque année d'après la juste valeur de l'actif net des régimes de retraite d'OMERS, le rajustement de la valeur actuarielle de l'actif net et une évaluation actuarielle préparée par l'actuaire indépendant de la SAO. La SAO a comme objectif de garantir que le régime est entièrement capitalisé à long terme au moyen de la gestion des placements, des taux de cotisation et des prestations. Les placements (note 3), le recours aux dérivés (note 4) et l'effet de levier (note 6) sont fondés sur une répartition de l'actif et une politique de gestion du risque conçues pour permettre au régime d'atteindre voire dépasser les exigences de capitalisation à long terme moyennant un niveau de risque acceptable qui est conforme à l'énoncé des principes et procédures en matière de placement du régime approuvé par le conseil de la SAO.

La CR est capitalisée selon la politique de financement par répartition afin d'atténuer l'incidence de l'impôt remboursable de 50 pour cent qui s'applique à tous les régimes régis par une convention de retraite. Les placements de la CR reposent sur une composition de l'actif et un énoncé des politiques de placement différents de ceux du régime principal.

La capitalisation de chaque régime et les flux de trésorerie connexes subissent également l'incidence du niveau des cotisations (note 11) et des prestations (note 12). Il appartient à la SP de fixer les taux de cotisation, sous réserve de la conformité à la législation, et d'établir les prestations des régimes de retraite d'OMERS.

Le régime et le régime complémentaire sont assujettis aux règlements de la CSFO qui exigent qu'un régime de retraite dépose au moins une fois tous les trois ans un rapport d'évaluation actuarielle de capitalisation. À ce moment-là, le régime doit prendre des mesures pour combler dans le cadre de la continuité de l'exploitation tout déficit de capitalisation sur une période n'excédant pas 15 ans.

Lorsque le rapport d'évaluation de capitalisation déposé du régime fait état d'un excédent supérieur à 10 pour cent de l'obligation au titre des prestations constituées, la *Loi de l'impôt sur le revenu* exige la réduction des cotisations dans la même proportion que l'augmentation de l'excédent. Lorsque l'excédent déclaré atteint 25 pour cent de l'obligation au titre des prestations constituées, les cotisations normales doivent être supprimées. Il appartient à la SP de fixer la date de dépôt de l'évaluation actuarielle du régime et du régime complémentaire, sous réserve des exigences des règlements. La CR, qui n'est pas un régime de retraite enregistré, n'est pas assujettie aux mêmes exigences de dépôt.

NOTE 16

GARANTIES, ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Dans le cadre de ses activités d'exploitation normales, la SAO prend des engagements et émet des garanties en rapport avec le financement des placements. Les engagements futurs de financement des placements peuvent comprendre, sans y être limités, des placements en infrastructure, des contrats immobiliers et des contrats de sociétés en commandite portant sur des actions de sociétés fermées. Les engagements futurs sont en général payables sur demande en fonction des besoins en capital du placement. Au 31 décembre 2010, ces engagements futurs totalisaient 4,4 milliards de dollars (4,8 milliards de dollars en 2009). Le montant maximal payable en vertu des garanties émises et des lettres de crédit de soutien fournies dans le cadre des opérations de placement avait une valeur de 520 millions de dollars au 31 décembre 2010 (426 millions de dollars en 2009). Les garanties et les engagements sont souvent fournis dans le cadre du développement ou de la détention d'un placement et, dans bien des cas, ils n'ont donc pas de date d'expiration fixe.

La SAO, dans le cours normal des affaires, indemnise ses administrateurs, dirigeants, membres du personnel et certaines autres personnes et ceux de ses filiales et de ses apparentés, relativement aux poursuites intentées contre eux, dans la mesure où ces personnes ne sont pas couvertes en vertu d'un autre arrangement. De plus, la SAO peut, dans certaines circonstances dans le cours de ses activités de placement, convenir d'indemniser une contrepartie. Aux termes de ces dispositions, la SAO et ses filiales et apparentés peuvent être tenus d'indemniser ces parties au titre des coûts engagés à la suite de diverses éventualités comme des modifications apportées aux lois et règlements ou des réclamations fondées en droit. La nature éventuelle du passif dans ces conventions et la fourchette d'indemnisation empêchent la SAO d'effectuer une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle serait tenue de payer pour toutes lesdites indemnisations.

Au 31 décembre 2009, la SAO était engagée dans divers litiges et réclamations. L'issue de ces litiges et réclamations est en soi difficile à prédire mais la direction est d'avis que les obligations susceptibles de découler de ces éventualités n'auront pas de répercussions négatives importantes sur les états financiers consolidés de la SAO.

SURVOL FINANCIER DES 10 DERNIERS EXERCICES

(en millions de dollars)	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Actif net disponible pour les prestations										
aux 31 décembre										
Marchés publics	34 434	31 336	28 763	43 291	43 533	39 338	30 283	30 168	23 823	27 755
Actions de sociétés fermées	6 731	5 048	4 162	3 608	2 951	2 391	1 460	914	1 021	1 031
Infrastructure	15 375	12 195	12 140	8 412	5 585	3 719	2 314	1 426	349	279
Biens immobiliers	12 599	11 975	12 037	10 904	8 541	6 180	6 898	6 920	7 747	8 181
	69 139	60 554	57 102	66 215	60 610	51 628	40 955	39 428	32 940	37 246
Autres éléments d'actif liés aux placements	1 491	1 173	1 366	1 001	699	765	494	578	733	652
Passif lié aux placements	(16 665)	(13 338)	(14 474)	(15 029)	(13 088)	(10 772)	(5 267)	(7 297)	(3 540)	(3 977)
Actif net lié aux placements	53 965	48 389	43 994	52 187	48 221	41 621	36 182	32 709	30 133	33 921
Éléments d'actif (passif) non liés aux placements										
Montants à payer aux caisses administrées	(809)	(734)	(672)	(800)	(741)	(639)	(553)	(496)	(440)	(487)
Autres éléments d'actif (de passif)	193	177	155	129	125	83	26	(120)	(188)	(191)
Actif net disponible pour les prestations	53 349	47 832	43 477	51 516	47 605	41 065	35 655	32 093	29 505	33 243
Obligation relative aux prestations constituées et surplus/(déficit)										
aux 31 décembre										
Régime de retraite principal d'OMERS										
Obligation relative aux prestations constituées	60 035	54 253	50 080	46 830	44 167	41 123	37 774	35 466	33 034	30 955
Excédent (déficit) de capitalisation	(4 467)	(1 519)	(279)	82	(2 382)	(2 784)	(963)	509	2 514	4 520
Ajustement de la valeur actuarielle de l'actif net	(2 278)	(4 950)	(6 363)	4 567	5 791	2 707	(1 168)	(3 888)	(6 048)	(2 239)
	(6 745)	(6 469)	(6 642)	4 649	3 409	(77)	(2 131)	(3 379)	(3 534)	2 281
Actif net du régime principal disponible pour les prestations	53 290	47 784	43 438	51 479	47 576	41 046	35 643	32 087	29 500	33 236
CR										
Obligation relative aux prestations constituées	468	486	285	236	172	157	149	69	63	71
(Déficit)	(409)	(438)	(246)	(199)	(143)	(138)	(137)	(63)	(58)	(64)
Actif net de la CR disponible pour les prestations	59	48	39	37	29	19	12	6	5	7
Total de l'obligation relative aux prestations constituées et déficit	53 349	47 832	43 477	51 516	47 605	41 065	35 655	32 093	29 505	33 243
Variation de l'actif net disponible pour les prestations										
Pour les exercices terminés les 31 décembre										
Actif net au début de l'exercice	47 832	43 477	51 516	47 568[i]	41 065	35 655	32 093	29 505	33 243	35 875
Variations attribuables aux activités de placement										
Total du revenu de placement	5 735	4 623	(7 910)	4 200	6 803	5 767	3 907	3 751	(2 358)	(1 362)
Frais de gestion des placements	(268)	(246)	(227)	(201)	(169)	(160)	(147)	(158)	(103)	(69)
	5 467	4 377	(8 137)	3 999	6 634	5 607	3 760	3 593	(2 461)	(1 431)
(Revenu)/perte crédité(e) aux fonds gérés	(83)	(67)	124	(61)	(104)	(92)	(66)	(51)	28	4
Revenu net de placement	5 384	4 310	(8 013)	3 938	6 530	5 515	3 694	3 542	(2 433)	(1 427)
Variations attribuables aux activités de retraite										
Cotisations										
Employeurs et participants	2 227	2 077	1 975	1 840	1 739	1 498	1 363	404	-	-
Autres cotisations	86	66	73	46	53	36	46	42	47	36
	2 313	2 143	2 048	1 886	1 792	1 534	1 409	446	47	36
Prestations										
Prestations de retraite versées	(1 890)	(1 781)	(1 656)	(1 554)	(1 492)	(1 410)	(1 353)	(1 246)	(1 153)	(1 034)
Paiements de valeur de rachat et autres paiements	(236)	(269)	(371)	(279)	(252)	(193)	(145)	(110)	(149)	(159)
	(2 126)	(2 050)	(2 027)	(1 833)	(1 744)	(1 603)	(1 498)	(1 356)	(1 302)	(1 193)
Frais d'administration des régimes de retraite	(54)	(48)	(47)	(43)	(38)	(36)	(43)	(44)	(50)	(48)
Actif net disponible pour les prestations, à la fin de l'exercice	53 349	47 832	43 477	51 516	47 605	41 065	35 655	32 093	29 505	33 243
Taux du rendement annuel global										
pour les exercices terminés les 31 décembre										
Régime de retraite principal d'OMERS										
Rendement pondéré dans le temps sur la valeur de marché	12,01 %	10,6 %	-15,3 %	8,7 %	16,4 %	16,0 %	12,1 %	12,7 %	-7,1 %	-3,4 %
Indice de référence	11,47 %	12,1 %	-13,2 %	5,6 %	13,7 %	13,2 %	9,9 %	15,5 %	-7,4 %	-4,2 %
Rendement nécessaire à la capitalisation (taux d'inflation compris)	6,60 %	5,6 %	5,4 %	6,6 %	5,9 %	6,4 %	6,4 %	6,3 %	8,1 %	5,0 %
Fonds d'investissement de la CR[ii]										
Rendement pondéré dans le temps sur la valeur de marché	7,99 %	11,3 %	-26,1 %	8,7 %	16,4 %	16,0 %	12,1 %	12,7 %	-7,1 %	-3,4 %
Indice de référence	10,09 %	16,6 %	-27,3 %	5,6 %	13,7 %	13,2 %	9,9 %	15,5 %	-7,4 %	-4,2 %

i) L'actif net au début de l'exercice 2007 a été réduit de 37 millions de dollars pour tenir compte de la modification de méthode comptable pour les coûts de transactions.
ii) Exclut le solde de l'impôt remboursable de la CR auprès de l'Agence du revenu du Canada.

GLOSSAIRE

À l'échelle de l'organisme Se rapporte à la SAO, notamment OMERS Pension Group, OMERS Capital Markets, Borealis Infrastructure, OMERS Private Equity, Groupe immobilier Oxford, OMERS Strategic Investments et aux fonctions liées à l'organisme.

Actions de sociétés fermées Actions ou titres de participation assimilables à des actions de sociétés qui ne sont généralement pas cotées en bourse.

Conseil de la SAO Le conseil d'administration de la SAO.

Constitution des prestations Constitution des prestations de retraite basées sur une formule utilisant les années de service décomptées, les gains ouvrant droit à pension et un taux annuel d'accumulation. Elle correspond à une prestation annuelle dont le versement commencera à l'âge de retraite normale.

Convention de retraite ou CR Le régime des participants au régime de retraite d'OMERS dont la rémunération est supérieure à la somme qui produit la rente maximale permise par la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Cotisations facultatives supplémentaires (CFS) Nouvelle occasion d'épargne-retraite proposée aux participants au régime de retraite principal d'OMERS à partir du 1er janvier 2011. Grâce à ce programme, les participants et retraités (jusqu'à 70 ans) pourront tirer avantage du rendement des placements d'OMERS en versant des cotisations supplémentaires à la caisse d'OMERS à un coût raisonnable. Ces cotisations peuvent se faire par prélèvements automatiques d'un compte bancaire (dans le cas des participants actifs) ou par transfert d'une somme forfaitaire d'un compte enregistré d'épargne-retraite (dans le cas des participants actifs, retraités et à rente différée).

Couverture de change Technique utilisée pour compenser les risques associés à la variation du taux de change d'une devise.

Débentures Obligations qui ne sont pas garanties par des actifs particuliers d'une entreprise.

Dette garantie Dette adossée à un bien en nantissement ou garantie par celui-ci afin de réduire le risque associé au prêt pour les créanciers, de sorte que si le débiteur fait défaut, le créancier peut saisir le bien en nantissement en remboursement de la dette.

Dette non garantie Dette qui n'est pas adossée à un bien en nantissement ni garantie par celui-ci.

Gestion active et directe Gestion active et directe s'entend de notre participation au processus décisionnel permanent des entreprises dans lesquelles nous investissons en ce qui concerne leur stratégie, les décisions d'investissements importants, l'établissement de cibles financières annuelles et la surveillance du rendement par rapport à ces cibles, la gestion des risques et la surveillance de la gouvernance.

Gestion passive Mode de gestion qui consiste à reproduire le rendement d'un indice boursier (p. ex., l'indice composé S&P/TSX).

Indice de référence Norme ou point de référence par rapport auquel se mesure le rendement d'un placement. Il s'agit en général d'un indice extérieur passif (p. ex., l'indice composé S&P/TSX) ou, dans le cas des placements de la SAO dans l'infrastructure et l'immeuble, d'un rendement absolu prédéterminé en fonction des plans d'exploitation approuvés par le conseil de la SAO.

Indice de référence sur mesure Indice de référence calculé d'après l'affectation moyenne pondérée à deux ou plusieurs indices de référence sous-jacents (p. ex., un indice mixte composé de l'indice des bons du Trésor à 30 jours DEX et de l'indice obligataire universel DEX).

Infrastructure L'investissement dans l'infrastructure s'entend des placements directs dans des biens sensibles à l'inflation qui sont essentiels au succès à long terme d'une économie industrielle moderne. Certains placements en infrastructure sont assujettis à l'établissement de taux ou de niveaux de prestation de service réglementés, voire les deux.

Instrument financier dérivé/Dérivé Contrat financier dont la valeur est fonction des fluctuations de la valeur des actifs ou des indices sous-jacents. Les opérations sur dérivés peuvent être menées sur des bourses ou sur le marché hors cote par l'intermédiaire de courtiers en valeurs mobilières. Les contrats sur dérivés qui comprennent les contrats à terme, les contrats à terme standardisés, les swaps et les options, font l'objet d'une discussion plus détaillée à la note 4 des états financiers consolidés de la SAO.

Lissage actuariel Méthode d'usage courant et acceptée par les actuaires et les autorités de réglementation des retraites pour réduire l'effet des fluctuations à court terme des marchés sur la capitalisation des régimes de retraite, en reportant et en constatant sur cinq ans les variations positives ou négatives de l'actif net par rapport à l'objectif de capitalisation à long terme.

Obligation au titre des prestations constituées La valeur actuarielle actualisée des prestations de retraite futures accumulées jusqu'à présent.

Obligations à rendement réel Obligations négociables productives d'intérêts qui paient un taux nominal semestriel calculé d'après la somme du capital et un élément de compensation qui se rajuste en fonction de l'inflation.

Obligations nominales Obligations dont l'intérêt et le capital sont remboursés sans rajustement contractuel en fonction de l'inflation.

Papier commercial Instrument de créance à court terme non garanti émis par des sociétés, en général pour satisfaire leurs besoins de financement à court terme.

Placements sur les marchés publics Placements en titres productifs d'intérêts (p. ex., des obligations, des débentures et des bons du Trésor) et en titres de participation (p. ex., des actions, des parts de fiducie, des bons de souscription et des parts de fonds communs de placement) négociés à des Bourses reconnues.

Point de base Un point de base est égal au centième d'un point de pourcentage.

Politique de financement par répartition Les prestations de retraite promises ne sont pas pleinement précapitalisées, mais des cotisations sont versées pour capitaliser les prestations courantes. La SAO utilise cette variante de la politique de financement pour la CR, afin d'atténuer l'incidence de l'impôt remboursable de 50 pour cent qui s'applique aux régimes régis par une CR.

Prestation de raccordement Prestation temporaire offerte aux employés qui prennent leur retraite avant l'âge de 65 ans. La prestation de raccordement complète le revenu de retraite jusqu'à l'âge de 65 ans. La prestation de raccordement n'est pas nécessairement liée à l'importance des prestations prospectives des régimes publics.

Promoteur du régime L'organisme qui a le pouvoir de créer un régime de retraite ou de remanier un régime de retraite existant. Le promoteur du régime est en général un employeur, mais ce peut être aussi un syndicat, une association, le gouvernement, ou plusieurs d'entre eux. Dans le cas des régimes de retraite d'OMERS, le promoteur est la Société de promotion, qui est composée de représentants des employeurs et des participants.

Rapport d'évaluation actuarielle Rapport de l'actuaire de la SAO sur la capitalisation des régimes de retraite d'OMERS. L'évaluation actuarielle est fondée sur une série d'hypothèses, telles qu'elles ont été approuvées par le conseil de la SAO, notamment des hypothèses démographiques et économiques.

Régime à prestations déterminées Dans un régime à prestations déterminées, les prestations du participant sont déterminées par une formule reposant en général sur les années de service multipliées par les gains, plutôt que par le rendement de placement des cotisations.

Régime complémentaire Le régime complémentaire d'OMERS pour les policiers, les pompiers et les ambulanciers paramédicaux est un régime de retraite agréé distinct et indépendant qui offre des prestations que ne prévoit pas le régime de retraite principal d'OMERS et qui n'est pas financé par le régime de retraite principal d'OMERS.

Régime de retraite principal d'OMERS ou le régime Le régime de retraite principal agréé administré par la SAO selon la Loi sur OMERS.

Régimes de retraite d'OMERS ou les régimes Collectivement, le régime de retraite principal d'OMERS, la convention de retraite (CR) associée au régime et le régime complémentaire d'OMERS pour les policiers, les pompiers et les ambulanciers paramédicaux.

SP La Société de promotion d'OMERS.

Stratégies de rendement absolu Stratégies dont on s'attend qu'elles produisent des rendements positifs, quelles que soient les fluctuations des marchés financiers, en raison de leur faible corrélation avec les grands marchés financiers. On peut recourir à des stratégies de rendement absolu dans l'objectif d'accroître le rendement global corrigé du risque du portefeuille de placement, tout en contribuant à la stabilité des rendements globaux du portefeuille.

Taux d'actualisation Taux d'intérêt servant à calculer la valeur actualisée des versements de prestations futurs prévus.

Taux de rendement réel Rendement nominal rajusté en fonction de l'inflation.

Valeur de rachat Paiement forfaitaire tenant lieu du montant de retraite future d'un participant d'après ses années de service et ses gains jusqu'à présent. La valeur de rachat fluctue en fonction de facteurs tels l'âge du participant, le taux d'inflation et le taux d'intérêt courants.

Vote par procuration Processus par lequel un actionnaire exprime son opinion sur des mesures proposées par une société, en soumettant son vote lors de l'assemblée annuelle d'une entreprise.

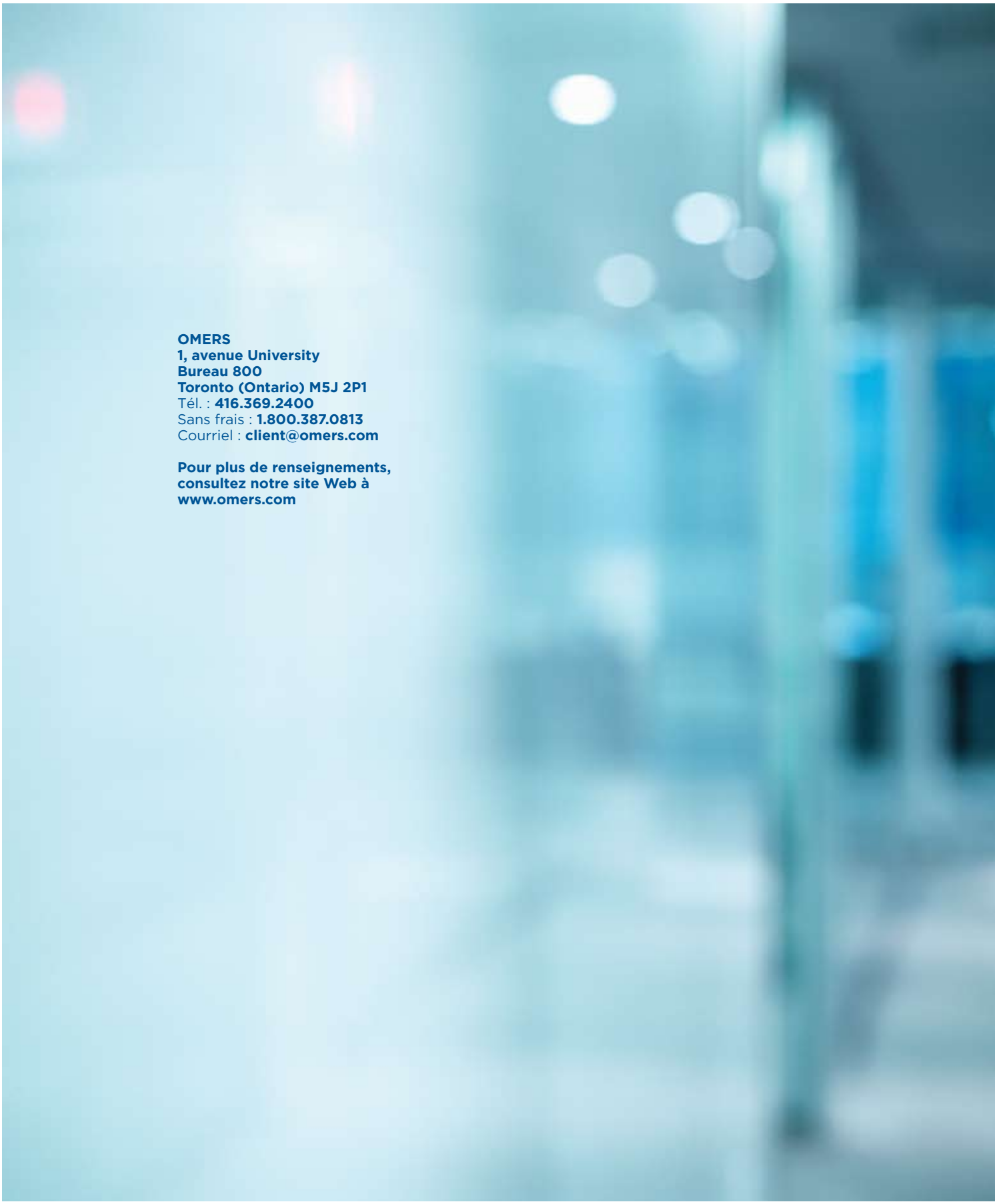

OMERS
1, avenue University
Bureau 800
Toronto (Ontario) M5J 2P1
Tél. : **416.369.2400**
Sans frais : **1.800.387.0813**
Courriel : **client@omers.com**

Pour plus de renseignements, consultez notre site Web à www.omers.com

OMERS

Rapport annuel 2010

DÈS AUJOURD'HUI, PRÉPARONS DEMAIN

OMERS
Sponsors Corporation

OMERS a été créé en 1962 à titre de régime de retraite du personnel des administrations municipales de l'Ontario. Le 30 juin 2006, la *Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* (la « Loi sur OMERS ») est entrée en vigueur. La loi a reconduit la Commission du régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario sous le nom de Société d'administration d'OMERS (la « SAO ») et créé la Société de promotion d'OMERS (la « SP ») afin de remplacer le gouvernement de l'Ontario comme promoteur du régime. Les promoteurs (c.-à-d. les participants, les employeurs et les retraités du régime, par l'intermédiaire de leurs syndicats, associations et autres organismes) nomment les membres du conseil de la SP. Depuis le 30 juin 2009, la SP nomme les membres du conseil de la SAO.

Société de promotion d'OMERS

La Société de promotion d'OMERS est le promoteur des régimes d'OMERS. Elle compte 14 membres, dont sept représentants des participants au régime et sept représentants des employeurs.

La SP est investie des responsabilités suivantes :

- Déterminer la structure du régime en vue des prestations à fournir par les régimes de retraite;
- Fixer les taux de cotisation des participants et des employeurs participants;
- Établir ou modifier un fonds de réserve pour stabiliser le taux des cotisations;
- Fixer la rémunération et établir le protocole de nomination des membres du conseil de la SP et de la SAO.

Société d'administration d'OMERS

Le conseil de la Société d'administration d'OMERS compte 14 membres, dont sept représentants des participants au régime et sept représentants des employeurs. La SAO est l'administrateur des régimes d'OMERS.

Le conseil de la SAO est investi des responsabilités suivantes :

- Nommer et superviser les membres de l'équipe de direction de la SAO;
- Élaborer les politiques de placement et de capitalisation, établir la répartition de l'actif et gérer les actifs placés des régimes de retraite d'OMERS;
- Superviser les services de retraite, l'administration et l'évaluation des régimes;
- Nommer le vérificateur de la SAO et l'actuaire des régimes de retraite d'OMERS.

Direction de la société d'administration d'OMERS

La direction de la SAO conduit les affaires de la SAO. Elle est investie de vastes obligations pour s'assurer qu'OMERS s'acquitte de ses responsabilités prévues par la loi et connexes envers les participants aux régimes, dont notamment :

- Administrer les régimes de retraite d'OMERS;
- Pourvoir à l'évaluation actuarielle des régimes de retraite d'OMERS;
- Placer les actifs des régimes de retraite d'OMERS;
- Fournir un soutien administratif et technique à la SP.

TABLE DES MATIÈRES

1 **Dès aujourd'hui, préparons demain**
2 **Message des coprésidents**
6 **Message du directeur général**
8 **Bilan de l'exercice**
11 **Gouvernance de la SP**
16 **Membres de la Société de promotion**
17 **Rapport de l'auditeur**
18 **États financiers et notes**

OMERS
Sponsors Corporation

La Société de promotion d'OMERS a pour mandat d'établir la structure du régime, de déterminer le taux des cotisations et de déposer l'évaluation actuarielle. Leur caisse de retraite est, pour beaucoup de nos participants, leur actif le plus important et notre principale responsabilité est de préserver cet investissement. La Société de promotion a pour souci de prendre des décisions qui assurent la santé et la viabilité à long terme des régimes de retraite d'OMERS.

Nous nous engageons chaque jour à faire en sorte que nos décisions soient toujours dans le meilleur intérêt de nos intervenants et, dans chacune de nos actions, nous ne perdons jamais de vue la croissance et la durabilité à long terme du régime, au bénéfice des futurs retraités.

Au fur et à mesure que nous progressons, nous connaissons clairement nos besoins d'aujourd'hui tout en demeurant résolument tournés vers l'avenir.

DÈS AUJOURD'HUI, PRÉPARONS DEMAIN

MARIANNE LOVE
Coprésidente

BRIAN O'KEEFE
Coprésident

LES YEUX RIVÉS VERS L'AVENIR DES RÉGIMES DE RETRAITE D'OMERS

L'exercice écoulé en a été un à la fois de défis et de ferveur pour la Société de promotion d'OMERS (« SP »). De plusieurs manières, nos actions ont posé cette année les fondations et le cadre qui assureront la santé et la durabilité du régime d'OMERS.

Nous avons donné l'assaut à notre problème de capitalisation, considérant à la fois des solutions à long et à court termes, créé une stratégie qui encadrera les décisions relatives à la capitalisation future et continué de réagir aux changements du monde des régimes de retraite qui affectent nos intervenants. Nous sommes plus que jamais prêts à nous colleter aux questions qui affectent OMERS et ses intervenants – aujourd'hui comme demain – sans abandonner notre priorité, qui est d'assurer la santé et la viabilité à long terme de notre régime.

L'ÉTAT DE LA CAPITALISATION DU RÉGIME PRINCIPAL

À l'instar d'un grand nombre d'autres régimes, OMERS fait face à un déficit actuariel croissant, qui résulte en très grande partie de la crise financière mondiale de 2008. Cette situation offre un contraste saisissant par rapport à l'époque, voilà une décennie, où le régime disposait d'un surplus de 6 milliards de dollars. À cette époque, tout comme nombre d'autres régimes de retraite, OMERS a amélioré ses prestations. Quelques-unes de ces améliorations étaient temporaires, d'autres se voulaient permanentes. Les dix années qui ont suivi ont été parmi les plus éprouvantes de l'histoire du marché boursier. En 2001 et 2002, les cours boursiers ont dégringolé, à la suite de l'implosion de la « bulle technologique ». En 2008, l'impact de la crise des liquidités a paralysé le secteur mondial de la finance, affectant gouvernements, sociétés et citoyens ordinaires.

L'incidence de cette crise sur l'état de la capitalisation d'OMERS n'a pas tardé à se manifester. L'exercice 2009 s'est terminé avec un déficit actuariel de 1,5 milliard de dollars, comparativement à un déficit de 0,3 milliard de dollars à la fin de 2008, et l'on entrevoyait la possibilité que le déficit atteigne entre 8,5 milliards et 12 milliards de dollars d'ici 2012. Voilà l'inquiétant tableau que contemplait la SP lorsqu'elle commença à réagir au début de 2010.

S'ATTAQUER AU DÉFICIT

Les moyens de diminuer le déficit d'un régime de retraite ou de l'éliminer ne sont pas légion. On peut hausser les cotisations, modifier les prestations, tenter d'améliorer le rendement des placements ou jouer sur une combinaison de ces trois stratégies. La SP a résolu d'agir sur les deux volets sur lesquels elle exerce un contrôle : les cotisations et les prestations.

Au cours du premier semestre, nous avons analysé et évalué un certain nombre d'avenues. Après avoir étudié minutieusement la situation la SP a conclu que la stratégie la plus sûre était d'agir immédiatement et de mettre en œuvre un plan capable de répondre aux besoins des intervenants sans compromettre la sécurité du régime. Afin de juguler le déficit, nous avons adopté en juin une approche pluriannuelle progressive comportant des augmentations du taux des cotisations ainsi qu'une diminution des prestations.

Ces modifications se veulent provisoires, jusqu'à ce que le déficit du régime ait été épongé, et ont pour but de sauvegarder la santé et la viabilité à long terme du régime.

Certaines d'entre elles ont déjà été mises en œuvre. Le taux des cotisations augmentera en moyenne de 2,9 pour cent sur trois ans pour les participants et leur employeur, ce qui représente une augmentation d'environ 35 pour cent des cotisations. Le premier volet de cette augmentation a pris effet le 1er janvier 2011. De plus, la SP a approuvé une modification temporaire des prestations, mais cette modification (élimination de la prime d'incitation au départ à la retraite et de l'indexation préalable à la retraite) n'entrera en vigueur que le 1er janvier 2013 et ne s'appliquera qu'aux participants qui quitteront leur emploi avant l'âge de 55 ans (retraite normale à 65 ans) ou de 50 ans (retraite normale à 60 ans). Les prestations des retraités actuels, des participants actuels à rente différée, ou des participants actifs qui continueront d'adhérer au régime jusqu'à leur retraite anticipée ne seront pas touchées par ces modifications.

ÉNONCÉ DES OBJECTIFS ET DE LA STRATÉGIE TOUCHANT LA STRUCTURE DU RÉGIME

Reconnaissant le besoin d'une approche stratégique de gestion à long terme du régime, la SP a également élaboré et approuvé un énoncé des objectifs et de la stratégie de la structure du régime (Statement of Plan Design Objectives and Strategy, ou SPDOS). Ce document souligne que l'objectif premier de la SP est d'assurer à long terme la santé et la viabilité du régime. Il fournit la méthodologie de la prise de décision future relative à la capitalisation du régime et comprend des concepts tels la gestion du déficit et des surplus et l'établissement d'une réserve.

DES INITIATIVES CONJOINTES DE LA SP ET DE LA SAO

Côté placements, la SAO a identifié et mis de l'avant un certain nombre d'initiatives créatrices et novatrices destinées à augmenter le nombre des participants d'OMERS et à accroître les actifs gérés. Ces initiatives comprennent la gestion d'actifs de tiers, l'accroissement du nombre des participants d'OMERS et l'offre aux participants d'une occasion d'investir et d'obtenir le rendement des placements d'OMERS par le biais des cotisations facultatives supplémentaires (« CFS »). Même si ces nouvelles initiatives représentent de nouveaux défis de gouvernance pour les deux conseils, nous sommes heureux que nos liens étroits avec le conseil de la SAO nous aient permis d'envisager des solutions créatrices pour le régime. La SAO et la SP continueront à collaborer en vue d'examiner l'incidence de ces initiatives, en s'assurant qu'elles soient poursuivies sans poser un risque indu au régime et à ses participants actuels.

LA RÉFORME DES RÉGIMES DE RETRAITE

Alors que nous mettons en œuvre nos stratégies destinées à remettre notre régime sur la voie de la prospérité, nous ne perdons pas de vue la réforme des régimes de retraite, afin de nous assurer qu'elle réponde adéquatement aux besoins des participants, employeurs et autres intervenants d'OMERS. De concert avec la SAO, nous participons activement au processus de la réforme et nous poursuivrons nos efforts, en raison de l'incidence que pourrait avoir cette réforme sur nos participants.

LE CONSEIL DE LA SP

En terminant, nous tenons à remercier trois membres de notre conseil dont le mandat vient de se terminer : Brian Cain (Ontario Public School Boards' Association), Ann Dembinski (section locale 79 du SCFP) et Glen Mills (représentant des retraités). Chacun d'entre eux a marqué la SP depuis sa création en 2006 et le conseil souhaite les remercier pour leur dévouement et leur travail acharné. Le conseil de la SP souhaite également la bienvenue à trois nouveaux membres : Paul Bailey (représentant des retraités), Mark Ferguson (section locale 416 du SCFP) et Wayne McNally (Ontario Catholic School Trustees' Association).

NOTRE PREMIER SOUCI — PRÉPARER L'AVENIR

À la SP, nous croyons que la décision de modifier provisoirement, sur plusieurs années, les cotisations et les prestations constitue un pas de géant vers la solution du problème de capitalisation du régime. Nous pourrons ainsi surveiller l'évolution de la situation et apporter au besoin les changements nécessaires, afin que le régime continue d'être abordable et durable.

Après avoir abordé en 2010 la question critique de la capitalisation, nous consacrerons maintenant nos efforts à nous préparer en vue de l'examen, prévu pour 2012, de la structure de la gouvernance d'OMERS (comme l'exige la Loi sur l'examen d'OMERS). Nous avons pour objectif de poursuivre notre mission dans le meilleur intérêt du régime et de ses nombreux intervenants.

L'exercice 2011 verra le secteur des régimes de retraite continuer de se modifier, alors que les gouvernements instaureront les prochaines étapes de la réforme des retraites. Nous ferons en sorte qu'OMERS soit bien représenté lorsque viendra le temps de discuter de ces importants changements.

Le travail acharné tant de la SP que de la SAO est un facteur critique de la santé et de la viabilité à long terme du régime. Nous souhaitons plus que jamais, par notre participation à la gouvernance conjointe de la SP et de la SAO, exclusive à OMERS, édifier l'avenir en unissant nos forces pour affronter les problèmes que doivent surmonter les participants, les employeurs et les promoteurs du régime.

La coprésidente,

Marianne Love

Le coprésident,

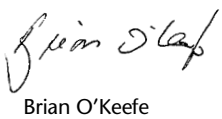

Brian O'Keefe

« L'objectif premier de la SP est d'assurer à long terme la santé et la viabilité du régime. »

« Nous sommes très conscients de l'importance qu'auront nos décisions pour nos intervenants et nous nous efforçons de bien les informer et de les consulter au besoin. »

JOHN POOS
Le directeur général

BIEN ÉTABLIR NOS PRIORITÉS

Nous avons assisté cette année à une revendication croissante visant la modification du secteur canadien des régimes de retraite. Malgré tout, à titre de l'un des plus grands régimes de retraite au Canada, OMERS continue de représenter ce qu'il y a de mieux en fait de régime à prestations déterminées.

Cela étant dit, nous ne fermons jamais la porte à l'amélioration et, au cours de l'exercice écoulé, la Société de promotion s'est activement engagée dans deux grandes orientations :

1. envisager des stratégies à court et à long termes pour tenter de corriger le déficit de capitalisation du régime;

2. examiner des idées novatrices et des initiatives stratégiques dans le but d'améliorer et de renforcer davantage OMERS, tout en examinant les répercussions de la réforme des régimes de retraite et le moyen pour nous d'y jouer un rôle.

La SP a réalisé sur ces deux plans d'importants progrès au cours de l'exercice écoulé. Pour tenter de juguler le déficit de capitalisation actuel, elle a adopté une modification spécifique du régime, proposée en juin 2010, qui prévoit une augmentation systématique des cotisations pour une période de trois ans, de même qu'une modification temporaire des prestations, et s'est engagée à formuler un énoncé des objectifs et de la stratégie de la structure du régime (Statement of Plan Design Objectives and Strategy ou « SPDOS »). La SP a respecté cet engagement en adoptant formellement le 27 janvier 2011 le SPDOS, document stratégique de portée considérable qui établit une méthodologie destinée à gérer les périodes de déficit et de surplus de capitalisation, et prévoit également l'établissement d'une réserve. Nous sommes persuadés que, moyennant la mise en œuvre telle qu'approuvée de la modification spécifique du régime et le respect de la méthodologie énoncée dans le SPDOS, nous avons bien en main la capitalisation du régime, tant à court terme que pour l'avenir.

En ce qui a trait à l'autre grande orientation, la SP a, de concert avec la SAO, commenté toutes les propositions mises de l'avant en 2010 relativement à la réforme des régimes de retraite et adopté après examen diverses stratégies d'OMERS, dont la gestion de fonds pour des tiers et la mise en œuvre en 2011 des cotisations facultatives supplémentaires. Alors que nous abordons 2011, l'évaluation et la mise en œuvre de ces projets revêtira une importance stratégique grandissante pour l'avenir à long terme d'OMERS.

Nous sommes très conscients de l'importance qu'auront nos décisions pour nos intervenants et nous nous efforçons de bien les informer et de les consulter au besoin. Nous avons en 2010 passé en revue et mis à jour notre politique sur les communications et la confidentialité, afin de nous assurer que les renseignements relatifs aux propositions formulées à l'égard de modifications techniques spécifiques du régime soient affichés sur notre site Web au bénéfice de tous les intervenants dans un délai de quelque jours après leur présentation officielle par les membres de la SP. Des intervenants ont également offert au conseil quelques suggestions sur la manière de gérer le déficit de capitalisation. Enfin, les membres du conseil et le personnel ont rencontré directement tout au long de l'exercice divers groupes d'intervenants afin d'échanger des renseignements et d'assurer le suivi d'une communication constructive.

Nous avons cette année planté les jalons de l'avenir. Nous poursuivrons l'année qui vient notre collaboration avec le conseil de la SAO afin de créer des stratégies pouvant répondre aux besoins des participants d'OMERS. Nous devrons en 2012 revoir la structure de gouvernance d'OMERS, qui a été mise en place en 2006; nous préparer à cette révision et poursuivre nos projets de réforme des retraites constitueront la stratégie prioritaire de notre organisme au cours de l'année qui vient.

Rien de ce que nous avons réalisé n'aurait été possible sans le travail exemplaire de notre personnel, qui a continuellement dépassé nos attentes. Je voudrais également remercier nos coprésidents pour le soutien qu'ils nous ont apporté au cours de l'exercice écoulé. J'apprécie en outre au plus haut point le dévouement des membres du conseil et leur engagement envers les intérêts actuels et futurs des participants au régime.

Le directeur général,

John Poos

BILAN DE L'EXERCICE

Le mandat de la Société de promotion est particulièrement critique à une époque où, partout dans le monde, les régimes de retraite vivent une crise de la capitalisation.

Il importe à la SP que les décisions qu'elle prend favorisent la santé et la viabilité à long terme des régimes de retraite d'OMERS.

Le régime d'OMERS a la particularité de posséder des promoteurs conjoints, ce qui signifie que notre succès repose sur un partenariat étroit avec tous les intervenants. Cela exige de nous transparence et ouverture. Cela exige également que nous œuvrions en étroite collaboration avec la SAO afin de bien planifier l'avenir d'OMERS.

De nombreuses décisions et réalisations ont en 2010 ouvert la voie à un sain avenir pour les régimes d'OMERS.

CAPITALISATION ET STRUCTURE DU RÉGIME

Le régime était toujours en déficit actuariel au 31 décembre 2010, en raison de l'incidence prolongée des rendements négatifs de 2008. Les hypothèses actuarielles nous indiquent que de bons résultats de nos placements ne pourront pas seuls venir à bout de ce déficit.

La SP a convenu en 2010 de prendre des mesures énergiques afin de combattre les problèmes de capitalisation auxquels doit faire face le régime principal d'OMERS. Les modifications adoptées par la SP résultent d'un examen minutieux des options s'offrant à nous pour juguler le déficit croissant. Elles constituent des mesures temporaires destinées à assurer la sécurité de la capitalisation du régime principal d'OMERS.

Ces modifications graduelles et parcimonieuses, qui s'étalent sur plusieurs années et comportent plusieurs volets, devraient suffire à enrayer les problèmes actuels de la capitalisation.

Une augmentation temporaire du taux des cotisations

Le taux des cotisations des participants et des employeurs augmentera de 2011 à 2013 de la manière suivante :

- 2011 – à partir de la première paye complète versée en 2011, le taux des cotisations augmentera pour chaque intervenant (employé/employeur) de 1 pour cent des gains du participant;
- 2012 – à partir de la première paye complète versée en 2012, le taux des cotisations augmentera, en moyenne, de 1 pour cent supplémentaire pour chaque intervenant (employé/employeur);
- 2013 – à partir de la première paye complète versée en 2013, le taux des cotisations augmentera, en moyenne, de 0,9 pour cent supplémentaire pour chaque intervenant (employé/employeur).

Ces augmentations représenteront une augmentation totale d'environ 35 pour cent des cotisations aux régimes d'OMERS.

Une modification temporaire du calcul des prestations

Pour les participants qui quitteront leur emploi avant d'être admissibles à une retraite anticipée, le régime principal cessera après le 1er janvier 2013 de verser une prime d'incitation au départ à la retraite et d'indexer les années de service précédant la retraite.

Ces modifications affecteront uniquement les participants qui quitteront leur emploi avant d'être admissibles à une retraite anticipée – c.-à-d. ceux qui quitteront leur emploi avant l'âge de 55 ans (retraite normale à 65 ans) ou de 50 ans (retraite normale à 60 ans). Ces modifications n'affecteront pas les prestations établies à partir d'années de service accumulées avant 2013.

Les prestations des retraités actuels, des participants actuels à rente différée, ou des participants actifs qui continuent d'adhérer au régime jusqu'à leur retraite anticipée ne seront pas touchées.

La modification du taux des cotisations et des prestations, qui ne durera que jusqu'à ce que le déficit du régime ait été épongé, n'a pas d'autre but que d'assurer la stabilité et la viabilité à long terme du régime.

La SP continuera d'examiner soigneusement l'état de capitalisation du régime principal, afin de déterminer tout au long de sa planification annuelle si de nouvelles modifications s'avèrent nécessaires.

Un certain nombre de modifications techniques mineures ont également été apportées en 2010 :

- Les participants qui ont quitté leur emploi mais cherchent à le retrouver par le biais d'une procédure judiciaire ou d'un mécanisme de règlement de griefs peuvent désormais toucher la valeur de rachat de leurs prestations de préretraite;

- Les modalités du régime relatives aux cotisations facultatives supplémentaires, adoptées en 2009, ont été mises en application au cours de l'exercice écoulé.

Parmi les autres décisions importantes de l'exercice, on peut citer le dépôt de l'évaluation de 2009 et l'élaboration d'un cadre qui favorisera le processus décisionnel relatif à la capitalisation du régime, particulièrement en ce qui a trait à la gestion des déficits et des surplus et à la création d'une réserve.

LA RÉFORME DES RÉGIMES DE RETRAITE

La réforme des régimes de retraite constitue depuis plusieurs années un problème de taille pour les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. L'année 2010 n'a pas fait exception et, tout au long de l'exercice, nous avons continué de participer activement à ce processus à tous les niveaux gouvernementaux.

Dans le cadre de son engagement annoncé envers la réforme des régimes de retraite (et suite aux recommandations de la Commission ontarienne d'experts en régimes de retraite), le gouvernement ontarien a adopté en 2010 deux vagues de changements législatifs (la Loi 236 et la Loi 120). La SP et la SAO ont réagi à ces changements en préparant conjointement un mémoire et en se présentant devant le Comité permanent des finances et des affaires économiques.

D'abondantes discussions se poursuivent également à propos du système canadien de revenu de retraite. Tant le gouvernement ontarien que le gouvernement fédéral ont en 2010 tenu des consultations et publié des documents de travail à ce sujet. La SP et la SAO ont réagi en présentant conjointement un mémoire dans les deux cas.

En consultant notre site Web www.omerssc.com, vous pourrez prendre connaissance des mémoires que nous avons préparés conjointement.

OMERS continuera de surveiller les changements qui toucheront le monde des régimes de retraite et d'y réagir au nom de ses participants et de ses intervenants.

LA GOUVERNANCE

Depuis plusieurs années, la SP peaufine et met en place son cadre de gouvernance. Ce cadre est régulièrement passé en revue et remis à niveau au besoin. Au plan de la gouvernance, l'exercice 2010 a vu :

- la création d'un ensemble de lignes directrices destiné à augmenter l'efficacité des réunions de la SP;
- l'embauche d'un conseiller dont le rôle était de passer en revue l'efficacité du conseil et de ses comités. Son rapport a été positif dans l'ensemble mais, comme pour toute analyse de la gouvernance, il subsiste des occasions d'amélioration qu'étudie actuellement la SP;
- l'amendement du règlement administratif n° 4, afin que le mandat des membres du conseil se termine le 31 décembre (plutôt que le 30 juin), ce qui aura pour effet de mieux harmoniser la nomination des membres au cycle des affaires de la SP;
- la clarification et la mise à niveau de la politique sur les communications et la confidentialité, afin de faciliter la communication avec les intervenants relativement aux modifications anticipées du régime;
- l'adoption d'une politique d'examen des fournisseurs de services destinée à faire en sorte que tous les fournisseurs de services soient passés en revue à intervalles réguliers;
- des réunions conjointes du conseil de la SP et de celui de la SAO afin de passer en revue et discuter des sphères d'intérêt mutuel et de s'assurer que les deux conseils s'entendent à ce sujet.

LES CENTRES D'INTÉRÊT STRATÉGIQUES POUR 2011

Quatre centres d'intérêt principaux retiendront l'attention de la SP en 2011.

En ce qui a trait à la réforme des régimes de retraite, nous poursuivrons nos discussions avec les autorités de réglementation et le gouvernement. La réglementation ontarienne nécessaire à la mise en œuvre de la réforme des retraites de 2010 et décrites précédemment exigera une analyse minutieuse afin de satisfaire aux besoins d'OMERS. Nous surveillerons également les changements proposés au niveau fédéral en raison de leur incidence possible sur notre régime.

Nous commencerons également à nous préparer en vue de l'examen, prévu pour 2012, de la structure de la gouvernance d'OMERS, comme l'exige la *Loi sur l'examen d'OMERS*. Ce sera là pour nous l'occasion de réfléchir sur l'efficacité de notre gouvernance, d'identifier ses forces, mais aussi les zones susceptibles d'amélioration.

La surveillance continue de l'état de la capitalisation de son régime demeurera pour OMERS une forte priorité au cours des années qui viennent, afin de nous assurer que les mesures adoptées en 2010 suffiront à juguler le déficit.

Enfin, la SP et la SAO continueront de collaborer étroitement sur les sujets d'intérêt commun et les occasions d'étendre la participation à OMERS ainsi que les actifs sous gestion. Nous examinerons soigneusement ensemble nos options, de même que l'incidence de nos diverses initiatives, afin de nous assurer de sauvegarder l'intérêt de nos participants tout en évitant d'exposer notre régime de retraite à tout risque indu.

GOUVERNANCE DE LA SP

La *Loi sur OMERS* a créé la SP afin de remplir la fonction de promoteur du régime, ce qui confère aux employeurs et aux employés un droit de regard accru sur le régime de retraite. La SP s'est engagée à respecter la longue tradition de gouvernance d'entreprise exemplaire d'OMERS en maintenant des normes élevées d'intégrité, de formation, de transparence et de communication dans l'exécution de ses responsabilités.

GOUVERNANCE

La SP s'efforce d'atteindre des normes de pratiques exemplaires dans la gouvernance d'entreprise. Pour réaliser cet objectif, la SP a élaboré des politiques et des pratiques en collaboration avec des conseillers indépendants qui possèdent un savoir-faire et une expérience dans ce domaine. La structure de gouvernance englobe :

- les règlements administratifs et les politiques internes qui appuient notre engagement envers une norme de pratiques exemplaires;
- un programme de formation pour les membres dans les domaines de la gouvernance, de l'administration des retraites, des stratégies de prestations et du perfectionnement des fiduciaires des régimes de retraite, dans le contexte des régimes de retraite d'OMERS;
- un protocole de révision des politiques de gouvernance de la SP et des procédés pouvant assurer l'efficacité continue de ses pratiques;
- des réunions régulières avec les participants au régime d'OMERS et les autres parties prenantes, ainsi que des communications imprimées et électroniques en temps voulu, de concert avec la SAO, permettant d'assurer la transparence et de rendre des comptes aux participants, des mises à jour régulières du site Web et l'affichage régulier des règlements administratifs, de leurs modifications et de renseignements permettant de proposer des modifications de la structure du régime.

COMPOSITION DU CONSEIL

La composition du conseil a été établie en vertu de la loi et confirmée par le règlement administratif nº 4 de la SP. Elle repose sur une formule équilibrée représentative des participants au régime. Un examen de la composition de la SP a été effectué pour la dernière fois en 2009 pour garantir la représentation la plus équitable des participants aux régimes de retraite d'OMERS.

Le conseil de la SP se compose de sept représentants des employeurs des participants du régime et de sept représentants des associations d'employés :

Représentants des employeurs

- Association des Municipalités de l'Ontario (AMO) – deux membres
- Cité de Toronto – un membre
- Conseils scolaires, alternant entre conseils publics et conseils catholiques – un membre
- Association ontarienne des commissions de services policiers – un membre
- Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance – un membre
- Electricity Distributors Association (Ontario) – un membre

Représentants des participants au régime

- Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP Ontario) – un membre
- Sections locales 79 et 416 du Syndicat canadien de la fonction publique (Ontario) en alternance – un membre
- Association des policiers de l'Ontario – un membre
- Ontario Professional Fire Fighters Association – un membre
- Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario – un membre
- Syndicat des employés de la Fonction publique de l'Ontario – un membre
- Représentant des retraités – nommé à partir des membres de la Municipal Retirees Organization of Ontario, de la Police Pensioners Association of Ontario, des Police Retirees of Ontario et des Retired Professional Fire Fighters of Ontario – un membre

Le conseil de la SP comporte au total 18 voix. Le nombre de voix est partagé à égalité entre les représentants des employeurs et ceux des participants au régime, selon un système de vote pondéré.

RÉMUNÉRATION ET DÉPENSES DES MEMBRES DE LA SP

Rémunération

La rémunération des membres de la SP comprend des honoraires annuels ainsi que des jetons de présence aux réunions et aux comités de la SP, et à d'autres réunions ou événements, tels la séance de planification annuelle de la SP et les consultations des parties prenantes au printemps et à l'automne.

La rémunération peut être versée directement au membre ou à son organisme d'affiliation.

La rémunération des membres de la SP est la suivante :

	Honoraires annuels	Jeton de présence*
Coprésidents	70 000 $	- $
Présidents des comités	17 800 $	750 $
Tous les autres membres	12 800 $	750 $

* Le nombre maximum de réunions admissibles est de 24.

Remboursement des frais

Les membres de la SP ont droit au remboursement des frais raisonnables et nécessaires engagés relativement à l'accomplissement des activités de la SP, sous réserve des autorisations requises en vertu du règlement administratif n° 6.

Les membres de la SP ont droit au remboursement de leurs déplacements, frais de scolarité et autres dépenses engagées pour participer à des conférences sur les retraites et la gouvernance ou à d'autres programmes de formation qui sont approuvés ou exigés par la SP en vertu du règlement administratif n° 6.

COMITÉS DU CONSEIL

La SP dispose de quatre comités permanents pour aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités. De plus, la SP et la SAO ont créé un conseil mixte chargé de traiter les questions relevant de leurs deux conseils.

Comité d'information sur la structure du régime (CISR)

Le Comité d'information sur la structure du régime s'intéresse aux questions touchant la structure des régimes de retraite d'OMERS, en particulier :

- coordonne et facilite la cueillette et l'analyse des renseignements;
- prévoit le renvoi de certaines questions auprès du personnel de la SAO et des conseillers juridiques, actuariels ou autres embauchés par la SP.

Comité de rémunération des ressources humaines (CRRH)

Le Comité de rémunération des ressources humaines a pour tâche :

- la dotation et la planification de la relève;
- de créer des programmes de formation et d'orientation à l'usage des membres de la société;
- de déterminer la structure de la rémunération du personnel de la société, y compris les avantages sociaux;
- d'adopter des politiques relatives au remboursement des frais du personnel de la société;
- d'adopter des politiques relatives à la rémunération et au remboursement des frais des membres du conseil de la SP et de ceux du conseil de la SAO;
- d'évaluer le rendement du directeur général.

Comité de la gouvernance d'entreprise (CGE)

Le Comité de la gouvernance d'entreprise vient en aide aux membres de la SP pour :

- créer et mettre en œuvre des pratiques, des lignes directrices et des références appropriées de gouvernance d'entreprise à l'intention de la société;
- établir les règlements administratifs de la société.

Comité de vérification

Le Comité de vérification vient en aide aux membres du conseil dans leur tâche de coordination et de surveillance :

- de la qualité et l'intégrité des états financiers de la société;
- de la conformité de la société aux exigences légales et réglementaires relatives à la divulgation de l'information financière;
- de l'adéquation des contrôles et procédés comptables internes de la société;
- des qualifications, l'indépendance et le rendement de l'auditeur indépendant de la société.

Conseil mixte de la SAO/SP

Le conseil mixte de la SAO/SP comporte un nombre égal de membres du conseil de la SP et de celui de la SAO. Il a pour tâche d'aborder les questions intéressant à la fois ces deux conseils relativement à la surveillance et la gouvernance des régimes de retraite d'OMERS.

PRÉSENCE AUX RÉUNIONS

Le conseil a tenu 16 réunions régulières et 23 réunions des comités permanents, ainsi que trois réunions du conseil mixte; dix réunions d'information, de formation et de planification ont eu lieu, auxquelles les membres ont assisté à leur entière discrétion et dans la mesure où leurs obligations le leur permettaient. Le taux d'assiduité a été de 97 pour cent en 2010, contre 95 pour cent en 2009.

RÉMUNÉRATION ET FRAIS DES MEMBRES DU CONSEIL

Pour les exercices terminés les 31 décembre	2010		2009	
	Rémunération[i]	Frais[ii]	Rémunération[i]	Frais[ii]
Marianne Love (coprésidente)	70 000 $	19 720 $	50 000 $	22 847 $
Brian O'Keefe (coprésident)	70 000	14 134	50 000	8 632
Wm. (Joe) Aitchison[iii]	35 800	9 717	26 400	11 738
Paul Bailey[iv]	13 150	10 393	-	-
Brian Cain[iii], [v]	18 650	2 280	26 900	6 098
Ann Dembinski[v]	16 150	4 478	20 650	10 412
Mark Ferguson[iv]	14 650	2 349	-	-
John Fleming[iii]	35 800	10 942	26 900	15 168
Jack Jones	30 800	25 194	22 900	7 613
Charlie Macaluso	30 050	2 754	15 000	3 518
Wayne McNally[iv]	13 900	4 385	-	-
Bruce Miller[iii]	35 800	12 109	26 900	21 048
Glen Mills[v]	14 650	4 486	22 150	8 040
Marnie Niemi Hood	29 300	3 890	-	15 734
Garth Pierce[iii]	31 300	12 745	22 150	11 808
Frank Ramagnano[vi]	30 800	14 775	20 400	12 209
Bruce Stewart	29 300	3 036	22 900	3 030
Anciens membres[vii]	-	-	3 000	1 942
Autres frais[viii]	-	51 123	-	39 370
Total	520 100 $	208 510 $	356 250 $	199 207 $

i) La rémunération est fixée par le règlement administratif n° 6. Depuis le 1er juillet 2009, les membres du conseil reçoivent des honoraires annuels auxquels s'ajoutent des jetons de présence aux réunions dont le nombre est plafonné.
ii) Les indemnités de dépenses couvrent les frais professionnels habituels, y compris les indemnités de formation, de participation à des congrès et de communications couvrant des frais encourus pour le compte de la SP.
iii) Présidents des comités :
Joe Aitchison – Comité de la gouvernance
Brian Cain – Comité de la vérification (du 1er janvier au 30 juin)
John Fleming – CISR – Comité d'information sur la structure du régime
Bruce Miller – CRRH – Comité de rémunération et des ressources humaines
Garth Pierce – Comité de la vérification (du 1er octobre au 31 décembre)
iv) Mandat commencé le 1er juillet 2010.
v) Mandat terminé le 30 juin 2010.
vi) Mandat commencé le 1er mars 2009.
vii) Mandat terminé le 28 février 2009.
viii) Les autres indemnités de dépenses comprennent les indemnités d'assistance aux réunions de groupe qui ne sont pas réparties individuellement.

2010 RÉUNIONS DU CONSEIL/DES COMITÉS

	Conseil (16)		CISR (8)		CRRH (4)		Gouvernance (7)		Vérification (4)		Sous-comité du conseil mixte (3)		Autres (10)[i]	Total (52)		
Membre du conseil	A assisté à	Total	A assisté à	Total	A assisté à	Total	A assisté à	Total	A assisté à	Total	A assisté à	Total	Discrétionnaire	A assisté à	Total	%
Marianne Love[ii]	16	16	7	8	4	4	6	7			3	3	10	46	48	96
Brian O'Keefe[ii]	16	16	8	8	4	4	7	7			2	3	10	47	48	98
Wm. (Joe) Aitchison	15	16			4	4	7	7					9	35	36	97
Paul Bailey[iii]	6	7							2	2			4	12	13	92
Brian Cain[iv]	9	9			2	2			2	2			3	16	16	100
Ann Dembinski[iv]	9	9			2	2			2	2			3	16	16	100
Mark Ferguson[iii]	7	7			2	2			2	2			6	17	17	100
John Fleming	16	16	8	8							3	3	10	37	37	100
Jack Jones	16	16	8	8			7	7					9	40	40	100
Charlie Macaluso	15	16	6	8			6	7					7	34	38	89
Wayne McNally[iii]	7	7			2	2			1	2			6	16	17	94
Bruce Miller	16	16			4	4					2	3	9	31	32	97
Glen Mills[iv]	9	9							1	2			3	13	14	93
Marnie Niemi Hood	16	16	7	8									9	32	33	97
Garth Pierce	16	16							4	4			10	30	30	100
Frank Ramagnano	16	16	8	8			7	7					9	40	40	100
Bruce Stewart	16	16	8	8									9	33	33	100
Taux d'assiduité	99 %		94 %		100 %		95 %		88 %		83 %			97 %		

i) « Autres » comprend : Les réunions des intervenants, les séances de formation/d'information, ainsi qu'une retraite de planification à laquelle les membres ont assisté à leur discrétion, leurs obligations le permettant.
ii) Les coprésidents sont des anciens membres de tous les comités, à l'exception du Comité de vérification.
iii) Mandat commencé le 1er juillet 2010
iv) Mandat terminé le 30 juin 2010

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DE PROMOTION

Marianne Love, coprésidente
Représentante des employeurs pour l'Association des municipalités de l'Ontario

Brian O'Keefe, coprésident
Représentant des participants au régime pour le SCFP de l'Ontario

W.J. (Joe) Aitchison
Représentant des employeurs pour l'Association ontarienne des Sociétés de l'aide à l'enfance

Paul Bailey
Représentant des participants au régime pour le groupe des retraités

Mark Ferguson
Représentant des participants au régime pour la section locale 416 du SCFP

John Fleming
Représentant des employeurs pour la Cité de Toronto

Jack Jones
Représentant des participants au régime pour la Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario

Charlie Macaluso
Représentant des employeurs pour l'Electricity Distributors Association

Wayne McNally
Représentant des participants au régime pour l'Ontario Catholic School Trustees' Association

Bruce Miller
Représentant des participants au régime pour l'Association des policiers de l'Ontario

Marnie Niemi Hood
Représentante des participants au régime pour le Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario

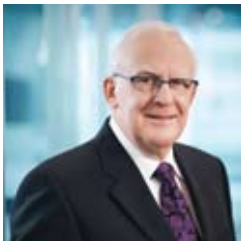

Garth Pierce
Représentant des employeurs pour l'Association ontarienne des commissions de services policiers

Frank Ramagnano
Représentant des participants au régime pour l'Ontario Professional Fire Fighters Association

Bruce Stewart
Représentant des employeurs pour l'Association des municipalités de l'Ontario

RAPPORT DE L'AUDITEUR

AU CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ DE PROMOTION D'OMERS

Rapport sur les états financiers
Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société de promotion d'OMERS, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2010, l'état des résultats d'exploitation et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction en ce qui a trait aux états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que des éléments du contrôle interne qu'elle juge nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, résultant de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion
À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de promotion d'OMERS au 31 décembre 2010, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Langlois Hauck Lethiecq + Co. LLP

Comptables agréés,
experts-comptables autorisés
North York (Ontario)

Le 24 février 2011

ÉTATS FINANCIERS

BILAN

Aux 31 décembre	**2010**	2009
Actif		
Encaisse	1 866 949 $	2 077 483 $
Montant à recevoir de la SAO	808 490	588 394
Charges payées d'avance et autres éléments d'actif	7 899	-
Total de l'actif	2 683 338 $	2 665 877 $
Passif		
Créditeurs et charges à payer	249 885 $	228 026 $
Actif net		
Excédent (déficit) du revenu par rapport aux frais découlant de l'exploitation		
Solde au début de l'exercice	2 437 851	2 441 102
Exercice courant	(4 398)	(3 251)
Solde à la fin de l'exercice	2 433 453	2 437 851
Total du passif et de l'actif net	2 683 338 $	2 665 877 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Au nom du conseil de la Société de promotion d'OMERS

La coprésidente

Marianne Love

Le coprésident

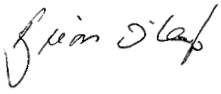

Brian O'Keefe

Le président du comité de vérification

Garth Pierce

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour les exercices terminés les 31 décembre	**2010**	2009
Revenu		
Remboursement des frais de la SAO	2 012 958 $	1 860 837 $
Intérêts créditeurs	7 512	575
	2 020 470	1 861 412
Frais		
Personnel contractuel et administratif, y compris les charges sociales et les avantages sociaux	712 029	590 331
Juridiques	266 874	227 230
D'audit	4 123	3 727
Actuariels	78 264	71 863
Conseillers professionnels et autres charges administratives (note 3)	147 137	267 869
Assurance	77 638	136 289
Rémunération du conseil, y compris les charges sociales et les avantages sociaux (note 4)	530 293	368 147
Frais du conseil	208 510	199 207
	2 024 868	1 864 663
(Déficit) du revenu par rapport aux frais découlant de l'exploitation	(4 398) $	(3 251) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices terminés les 31 décembre	**2010**	2009
Activités d'exploitation		
(Déficit) du revenu par rapport aux frais	(4 398) $	(3 251) $
Variation du fonds de roulement hors caisse		
Montant à recevoir de la SAO	(220 096)	(189 362)
Frais payés d'avance et autres éléments d'actif	(7 899)	750
Créditeurs et frais à payer	21 859	183 743
(Diminution) de l'encaisse	(210 534)	(8 120)
Encaisse au début de l'exercice	2 077 483	2 085 603
Encaisse à la fin de l'exercice	1 866 949 $	2 077 483 $
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie découlant des activités d'exploitation :		
Intérêts créditeurs	7 512 $	575 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 décembre 2010

NOTE 1

DESCRIPTION DES RÉGIMES PROMUS PAR LA SOCIÉTÉ DE PROMOTION D'OMERS

La Société de promotion (la « SP ») d'OMERS est une société sans capital-actions selon la *Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* (la « *Loi sur OMERS* »). La SP est le promoteur des régimes de retraite d'OMERS (les « régimes de retraite d'OMERS ») au sens de la *Loi sur OMERS*. Les régimes de retraite d'OMERS sont administrés par la Société d'administration d'OMERS (la « SAO ») et comprennent le régime de retraite principal d'OMERS (le « régime »), la convention de retraite (la « CR ») associée au régime et le régime complémentaire d'OMERS pour les policiers, les pompiers et les ambulanciers paramédicaux (le « régime complémentaire »). La SP est chargée de prendre les décisions concernant la structure du régime, de la CR et du régime complémentaire, d'apporter des modifications à ces régimes, de fixer les taux de cotisation et de déposer l'évaluation actuarielle conformément à la *Loi sur les régimes de retraite*.

NOTE 2

PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Mode de présentation

Les états financiers ont été dressés selon le postulat de la continuité de l'exploitation conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et ils présentent l'information financière de la SP en tant qu'entité publiante distincte des employeurs, des participants au régime et de la SAO.

Constatation du revenu des subventions du gouvernement et actif net

Au cours des exercices précédents, la SP a reçu du ministère des Affaires municipales et du Logement du gouvernement de l'Ontario (le « ministère ») des subventions pour exploitation. Ces montants à recevoir sont constatés à titre de revenu pour l'exercice si le montant à recevoir peut raisonnablement être estimé et si la trésorerie est raisonnablement assurée. L'entente de capitalisation initiale avec le ministère, instaurée en 2007, stipulait que toute partie des fonds de subvention qui n'ont pas été utilisés ou qui n'ont pas été comptabilisés par la SP à la date d'expiration de l'entente, le 31 mars 2009, appartient au ministère.

En juillet 2008, par suite de l'établissement d'un protocole conjoint entre la SP et la SAO, et de son acceptation par celles-ci, pour le remboursement par la SAO des frais de la SP et une décision de la Cour supérieure de justice de l'Ontario qui a confirmé que la SAO est autorisée à rembourser la SP en conformité avec les catégories décrites dans le protocole, le ministère a convenu de modifier son entente initiale avec la SP. L'entente modifiée autorise la SP à utiliser le solde de la capitalisation provinciale pendant une période maximale de cinq ans (jusqu'au 31 mars 2014), afin de défrayer les coûts de la SP qui, en vertu du protocole, ne peuvent être remboursés par la SAO. L'actif net comprend les fonds de subvention reçus du gouvernement, nets des dépenses non remboursées par la SAO, plus les intérêts créditeurs. Les intérêts créditeurs provenant de l'exploitation sont constatés au revenu au cours de l'exercice où ils sont reçus.

Impôt sur le revenu

La société n'est pas assujettie à l'impôt sur les sociétés.

Utilisation des estimations

Pour dresser les états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et émettre des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif, du revenu et des charges, et des montants connexes. Ces estimations portent en particulier sur la créance de la SAO, les comptes créditeurs et les charges à payer. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

NOTE 3

CONSEILLERS PROFESSIONNELS ET AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS

Les frais au titre des conseillers professionnels et les autres frais administratifs comprennent principalement les honoraires professionnels des divers conseillers en matière juridique, actuarielle et de gouvernance, les frais de recrutement, la formation et les autres frais administratifs.

NOTE 4

RÉMUNÉRATION ET FRAIS DU CONSEIL

La rémunération et les frais du conseil sont conformes au règlement administratif nº 6 de la SP.

NOTE 5

INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers de la société comprennent l'encaisse et les quasi-espèces, le montant à recevoir de la SAO et les créditeurs et charges à payer. La valeur comptable de ces éléments se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

Risque de crédit

L'encaisse de la société est détenue dans une grande institution financière et les quasi-espèces sont toutes constituées par des bons du Trésor de l'Ontario. Le montant à recevoir de la SAO est exigible d'une société ayant une notation « AAA » et le risque lié au crédit est pratiquement nul.

OMERS
1, avenue University
Bureau 800
Toronto (Ontario) M5J 2P1
Tél. : **416.369.6565**
Sans frais : **1.800.387.0813**
Courriel : **client@omers.com**

Pour plus de renseignements, consultez notre site Web à www.omers.com

OMERS
Sponsors Corporation